

La présente édition (complète et augmentée) de l'ouvrage « *Psychopathologie descriptive I Essais sur les violences collectives* » constitue l'ensemble de mes travaux de recherche post-doctorale depuis février 2011 :

En complément à ma thèse de Doctorat « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* »,

Je propose aux lecteurs trois textes que j'ai publiés séparément mais qui constituent, chacun dans sa spécificité, un approfondissement des principaux thèmes que j'ai déjà présentés dans la thèse ci-dessus citée :

Le premier texte, « *Rwanda : Crimes d'honneur et influences régionales* », permet de situer la survenue des violences collectives au Rwanda dans le contexte historique régional ;

Le deuxième texte, « *Communautarisme et autochtonie* », permet de situer la récurrence des violences collectives au Rwanda dans l'évolution de ses institutions sociopolitiques depuis les origines préhistoriques du pays à nos jours ;

Le troisième et dernier texte, « *Essai sur l'autosuggestion* », est une réflexion sur « la question du sujet » en situation de violences collectives.

Ainsi, dans la continuité de nos recherches en psychopathologie, l'objet de notre étude est celui de rendre compte de l'interaction entre individu et collectivité dans la survenue des événements historiques – les violences collectives en particulier. Cela à partir du cas précis du Rwanda.

RWANDA : CRIMES D'HONNEUR ET INFLUENCES RÉGIONALE

INTRODUCTION

Pour introduire l'objet de notre recherche, la réflexion de G. Devereux qui suit permet d'en préciser l'enjeu et le contenu :

« La capacité de prévoir, tout autant que la capacité de faire sciemment appel aux données de la mémoire et de l'expérience, se rattache de très près à ce sens de notre propre continuité. L'un des grands triomphes de l'intelligence humaine (...) est la conception que le présent n'est effectivement qu'une soudure entre le passé et l'avenir, au lieu d'être la seule chose qui existe réellement. Là où le présent n'est pas envisagé comme une simple soudure entre le passé et l'avenir, on note presque toujours tant un manque du sens de l'avenir (prévoyance), qu'un manque du sens du passé (incapacité de profiter de l'expérience) »¹.

Dans mes précédentes recherches universitaires², ma réflexion concernait la problématique des violences collectives à partir du cas du Rwanda. Ainsi, nous avons fait recours à divers travaux en sciences humaines pour formuler nos hypothèses théoriques et cliniques. En particulier, nous avons articulé nos thèses et hypothèses scientifiques à partir de la psychopathologie fondamentale et certains concepts de la théorie psychanalytique.

Dans la continuité de notre réflexion sur le Rwanda, nous allons développer d'autres hypothèses de recherches pour aller plus loin dans la compréhension des mécanismes psychiques individuels qui interagissent avec les facteurs socioculturels dans la survenue des violences collectives.

Par conséquent, la présente recherche est complémentaire aux résultats que nous avons déjà publiés dans l'ouvrage cité précédemment, ouvrage dans lequel j'ai formulé l'hypothèse d'une « crise identitaire » qui, comme nous le constatons à différentes époques de l'histoire du Rwanda, surdétermine diverses idéologies de la haine et de crimes de masse. A partir de cette première hypothèse fondamentale de notre recherche, nous allons présenter et développer deux aspects complémentaires qui sont caractéristiques du drame rwandais : le contexte régional et l'héritage du colonialisme.

En effet, il est difficile de comprendre la nature de la « crise identitaire au Rwanda » sans tenir compte des influences multiples qui ont été exercées sur le pays dès le début de l'ère coloniale. Car, les mutations socioculturelles observables au Rwanda sont le résultat des évolutions internes mais aussi des influences externes qui ont été le plus souvent imposées par le pouvoir colonial et le christianisme.

Certes, tout n'a pas été négatif lors de la rencontre entre la culture rwandaise et les différentes cultures régionales et occidentales. Cependant, les particularités culturelles, géographiques, historiques et politiques du Rwanda n'ont pas facilité la rencontre avec d'autres cultures. Comme nous allons le constater à partir des documents historiques, les changements socioculturels qui ont eu lieu au 20^{ème} siècle sont en grande partie à l'origine de différentes crises de violence collective dont le génocide de 1994 constitue le sommet.

¹DEVEREUX G., article « La renonciation à l'identité », in *Revue française de psychanalyse*, tome XXXI, n°1, janvier-février 1967, p. 115.

²SEBUNUMA D., thèse « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* », Université Paris Diderot-Paris7, 2011, publiée à Lille par ANRT (Atelier National de Reproduction des Thèses), 2012. Voir aussi « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* », Paris, L'Harmattan, 2011.

Voici le plan que nous allons suivre :

Dans la première partie, - « *Rwanda : un peuple de rebelles* », nous allons présenter d'abord différents textes des premiers explorateurs qui ont découvert la culture du Rwanda lors des expéditions pré-coloniales. Ensuite, notre réflexion concernera la situation de guerre civile et de « résistance » qui a été la conséquence de l'intrusion du pouvoir colonial dans les affaires politiques internes : cette intrusion aura fragilisé toutes les institutions traditionnelles ; mêmes les frontières du pays ont été modifiées.

Tous ces changements entraîneront très tôt la rébellion des populations du nord du Rwanda contre le pouvoir colonial allemand ; puis, le roi Musinga s'opposera à l'autorité tutélaire belge et au christianisme : les premiers mouvements d'exode massif du peuple rwandais vers l'étranger seront constatés à la suite de l'exil forcé du roi Musinga en 1931.

Dans la deuxième partie, qui est consacré aux influences du « *contexte régional* », nous essayerons de comprendre la nature de différents enjeux géopolitiques qui jouent un rôle très important dans la survenue des violences collectives au Rwanda. En effet, tout changement politique ou idéologique dans tel ou tel pays de la sous-région influence directement ou indirectement les mutations sociopolitiques au Rwanda. C'était le cas à l'époque coloniale et, le phénomène sera de plus en plus significatif dans le contexte postcolonial.

Dans la troisième partie, - « *réflexion de synthèse* » -, nous reviendrons sur le matériel historique déjà rassemblé pour en saisir le sens à partir de différents entretiens cliniques et/ou semi-dirigés avec les témoins d'aujourd'hui. En effet, la présente recherche concerne un travail de mémoire : nous essayons de comprendre dans quelle mesure les événements historiques du passé lointain ou récent exercent une certaine influence non seulement sur la vie psychique du sujet lambda, mais aussi sur les comportements sociaux dont la violence collective constitue l'une des manifestations récurrentes.

Nous terminerons notre recherche par une quatrième partie, - « *approche clinique : exil et identité* » - : cette dernière partie nous permettra de faire le lien entre le matériel clinique de notre recherche et les différents outils théoriques à notre disposition, en particulier la théorie psychanalytique et certains concepts de la psychopathologie fondamentale.

Étant donné que la présente publication est complémentaire aux travaux que nous avons déjà publiés sur le Rwanda, nous ferons régulièrement référence à ma thèse de Doctorat déjà citée « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* » et à l'ouvrage « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* » : dans ces deux ouvrages, certaines de nos thèses et hypothèses de recherche ont déjà été présentées et développées.

Une observation méthodologique mériterait aussi d'être signalée au lecteur : dans la première partie, une place prépondérante sera accordée aux documents historiques. En effet, dans la suite de notre réflexion, nos thèses et hypothèses seront formulées à partir du contenu de la première partie d'une part, et à partir des observations cliniques d'autre part.

Première partie

RWANDA : UN PEUPLE DE REBELLES La rébellion de 1910 - 1912 comme prélude du génocide de 1994 au Rwanda

LE ROYAUME NYIGINYA DU RWANDA ANCIEN³

Chapitre I. LA TOUR DE BABEL

« Tout le monde se servait d'une même langue et des mêmes mots. Comme les hommes se déplaçaient à l'orient, ils trouvèrent une vallée au pays de Shinéar et ils s'y établirent. Ils se dirent l'un à l'autre : « Allons ! Faisons des briques et cuisons-les au feu ! » La brique leur servit de pierre et le bitume leur servit de mortier. Ils dirent : « Allons ! Bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet pénètre les cieux ! Faisons-nous un nom et ne soyons pas dispersés sur toute la terre ! » Or Yahvé descendit pour voir la ville et la tour que les hommes avaient bâties. Et Yahvé dit : « Voici que tous font un seul peuple et parlent une seule langue, et tel est le début de leurs entreprises ! Maintenant, aucun dessein ne sera irréalisable pour eux. Allons ! Descendons ! Et là, confondons leur langage pour qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. » Yahvé les dispersa de là sur toute la face de la terre et ils cessèrent de bâtir la ville. Aussi la nomma-t-on Babel, car c'est là que Yahvé confondit le langage de tous les habitants de la terre et c'est de là qu'il les dispersa sur toute la face de la terre » [Gn 11, 1-9].

Le regard des premiers explorateurs européens sur le Rwanda, la politique coloniale qui y fut menée et la gestion calamiteuse de la guerre civile au Rwanda dont la conséquence directe fut le génocide de 1994 - sans oublier la dispersion des rwandais à travers le monde, tous ces éléments nous autorisent à comparer l'histoire récente du pays des Mille Collines au récit biblique de « la tour de Babel » ci-dessus cité.

Comme nous allons le constater à travers les différents extraits des récits historiques, tout a commencé par l'émerveillement des Européens : ils s'attendaient à découvrir l'anarchie et la famine, ils ont découvert un pays certes gouverné par un despote, mais bien structuré sur le plan administratif et auto-suffisant du point de vue économique. Ils s'attendaient à découvrir un peuple sans histoire, ils ont découvert une nation riche de traditions, soudée par une langue

³VANSINA J., *Le Rwanda ancien*, Paris, Karthala, 2001, p. 226.

commune, ayant développé l'artisanat, la poésie, bref la culture moderne tout simplement.

Cependant, l'émerveillement des Européens fut de courte durée : ils étaient venus pour dominer, coloniser et gérer les affaires à leur manière, ils avaient même le droit de châtier ceux qui s'opposeraient à leur dessein !

Quant aux Rwandais, les « chefs » en particuliers, ils se sont enfermés dans leur « tour » et n'ont jamais voulu prendre en compte différentes pressions extérieures qui s'exerçaient sur eux. Cela expliquerait, du moins en partie, l'étiologie des violences collectives qui ont ravagé le pays au cours du 20^{ème} siècle à chaque fin de règne.

Dans la présente recherche, nous allons présenter les différentes phases de l'histoire politique du Rwanda, dès l'arrivée du premier Européen à la guerre civile des années 1990 et ses conséquences historiques : le génocide de 1994, sans oublier la dispersion des rwandais à travers le monde et les massacres dont ils ont été victimes dans toute la région des Grands-Lacs d'Afrique.

Observation préliminaire

Dans les différents textes de référence qui suivent, les noms de personnages ou de lieux cités varient selon les auteurs : en effet, à la fin du 19^{ème} siècle, les langues africaines n'étaient pas encore connues en Europe. Pour cela, l'orthographe des noms et des lieux dépend de ce que tel ou tel explorateur a entendu et la manière dont il l'a transcrit en écriture.

Ainsi, les noms désignant les mêmes personnes ou les mêmes lieux pourraient avoir été écrits de manières différentes selon les auteurs.

1. Les Rwandais selon le Capitaine Speke

Voyage d'exploration de 1861⁴

Les premiers explorateurs européens ont écrit sur le Rwanda à partir des informations recueillies auprès des voisins du Rwanda. En effet, jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, il était difficile - voire même impossible aux étrangers de pénétrer au Rwanda ! Même les esclavagistes, Arabes ou Européens, n'avaient jamais réussi à réduire un quelconque Rwandais en esclavage :

« Les villages rwandais sont extrêmement étendus et peuplés de grands chasseurs. Ils vont en grands groupes à la chasse au léopard. Ils y emmènent de petits chiens et leur attachent des clochettes au cou tandis qu'eux-mêmes soufflent dans des cors. Ils seraient ainsi très superstitieux et n'autoriseraient aucun étranger à pénétrer dans leur pays car voici quelques années, après la venue de quelques Arabes, éclatèrent une grande sécheresse et la famine qu'ils attribuèrent aux influences malignes que ceux-ci avaient pu exercer. Ils les chassèrent de leur pays et dirent qu'ils ne laisseraient plus jamais leurs semblables y entrer... »⁵.

Nous retrouvons la suite de ce récit passionnant du Capitaine Speke ailleurs :

« Ensuite, au moins pour la région que j'ai parcourue, je distingue, des autres nègres, ceux qui s'appellent les Vouahouma, ou, suivant notre orthographe, les Houmas. J'ai à leur égard fondé une théorie, qui m'est personnelle, sur les traditions, le physique et les usages des peuples que j'ai pu voir. Je crois les Houmas issus des Gallas ou Abyssiniens, que je regarde comme étant de la même race, bien que les premiers soient surtout des pasteurs et les seconds des agriculteurs (...). A mon avis, un clan pasteur, venu d'Asie, a fait prévaloir sa domination en Abyssinie, l'a conservée depuis lors, et, tandis que son teint et ses cheveux se modifiaient par un long mélange avec les nègres, conservait toujours l'élévation des parois du nez comme caractère spécial de son origine asiatique. Ce qui s'est passé dans l'Abyssinie s'est répété ailleurs (...). Les descendants des hommes de cette race qui ont formé l'ancien royaume du Kittéra, à l'ouest du lac Victoria, ont pris plusieurs usages des nègres et ont oublié la plupart des traditions de leurs ancêtres. (...) Tous les États démembrés de l'ancien Kittéra, (...) sont dominés et gouvernés par les Houmas, dont les émigrants font paître leurs troupeaux dans l'Ounyamouési, descendent au sud du lac Roucoua et parviennent, le long de la Malagarazi, sur les rives du lac Tanganyika ; là on les nomme des Tousis (...) »⁶.

Nul doute que le Capitaine Speke, en rédigeant le récit ci-dessus, fut le premier Européen à formuler des hypothèses ethnographiques concernant les peuples de la région des grands-lacs d'Afrique, ceux du Rwanda en particulier. En même temps, les spéculations du même auteur sur les pseudos-différences ethniques influenceront non seulement les travaux scientifiques de ses successeurs, mais aussi les différentes idéologies politiques dès la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours.

Cependant, remarquons que le Capitaine Speke avait déjà observé un détail très important pour nos observations d'aujourd'hui : « Les descendants des hommes de cette race qui ont formé l'ancien royaume du Kittéra, à l'ouest du lac Victoria, ont pris plusieurs usages des nègres et ont oublié la plupart des traditions de leurs ancêtres ». Tout en parlant des différences morphologiques, l'auteur reconnaît aussi l'existence d'un brassage ethnique observable.

2. Le regard de Grant

4SPEKE, *Die Entdeckung der Nilquellen*, Reisetagbuch, Leipzig, 1864, pp. 255 et 264, cité in DELFORGE J., *Le Rwanda tel qu'ils l'ont vu*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 14.

5Ibid.

6BELIN-DE-LAUNAY J., *Les sources du Nil, voyage des capitaines Speke et Grant*, abrégé d'après la traduction de E. D. Forgues, sixième édition, Paris, librairie Hachette et Cie, 1887, pp. 305 - 308, in DELFORGE J., *Le Rwanda tel qu'ils l'ont vu, op. cit.*, pp. 15 - 16.

Voyage d'exploration de novembre 1861 à avril 1862⁷

Après les hypothèses approximatives de Speke sur d'éventuelles origines des peuples rencontrés dans la région des Grands-Lacs d'Afrique, voici les observations de son compagnon de voyage, le Capitaine Grant, sur les Watusi [les Tousis cités ci-dessus par Speke] : l'accueil qui lui est réservé, l'intérêt de l'auteur à faire connaissance avec ses hôtes et la description des détails, tous ces éléments permettent au récit de Grant de se différencier d'autres textes d'explorateurs :

« Je m'intéressai beaucoup aux vachers de Moossah [un commerçant indien islamisé] ; d'une taille élevée, ils avaient de beaux traits et formaient un grand contraste avec les autres Africains. C'étaient dix Watusi du Karagué, tant hommes que femmes ; tous avaient des cheveux laiteux ; les premiers les portant en croissant et le reste de la tête étant rasé. Ils se noircissaient les gencives avec une préparation de graines de tamarin ; après avoir fait griller et pulvérisé la graine, on la mêle avec du vitriol bleu jusqu'à ce qu'elle acquière la consistance d'une pâte ; on la chauffe pour s'en servir. Ils avaient aux poignets de larges bracelets de cuivre, et à la cheville des quantités d'anneaux de fer. Ils portaient en marchant un arc, des flèches, un bâton et une pipe à long tuyau. Les femmes, à la taille droite et élevée, se faisaient remarquer par un visage d'un ovale parfait ; une peau de vache bien apprêtée les couvrait depuis la ceinture jusqu'aux pieds. (...) Les Watusi constituent une race distincte, très intéressante sous tous les rapports. Le matin, avant de traire les vaches, ils se lavent eux, leurs dents et les calebasses avec l'urine de la bête, à laquelle ils attribuent une vertu particulière ; puis ils emploient de l'eau propre (...) »⁸.

Une rencontre romantique !

« Un matin, à ma grande surprise, nous tombâmes sur des bestiaux dans une jungle sauvage, puis sur un bomah ou enclos caché sous les ombrages épais d'arbres magnifiques. Deux grands gaillards en sortirent et me prièrent de m'approcher. J'obtins d'eux de l'eau et ils me demandèrent même si je ne préférerais pas du lait. Etonné d'une prévenance si rare parmi les Africains, je les suivis. Ils me conduisirent près d'une femme watusi, admirablement belle, assise seule sous un arbre. Elle m'accueillit sans manifester aucun étonnement et d'un grand air de dignité ; ayant échangé quelques paroles avec mes guides, elle se leva en souriant et me conduisit à sa cabane. J'eus alors le temps de bien l'examiner : elle portait le costume ordinaire des femmes watusi, à savoir une peau de vache telle que je l'ai décrite, et qui s'enroulait autour de son corps depuis la ceinture jusqu'à la cheville ; des morceaux d'étoffe de différentes couleurs entouraient sa taille ; des bracelets de fil de cuivre ornaient ses bras et ses poignets, et à son cou pendait un collier de même métal. Je fus frappé de la belle conformation de la tête, des lignes charmantes du cou ; les yeux, le nez, la bouche étaient admirables, les pieds et les mains d'une petitesse remarquable ; bref, elle réunissait une rare perfection de formes séparée par un seul défaut, que les indigènes regardent comme une beauté, de très grandes oreilles. Sa demeure temporaire, construite d'herbes et à toit plat, était tellement basse que je ne pus tenir debout. Le foyer se composait de trois pierres, et des deux côtés étaient rangés avec symétrie des vases à lait en bois, d'une propreté éblouissante. Une femme de bonne mine faisait du beurre en agitant le lait dans une calebasse. Après avoir laissé à ma belle hôtesse le loisir de m'examiner tout à son aise, je lui exprimai mes regrets de n'avoir pas de verroterie à lui offrir. - Cela n'est pas nécessaire, répondit-elle, asseyez-vous, voici du lait et du beurre. Ce dernier m'était offert sur une feuille de bananier. Je lui envoyai plus tard quelques verroteries ; elle vint me voir une fois et me demanda divers cadeaux que je ne lui refusai pas ; à en juger par l'éclat de ses yeux je pus croire qu'elle était satisfaite. C'est une des rares femmes que j'aie trouvées belles pendant le cours de mon long voyage »⁹.

A partir de ce récit, un mythe est né dans certains milieux européens, « le mythe ou réalité » de la beauté des femmes rwandaises.

3. La peur de Stanley et les Arabes !

Voyage d'exploration de 1874 à 1876¹⁰

« Le 24 février, nous arrivons à Nakahanga : le lendemain nous entrons à Kafouro. Ce dernier point doit son importance à trois commerçants de Zanzibar qui s'y sont établis : Saïd ben Saïf, Hamed Ibrahim et Saïd de Mascate. Hamed est riche en esclaves, en bétail et en ivoire ; il a une maison spacieuse et confortable, une quantité d'épouses et plusieurs enfants. (...) Il est allé souvent chez Mtésa, et a cherché maintes fois à nouer des relations commerciales avec l'impératrice du Rouanda, mais sans y parvenir. D'après ce que m'a dit Hamed, cette impératrice serait une femme de grande taille, entre deux âges, avec de grands yeux très brillants ; elle aurait le teint peu foncé. Hamed est persuadé que tous les membres de cette famille descendent de quelque race du nord, peut-être de sang arabe. (...) « Il n'y a pas moins de différence, me disait-il, entre les gens de cette région et les Vouachennzi (nègres païens) qu'entre eux et moi. Ces gens-là ne sont pas des lâches ! Ils ont pris le Kichaka et le Mouvari, ont vaincu dernièrement le Mpororo et forcé les Vouagannda à la retraite. Depuis huit ans, Khamis ben Abdallah, Tipou-Tib, Saïd ben Habib et moi nous avons souvent essayé d'entrer chez eux, où l'ivoire abonde ; nous n'avons pas réussi. Les Vouanyambou eux-mêmes (gens du Karagué) ne peuvent pas pénétrer au-delà de certaines limites, bien que Roumanika soit de la même race et parle,

⁷GRANT, *A travers l'Afrique*, traduit de l'anglais par Mme Léontine Rousseau, 2^e édition, Paris, C. Dillet, libraire-éditeur, 1882, pp.52 - 53 et pp. 106 - 107, in DELFORGE J., *Le Rwanda tel qu'ils l'ont vu, op. cit.*, pp. 16 - 19.

⁸Ibid.

⁹Ibid.

¹⁰STANLEY H. M., *A travers le continent mystérieux : l'Afrique*, Grands voyageurs Stock +, 1980, pp. 117 - 118, in DELFORGE J., *Le Rwanda tel qu'ils l'ont vu, op. cit.*, pp. 20 - 21.

à peu de chose près, la même langue que les gens du Rouannda »¹¹.

4. O. Baumann, premier « Blanc » à entrer au Rwanda

*Voyage d'exploration de septembre 1892*¹²

O. Baumann fut le premier Européen à entrer au Rwanda, à partir du Burundi. Il fut aussi le premier à faire l'expérience de la culture guerrière des Rwandais. Par ailleurs, il entendit parler du « Roi » mythique des Rwandais au 19^{ème} siècle, Kigeli Rwabugili :

« (...) Le lendemain matin, nous traversâmes plusieurs villages, étant salués toujours avec la même joie, puis nous nous dirigeâmes vers la pente de l'Akanyaru qui fait ici également la frontière d'Urundi. Grâce à ce vaste paysage d'herbes, je pouvais observer la caravane entière, quand soudain je remarquai que l'avant-garde était attaquée par à peu près trente indigènes armés d'arcs. C'était des Watussi qui demandaient à Mkamba de ne pas quitter le Rwanda avant d'obtenir la permission de Kigere. Mkamba ne les prenait pas au sérieux : il ne pouvait pas s'imaginer que trente hommes iraient arrêter toute une caravane ; aussi continua-t-il son chemin. Mais les guerriers étaient répartis le long de la route et lâchement nous criblaient de flèches. Bien sûr il a suffi de tirer quelques coups de fusils et ils se sont enfuis, poursuivis par nos Massai qui s'étaient armés de longues lances. Une fois cet incident passé, le village suivant nous saluait comme d'habitude avec des cris de joie et des chansons (...) »¹³.

5. Von Götzen à la cour royale de Kigeli Rwabugili

*Voyage d'exploration de décembre 1893*¹⁴

C'est la première rencontre officielle entre un Européen et le monarque rwandais. C'est aussi la première fois qu'un Européen traversait le Rwanda d'est en ouest. Cette première rencontre était aussi politique : après la Conférence de Berlin de 1884 - 1885, Von Götzen était venu au Rwanda recueillir des informations sur le pays car, l'Allemagne se préparait à envoyer une première expédition d'occupation coloniale.

Dans le texte qui suit - extrait du récit de Von Götzen lui-même, le roi Kigeli Rwabugili « en imposa » face au savant venu d'Europe lors de leurs différentes rencontres ! Nous découvrons ainsi la réalité de la renommée du personnage telle que les Arabes en avaient fait part aux premiers explorateurs européens :

« De notre grande tente, en ouvrant largement les tentures formant nos portes, nous pouvions voir au-dessous de nous une grande vallée couverte de fermes bien tenues et de beaux massifs de bananiers. Il nous semblait bien étrange que Louabougiri eût choisi, pour établir sa nouvelle résidence, l'endroit le plus élevé et moins hospitalier de son pays. Evidemment nous l'avions surpris au milieu même de son établissement, car tout était encore neuf et en partie inachevé. (...) Pour augmenter la confiance de Louabougiri, je résolus de lui faire une nouvelle visite, et cette fois avec une grande suite en costume de fête. Je désirais obtenir sur le pays le plus de renseignements qu'il était possible, mais le roi ne s'intéressait qu'à nos personnes et à nos armes, et on ne pouvait apprendre de lui que peu de chose. Quant il vint à son tour nous rendre visite à notre camp, il montra une curiosité de véritable enfant. Il paraissait faire de l'esprit à nos dépens, ce qui, chaque fois, comme il convient, excitait la bruyante hilarité de sa suite. En cette circonstance, il avait revêtu un autre costume. Il portait une espèce de diadème, bordé d'une broderie de perles, garni en haut de longs poils blancs ; du bord inférieur de ce bandeau tombaient une quantité de cordelettes de perles qui pendaient autour du visage, de telle sorte qu'on ne l'apercevait qu'à peine. Ce visage ne paraissait plus si boursofflé et avait quelque chose de la physionomie indienne. (...) En possession d'une souveraineté despotique absolue, de beaucoup supérieure, disait-on à celle même de l'Ouganda, il n'avait pas jugé nécessaire de s'entourer de forces militaires pour se protéger. Il ne se faisait aucune idée de la nature et des effets des armes à feu, et il perdait peu à peu cette première crainte de l'étranger, qu'il avait d'abord éprouvé par la suite de son état d'esprit de sauvage absolument fermé à toute culture. Il eut bientôt la pensée de tirer un parti aussi lucratif que possible de ces hôtes étrangers venus ainsi sans en avoir été priés. Des idées commerciales germèrent dans son esprit, et en conséquence il résolut de mettre un temps d'arrêt dans l'envoi de présents qu'il nous faisait. (...) A plusieurs reprises, j'avais demandé qu'on me livrât des substances ; il me fit répondre qu'il était habitué à recevoir d'abord et à donner ensuite (...) »¹⁵.

Von Götzen et ses hommes commencèrent à envisager le pire ! Kigeli Rwabugili fut à la hauteur de sa renommée :

« Les allées et venues de parlementaires se prolongèrent toute une journée, si bien que mes gens commençaient à s'agiter. Ils m'envoyèrent une députation de sous-conducteurs, qui cherchèrent, par leurs prières, à m'amener à céder. Naturellement je ne cédai pas et je dis clairement à la députation que, même au cas de difficultés et de lutte militaire, notre position était tout à fait favorable et supérieure à celle de nos adversaires. Comme l'Arabe Abdallah se montrait des plus craintifs, je dus lui démontrer avec une clarté particulière qu'il était un lamentable poltron. Il fit comme s'il eût pris ce reproche fort à cœur, car plus tard il vint secrètement dans ma tente, pour me déclarer très solennellement et avec une exagération bien arabe : « Je ne suis pas un poltron ! Car si tu m'ordonnais, maître, de tenir ma main dans le feu, je le ferais immédiatement ! » Le bon Abdallah avait-il jamais entendu parler d'un certain Mucius Scaevola ? Je parlai de la possibilité de complications belliqueuses, mais pour le moment elles paraissaient encore éloignées. Une

¹¹Ibid.

¹²BAUMANN O., *Durch Massailand zur Nilquelle*, 1894, pp. 83 - 86, traduction faite par M. l'Abbé Alexis Kagame, in DELFORGE J., *Le Rwanda tel qu'ils l'ont vu*, op. cit., pp. 26 - 27.

¹³Ibid.

¹⁴Von GÖTZEN, *A travers l'Afrique, de l'est à l'ouest (1893 - 1894)*, extrait du livre *Le tour du Monde*, tome III, nouvelle série, 1^o liv. N°1, 1897, pp. 15 - 20, in DELFORGE J., *Le Rwanda tel qu'ils l'ont vu*, op. cit., pp. 28 - 31.

¹⁵Ibid.

salve tirée par nous sur la résidence, qui était à peine à 500 mètres, aurait suffi pour mettre Kigeli entre nos mains, et qui sait si la population du pays, écrasée sous sa tyrannie, ne nous aurait pas acclamés joyeusement comme des libérateurs ! (...). Deux envoyés parurent, pour s'informer, au nom de leur maître, de mes intentions ; en même temps ils promettaient de me chercher et de me procurer des porteurs pour le lendemain. Le matin, Chirangaoué me fit visite encore une fois, pour voir quels présents je ferais en échange des subsistances, et vers midi on annonça de nouveaux envoyés avec 2 bœufs, 64 chèvres et 29 porteurs. Les relations furent ainsi renouées, et devinrent encore meilleures lorsque, en échange de mes présents, on envoya en plus deux grandes défenses d'éléphant et une vache laitière. Nous nous apprêtâmes pour le départ (...). Cependant nous ne quittâmes pas cet endroit sans regrets. Si de nombreux récits, en partie grotesques, qui nous avaient été faits sur le Kigéri, s'étaient évanouis comme de pures fantaisies, la vue de ce puissant potentat dans son originalité entière n'avait pas été sans faire sur nous une forte impression. Louabougiri est un des derniers piliers du vieux despotisme du centre de l'Afrique. Il a conservé sa nature nomade héritée de ses ancêtres ; vrai souverain d'un peuple qui jadis conduisait des troupeaux, il erre encore aujourd'hui à travers son royaume, comme les rois allemands dans les temps les plus anciens du moyen âge ; il ne vit jamais plus de deux mois au même endroit, et toute l'année il se bâtit de nouvelles résidences. Je ne saurais dire si ce fut à dessein de sa part ou par hasard que nous nous rencontrâmes avec lui dans la haute montagne. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la nature sauvage et romantique de cette région montagneuse formait un cadre extrêmement pittoresque, et la figure gigantesque de ce roi des montagnes y reste dans nos souvenirs féériques et grandioses »¹⁶.

Lorsque les premières troupes coloniales allemandes arrivèrent au Rwanda, en 1896, Kigeli Rwabugili venait de mourir quelques mois avant en 1895 : il avait été blessé lors d'une expédition militaire du Rwanda contre la région de Bushi (à l'est de l'actuelle République Démocratique du Congo). Pour cela, historiquement, le texte de Von Götzen précédemment cité fut le premier et le dernier récit sur le « Roi » Kigeli Rwabugili, dernier monarque du Rwanda indépendant.

Par ailleurs, la mort de Kigeli Rwabugili allait inaugurer le cycle de violences collectives au Rwanda à chaque fin de règne. Car, après sa mort, une guerre civile éclata au sein même de la dynastie royale. Après plusieurs jours de massacres collectifs, le jeune roi Mibambwe Rutarindwa se suicida. Il fut remplacé au trône par Yuhi Musinga qui sera le premier monarque rwandais à partager le pouvoir non seulement avec l'administration coloniale allemande, mais aussi avec les missionnaires.

Malheureusement, c'est cette mise sous tutelle du monarque rwandais qui favorisera la naissance de diverses idéologies politiques ethnocentriques et régionalistes.

6. J. Czekanowski : premier ethnographe au Rwanda

*Expédition scientifique de 1907 à 1908*¹⁷

Après les premières expéditions dont le but avait été la mise sur pied du pouvoir colonial, à partir des années 1900, des scientifiques venus d'Europe commencèrent à s'intéresser aux sociétés africaines. Dans un but purement scientifique, comme nous allons le constater, J. Czekanowski entreprit une expédition dans la région des Grands-Lacs d'Afrique. Au Rwanda, il s'intéressa en particulier au groupe social des Batwa dont il nous livre quelques renseignements dans les différents extraits de son récit qui suivent :

« Entrer en contact avec les Batwa forestiers n'était ni facile ni sans danger. Toujours à la poursuite du gibier, ils étaient introuvables dans leurs hameaux. Les recherches anthropologiques étaient pour eux des rites de sorcier et il ne fallait pas s'étonner qu'ils les aient refusées. Le père Barthélémy, très estimé des Batwa pour ses exploits de chasseur, décida de m'aider. Ils l'appelaient Nyama Mingi - Beaucoup de viande - car la chasse en sa compagnie était toujours une bonne occasion de ripailles. Qu'ils lui aient donné un nom en kisuaheli, et non en local kinyorwanda, indiquait leurs rapports avec les commerçants ou plus exactement contrebandiers de l'ivoire au Congo, dont la langue leur semblait - à juste raison - plus familière aux Européens, même si les missionnaires, bons connaisseurs du kisuaheli, parlaient avec les indigènes en dialectes locaux.

Les tractations que les pères menaient patiemment depuis deux semaines avec le vieux Chuma, gagné à ma cause, aboutirent enfin et la date de ma visite fut fixée à jeudi. Chuma était un Noir de la tribu des Banyaruanda, chargé par le roi de nombreuses fonctions dans le hameau batwa dont il était le maire. Les Batwa échangeaient chez lui une partie du gibier contre des produits agricoles, lorsqu'ils ne pouvaient pas se les procurer autrement, c'est-à-dire en chapardant sur les plantations des paysans bahutu. Sachant que le brave maire ne jouissait pas d'une grande autorité chez les Batwa, nous lui conseillâmes de se procurer du vin de banane et de la bière de sorgho et de répandre bruyamment cette bonne nouvelle. Connaissant le penchant des chasseurs pour les libations, on pouvait raisonnablement espérer que l'agréable perspective d'une beuverie freinerait suffisamment leur ardeur cynégétique pour que le jour dit ils m'attendent, au lieu de s'éparpiller dans les abîmes forestiers »¹⁸.

La suite du récit de J. Czekanowski est très importante car, sur le plan historique, l'auteur nous fournit des informations sur des personnages qui seront au centre des événements de « guerre civile » au nord du Rwanda à partir de 1910 :

« Le mercredi 4 décembre. Jour du courrier ! Les envoyés de la mission de Ruaza ont apporté mes coffres avec le photographe, les rouleaux enregistrés et les textes du père Dufays, patriote luxembourgeois francophile, fils d'un

16Ibid.

17CZEKANOWSKI J., *Carnets de route au cœur de l'Afrique - Des sources du Nil au Congo*, traduit du polonais et annoté par Lidia Meschy, Les Editions Noir sur Blanc, Suisse, 2001, pp. 30 - 40, in DELFORGE J., *Le Rwanda tel qu'ils l'ont vu, op. cit.*, pp. 31 - 39.

18Ibid.

volontaire de la guerre contre la Prusse de 1870. J'ai reçu des lettres amicales de lui et du révérend père Loupias, un Français de Toulouse. (...) La lettre du père Loupias, allègre comme toujours, devait être la dernière qu'il m'adressa. Il fut quelques jours plus tard assassiné par Lukara, celui-là même que j'avais tiré des mains du roi du Ruanda, en lui sauvant la vie à grands renforts de subterfuges diplomatiques, sur la demande du révérend. Le père Loupias me remerciait de mes menus colis et relatait avec humour l'effroi des Noirs qui n'avaient jamais vu tant de Blancs dans le Mulera. En effet, peu après l'arrivée de notre expédition y apparurent les premiers « touristes » : le Dr Römer, un potentat financier attiré, sûrement dans un but intéressé, par les affaires coloniales, et son subalterne, le Dr Autentrieth »¹⁹.

La description faite par J. Czekanowski sur le mode de vie des Batwa, au début du 20^{ème} siècle, permet de comprendre la manière dont l'intrusion coloniale allait aggraver des inégalités sociales déjà existantes et, de ce fait même, entraîner d'autres conflits sociopolitiques dans la région :

« (...) Le jeudi 5 décembre 1907, je partis avec le père Delmas dans les montagnes dominant le lac Kivu, au sud de Nyundo. Un pays montagneux est appelé ici Rukiga (...) et ses habitants les Bakiga, ce qui est à l'évidence le nom commun des montagnards (...). Après trois heures d'une marche forcée, nous arrivâmes devant la demeure du vieux Chuma, à la lisière d'une forêt dense aux arbres géants. Le village des Batwa qui vivent de la chasse et ne cultivent pas, était tapi à un kilomètre de là. Il n'y a pas longtemps, ce village était profondément enfoncé dans la forêt qui couvrait alors un espace bien plus étendu, dont les seuls heureux habitants étaient des Batwa. Mais à présent les paysans les cernaient de plus en plus et leurs coups de haches semaient l'inquiétude dans le cœur des chasseurs. Trop peu nombreux pour s'opposer à l'offensive pacifique de la houe, ne pardonnant pas aux agriculteurs la fuite du gibier, ils ne pouvaient désormais que déplorer les dégâts. Toute tentative de résistance armée était abandonnée car même le roi du Ruanda, amadoué par les dons de vivres et de bétail des cultivateurs, ne les défendait pas. Les pauvres Batwa ne peuvent plus lui fournir l'ivoire, car ils ont considérablement décimé les éléphants dont ils vont bientôt partager le sort. Voilà les conséquences d'une destruction insouciance de la base de l'existence ! Ils sont devenus un élément social sans grande valeur pour le roi. Que leur tribu mobile et jadis cohérente soit devenue un ramassis de parias désemparés et éparpillés à travers le pays ne gêne pas le monarque qui peut ainsi plus facilement les recruter pour des besognes dangereuses. Ils fournissent à la cour des musiciens de grand talent ou travaillent dans la police, espionnent ou deviennent parfois des bourreaux. D'autres, entassés dans ce qui reste de la jungle ou à sa lisière, se soumettent aux bons offices d'un Chuma et payent le tribut par son entremise. De plus, chaque Batwa tient la garde chez le roi pendant un mois, en souffrant de faim. Ce service est bien plus important que le tribut qui déclenche pourtant une avalanche de lamentations. Voilà les signes d'un ordre nouveau, pénible et injuste. A notre arrivée, nous dûmes écouter en guise de bienvenue toute une litanie de plaintes entrecoupées de railleries habituelles. Kazu²⁰, leur hameau, forme un cercle serré de huit huttes sur la crête d'une colline qui sépare le lac Kivu d'une vallée creusée par un petit cours d'eau, affluent de la Sebeya coulant au pied de Nyundo (...) »²¹.

Après cette description concernant la situation sociale des Batwa, J. Czekanowski fait une étude comparative entre les Batwa et les autres groupes sociaux au Rwanda. Son observation est sans doute la plus ancienne et la plus approfondie sur les rapports sociaux au Rwanda au début de l'ère coloniale :

« Les habitants de Kazu, des Batwa forestiers, ne cultivent pas la terre. Poussés par la faim, ils besognent parfois sur les champs des paysans, offrant leur aide pour les sarclages, car cette tâche proche de la cueillette leur est moins pénible. A l'occasion, ils chapardent dans les plantations, causant de fréquentes querelles. Les conflits sanglants sont cependant rares, car les paysans craignent ces pauvres bougres autant qu'ils les méprisent. Quant aux Batwa, ils évitent les cultivateurs détestés, volent ce qu'ils peuvent et fuient dans la forêt où personne n'ose les chercher.

Les huttes de Kazu étaient misérables. (...) Sans mobilier et sans estrade pour dormir, les Batwa couchent par terre, contrairement aux autres habitants du Ruanda. Quelques récipients et bols-assiettes en bois sont leurs seuls biens domestiques. En revanche, presque dans chaque case il y avait des instruments de musique : ce sont bien eux, les musiciens et les chanteurs du roi. J'ai vu dans leurs cases des cithares (inanga), des flûtes et des grelots pour rythmer des chants du chœur, très estimés pour leur valeur musicale. (...) Les Batwa chasseurs possèdent toutes sortes d'armes : arcs, flèches, lances. Dans une hutte, il y avait une botte de pitons pour tendre les peaux (...).

Les liens des Batwa avec les agriculteurs bahutu, leurs voisins cordialement haïs, sont certainement anciens, vu la similitude de leurs cultures matérielles, et reposent pour l'essentiel sur l'échange des produits de la chasse et des récoltes. Il existe cependant des différences sensibles même pour un observateur dilettante, par exemple l'absence d'estrade pour dormir. L'élément le plus spécifique de la culture batwa est l'arc composé. Sa construction complexe évoque l'énigmatique parenté indienne, déjà remarquée par le Dr Richard Kandt (...).

Les Batwa considèrent la forêt comme leur royaume souverain. Ce que respectent les paysans désignés au Ruanda et en Urundi sous le nom de Bahutu (probablement une ancienne appellation tribale de la population agricole) puisqu'ils se laissent dépouiller dans la jungle sans la moindre résistance (...). La faiblesse numérique des Batwa habitant les vestiges forestiers s'explique probablement par le caractère extensif de leur économie, fondée sur la chasse. Entre le lac Bulera, dans le Mulera, et la partie nord du lac Kivu, (...) j'ai constaté, par mes contacts directs ou par des entretiens, la présence de groupes suivants : la horde de chuma, (...) et la horde de de Sebuleza (...), celle qui avait pour chef

19Ibid.

20Mot complet en Kinyarwanda « Akazu » (« *maisonnette* ») : mot qui, vers la fin du régime de J. Habyarimana, désignait la « Cour » de son entourage qui profitait du pouvoir.

21CZEKANOWSKI J., *Carnets de route au cœur de l'Afrique - Des sources du Nil au Congo, op. cit., ibid.*

Ngunzu et dépendait du maire royal Mutabalu en comptait une cinquantaine »²². L'auteur nous présente alors un personnage qui nous sera très familier dans les chapitres qui suivent : le chef Lukara ! Un Hutu du Mulera qui sera un des piliers de la rébellion des régions du Nord dès 1910. Nous apprenons aussi qu'il existait, au début du 20^{ème} siècle, un territoire indépendant des Batwa au nord du Rwanda :

« (...) Sur les flans du volcan Muhawura habitaient deux « grandes » familles, de dix à vingt membres chacune, sinon plus car sept hommes et six femmes se sont présentés pour mes études anthropologiques, grâce à Lukara Iya bishingwe, futur meurtrier du père Loupias, avec qui nous étions en bons termes. La horde que Lukara administrait en tant que représentant du roi devait sûrement être aussi grande que les trois précédentes. Enfin, à la frontière du Ruanda, du Congo et de l'Uganda vivait un chef insoumis, le menaçant Ngurube (Sanglier), effroi de ses voisins. Il dirigeait des clans de Batwa indépendants, sporadiquement dominés par les rois du Ruanda. Le pouvoir royal n'avait pas beaucoup d'autorité dans cette province périphérique où les conflits frontaliers entre les trois puissances coloniales - allemande, congolaise et britannique - compliquaient tous les rapports (...) »²³.

Enfin, J. Czekanowski fait une remarque très importante sur le processus de métissage culturel au Rwanda précolonial :
« Bien que la transformation anthropologique des Batwa forestiers soit déjà profonde, tout au moins chez ceux que j'ai pu voir, il n'est pas faux de les considérer comme des pygmées métissés. Surtout, lorsqu'on les compare avec les habitants de l'île Kwidshwi sur le Kivu, des Batwa voisins de la horde de Chuma mais isolés par l'eau (...) »²⁴.

Chapitre III. 1910 - 1912 : L'INSURRECTION DES INSOUIMIS *Prélude du génocide de 1994 au Rwanda*

« La révolte de Ndungutse »²⁵ présente étrangement des ressemblances avec le génocide au Rwanda en 1994. Certes, aucun journaliste n'a couvert l'événement, aucune télévision n'a diffusé des images et les seules sources disponibles aujourd'hui sont les archives de l'administration coloniale et quelques archives des missions catholiques de l'époque. Cependant, la révolte fut suffisamment sanglante et populaire qu'elle aurait dû servir comme avertissement. Plus particulièrement, aujourd'hui, nous constatons que l'insurrection de 1912 partage plusieurs points communs avec le génocide de 1994 au Rwanda.

Pour situer le cadre de nos observations, nous faisons nôtre le mot d'introduction de J.-P. Chrétien à son article qui nous sert de référence :

« Notre but n'est pas d'établir ici la chronologie complète d'un événement, ni même d'en épuiser toutes les significations, mais de poser quelques problèmes en rapport avec un mouvement politico-religieux qui nous semble caractéristique de l'histoire des premiers contacts entre les sociétés africaines et les conquérants européens »²⁶.

Selon J.-P. Chrétien, l'administration coloniale allemande avait placé « beaucoup d'espoir dans l'avenir des régions du nord-ouest de la *Deutsch-Ostafrika*, décrites à l'envi comme saines, fertiles, bien peuplées : de futurs greniers, de beaux pâturages d'altitude, des réservoirs de main-d'œuvre ! Ce secteur correspond alors aux trois résidences du Bukoba, de l'Urundi et du Ruanda, dont les frontières avec le Congo belge et l'Ouganda britannique n'ont été fixées définitivement qu'à l'issue de la conférence de Bruxelles de février-mai 1910 »²⁷.

En effet, « la transformation en trois résidences des anciens districts militaires de Bukoba et d'Usumbura, décidée en 1906, révèle le trait spécifique de cette région : l'existence d'anciens royaumes, entre les lacs Victoria et Tanganyika, et les problèmes délicats d'encadrement administratif que cela pose. Ce Far West de l'Est africain allemand rassemblait, vu les densités, quelques 50 % du peuplement de l'ensemble de la colonie ».

En plus des problèmes de « dispersion » des populations au niveau de l'habitat, il y avait aussi « l'existence de réseaux politiques et socioculturels extraordinairement complexes. Des hiérarchies savantes voyaient s'entrecroiser les rapports familiaux, les liens de clientèle fondés sur le bétail, les autorités sacrées et administrantes. Tout cela assurait la coexistence de populations d'origines différentes, de tradition « bantoue » (les Bahutu) ou de tradition « éthiopide » (les Batutsi), selon des rapports d'intensité et d'ancienneté très variés. En outre des souvenirs historiques se superposaient, les bouleversements des XVI^e et XVII^e siècles ayant en quelque sorte donné plusieurs couches de constructions monarchiques. La personnalité de ces États interlacustres avait été préservée par un long isolement : aucun étranger ne mit en fait les pieds sur les collines du Rwanda, du Burundi ou du Nkole avant les années 1890. On voit l'intérêt que représente l'étude du contact entre ces sociétés originales et la pénétration européenne. Or une révolte est toujours un moment privilégié pour analyser, celui où l'on voit les réactions d'une population s'exprimer avec une particulière netteté »²⁸.

La révolte de 1912 a eu lieu dans « la région que l'on peut désigner globalement sous le terme de Rukiga (...), le pays des montagnards Bakiga, à cheval sur le Rwanda et le Kigezi ougandais. (...) Il s'agit donc d'une région d'accès très difficile, très peuplée, disposant à la fois de terres riches, d'eau en abondance et de multiples lieux de refuge. Les

22Ibid.

23Ibid.

24Ibid.

25CHRÉTIEN J.-P., Article « La révolte de Ndungutse (1912) - Forces traditionnelles et pression coloniale au Rwanda allemand », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 217 - 4^e trimestre 1972, pp. 645 - 679.

26Ibid., p. 645.

27Ibid., p. 646.

28Ibid.

premiers explorateurs à en approcher furent, vers le nord, Emin Pacha en 1891 et, vers le sud, Von Götzen en 1894. L'ignorance n'empêcha pas les diplomates européens de tracer des frontières à travers cette région en 1885 et en 1890 ! En fait les conflits qui éclatèrent entre Allemands, Anglais et Belges, dès qu'ils entreprirent de contrôler effectivement leurs « possessions », occupèrent les dix premières années du XX^e siècle. Les frontières ne furent définitivement marquées sur le terrain qu'en 1911 »²⁹.

Après cette présentation historique très précieuse, l'auteur nous présente le personnage à l'origine de la révolte de 1912 au Rwanda.

1. Qui est Ntungutse ?

Selon J.-P. Chrétien, Ntungutse est le fils de « Muhumuza ou Nyiragahumuza ». D'après le même auteur, « les deux sont connus aussi bien en Ouganda qu'au Rwanda ». Dès 1898, la mère de Ntungutse aurait été « signalée (...) par des officiers allemands Bethe et von Grawert. En 1903, la caravane des missionnaires venue de Bukoba qui allait fonder le poste de Rwaza, rendit visite (...) à la « cheffesse Muhumuza » : cette femme (...) se présentait comme une veuve du *mwami* du Rwanda Kigeri Rwabugiri, le grand roi mort en 1895. Elle se serait appelée Muserekande et c'est son fils Biregeya qui aurait dû régner sur le Rwanda : Mibambwe Rutarindwa (1895-96) est présenté dans ce récit comme un régent chargé de la transition et Yuhi Musinga (1896-1931) comme un usurpateur. Elle se serait enfuie au nord vers 1897 (...) pour y organiser une résistance. (...) Pour les autorités il s'agissait seulement d'une agitatrice qui troublait les régions de Mpororo et du Ndorwa. (...) En octobre 1909, devant l'inquiétude de la cour de Musinga et avec l'aide de grands chefs (...), les Allemands l'arrêtèrent à Nyakitabire (près de Rutobo, au Mpororo allemand) et l'emmenèrent à Kigali, où son arrivée créa une certaine émotion. De là elle fut donc déportée (...) chez le roi Kahigi, au Kianja, c'est-à-dire dans la région de Bukoba (...) »³⁰.

J.-P. Chrétien décrit alors la mère de Ntungutse à travers ses différentes zones d'influence :

« En juillet 1911 on reparle d'elle. Elle s'enfuit au nord de la Kagera (...) pour revenir dans sa région de Rutobo, qui est alors intégrée à l'Ouganda britannique, ce qui empêche la poursuite. Elle circule à travers le Ndorwa en direction du lac Bunyoni, prophétisant le retour d'un roi, annonçant qu'elle va retrouver un tambour royal (Mahinda ou Karinga) dans la grotte d'Ihanga, promettant des vaches à satiété. Elle est alors accompagnée de Ntungutse, un Mututsi présenté comme son fils mais né, celui-ci, d'une union avec le *mwami* Rutarindwa. Muhumuza serait donc la veuve de deux rois et la mère de deux prétendants au pouvoir. Elle est suivie d'une foule croissante, mais deux chefs récalcitrants font appel à l'aide des Anglais (...). Le capitaine Reid et ses auxiliaires baganda l'attaquent en septembre 1911 (...) : 50 de ses fidèles périssent, elle-même capturée et envoyée à Kampala où elle ne mourut qu'en 1945. (...) Son fils Ntungutse hérite de ce courant : il réussit quant à lui à se réfugier à l'ouest du lac Bunyoni, puis, avec l'aide d'un chef allié à Muhumuza, le Mutwa Basebya, il s'installe à l'est du lac Bulera, dans les grands marais de la Rugezi, à un lieu dit Ngoma. Il est dès lors à la fois le successeur de sa « mère » Nyiramuhumuza et le précurseur de son « demi-frère » Biregeya »³¹.

Au début de l'année 1912, « Ntungutse, bénéficiant au Rwanda de sa double qualité de « fils » du roi Mibambwe et de « petit-fils » du roi Kigeli, se taille rapidement une grande popularité. Il gagne à lui toute la région située entre les volcans du Mulera et les grands « marais des Batwa », entre les lacs et les vallées de la Base et de la Cohoha (...). Il se fait construire un deuxième enclos à Ruserabwe, au sud-est du lac Luhondo. Ses bandes, composées initialement des Batwa de Basebya, des chasseurs et guerriers pygmoïdes qui terrorisaient leurs voisins de longue date, et grossies ensuite de rebelles bakiga, attaquèrent les enclos des opposants, y pillant le bétail et faisant fuir les grands chefs batutsi de la région. Il se mit à promettre à la population l'abolition des corvées agricoles (*ubuhake*) et rallia ainsi la masse des paysans bahutu. En fait il semble avoir rallié presque tous les notables autochtones, qu'ils fussent batwa, bahutu ou batutsi. Son pouvoir passait pour magique : on allait répétant que les balles des fusils se transformaient en eau devant ses guerriers. En janvier-février la région des lacs est donc en effervescence. En mars on voit le mouvement gagner en direction du lac Kivu à l'ouest et de la Nyabarongo au sud : le Nduga, cœur du royaume rwandais semble menacé. Les populations du Bushiru s'échauffent, le Bumbogo et le Buriza, à cinq heures de marche de Kigali, sont touchés. Le pouvoir de Musinga semble sérieusement compromis aux yeux des observateurs attentifs que sont les missionnaires de Rwaza. Musinga lui-même est très inquiet. C'est un véritable antiroi qui se dresse contre lui et dont le succès a gagné tout le Nord du pays comme un feu de brousse »³².

2. L'intervention militaire allemande

Selon J.-P. Chrétien, « l'attitude des Allemands » aurait été décisive, « mais elle resta un moment hésitante, au moins en apparence. L'*Oberleutnant* Gudowius qui assurait l'intérim de la Résidence en l'absence de Richard Kandt alors en congé, s'efforça d'abord de circonscrire l'agitation en défendant l'axe de circulation Kigali - Ruhengeri. Il envoya dès le 5 février une section de police créer trois postes complémentaires le long de cet axe, à Mugenda, Kibare (au sud de Ruserabwe) et Kiburuga, espérant freiner ainsi l'extension du mouvement vers le sud. Mais Ntungutse était habile : il ne manifesta aucune agressivité à l'égard des Européens, il établit des contacts avec la mission catholique de Rwaza et avec le poste de police de Kiburuga. Au début d'avril il livra même Lukara, un chef muhutu qui avait tué deux ans auparavant le père Loupias, un missionnaire français de Rwaza. Ses efforts étaient en fait condamnés : dès ce moment en effet l'expédition prévue contre lui depuis février était prête. Gudowius avait obtenu l'accord de Dar-es-Salaam, c'est-

²⁹*Ibid.*, p. 647.

³⁰*Ibid.*

³¹*Ibid.*, pp. 648 - 649.

³²*Ibid.*

à-dire du gouverneur et du commandement suprême de la *Schutztruppe* pour l'Afrique orientale. Les forces de police de Kigali pouvaient donc compter sur l'appui de la 11^e compagnie coloniale stationnée alors à Kisenyi. En outre Musinga avait accepté avec joie de fournir des troupes auxiliaires et les *Ingabo* (guerriers) de ses grands chefs Biganda, Sendashonga, Nshozamihigo, Rwidgembya, etc., étaient sur le pied de guerre »³³.

Finalement, « une attaque-surprise des résidences de Ndungutse fut préparée. La région des lacs et de la Rugezi fut encerclée, une section de la 11^e compagnie arrivant de l'ouest par Ruhengeri et les forces de police arrivant de Kigali en marches de nuit par Remera et Mugenda. Le kraal de Ngoma fut assailli le 11 avril et occupé après un bref mais sanglant assaut (...). On crut du côté allemand que Ndungutse y avait péri, alors qu'il avait réussi à s'enfuir. Les soldats de la 11^e compagnie détruisirent de leur côté l'enclos de Ruserabwe. Les semaines qui suivirent furent employées à la pacification de toute la région du Nord : il y eut des combats près des lacs jusqu'au 16 avril et encore quelques accrochages au Bugarura en mai. Des réunions de chefs et de notables locaux furent organisées systématiquement, afin de les rappeler à l'obéissance à l'égard des chefs de Musinga. Une petite campagne se déroula au Bushiru du 23 au 19 avril. Entre temps, le 18 avril, le chef Lukara avait été solennellement pendu à Ruhengeri »³⁴.

Le dernier chef de guerre Basebya, « qui avait réussi à échapper jusque là à la répression, fut capturé grâce à un piège tendu par le grand chef Rwubusisi en accord avec Gudowius. Le kraal de Ngoma fut évacué afin d'y permettre une négociation entre ce chef et Basebya. Celui-ci y vint avec 100 hommes, mais Rwubusisi avait dissimulé parmi les cinq guerriers qui l'accompagnaient deux askaris armés de fusils. Basebya fut exécuté le 15 mai. Le 20 mai l'état de guerre pouvait officiellement cesser. Quant à Ndungutse, il fut arrêté par les Anglais en 1913 et envoyé à Jinja où il mourut de la variole en 1918. Mais les Bakiga restèrent agités des deux côtés de la frontière jusqu'aux années 1920 au moins³⁵. Ce mouvement de rébellion a donc connu deux phases : une longue période de prophéties annonçant un nouveau règne pour le Rwanda et marquée par l'agitation entretenue à partir du Ndurwa par une « reine » en exil dont le fils reste invisible (Biregeya) ; puis une explosion brutale menée d'abord du côté ougandais puis du côté rwandais (...) par un héritier bien visible de cette « reine », Ndungutse, le précurseur. La répression alternée des Anglais et des Allemands vint à bout du mouvement sans bien le comprendre »³⁶.

Dans la suite de sa réflexion, J.-P. Chrétien propose de « s'interroger » sur la « nature » de ce mouvement insurrectionnel des Bakiga au nord du Rwanda : « Pourquoi cette région-frontière est-elle la plus concernée ? Pourquoi Ndungutse rencontre-t-il un tel succès au Rwanda ? Pourquoi les Allemands ont-ils choisi le parti de Musinga ? Quelle est la part relative des traditions historiques précoloniales et de la réaction au colonialisme envahissant dans cette affaire ? »³⁷

Toutes ces questions sont toujours d'actualité. Au-delà de la guerre civile de 1912, nous pourrions formuler les mêmes questions aujourd'hui au sujet du génocide de 1994 au Rwanda qui a concerné tout le pays.

Chapitre V. L'INDEPENDANCE : DU RADICALISME AU COMPROMIS

Les années 50 auront été marquées par des changements socioculturels profonds. Ainsi, les premiers signes d'une crise identitaire collective furent observés chez certains individus d'une part, puis en 1959, les mêmes changements socioculturels seront à l'origine d'une violente mutation politique : « la révolution de la majorité » des Bahutu qui a renversé la monarchie pour établir un régime républicain dès 1961.

1. Crise identitaire individuelle et collective

Certaines observations cliniques qui ont eu lieu dans les années 50 démontrent que, profitant de l'ouverture du roi Rudahigwa à la culture européenne et sa conversion au christianisme, les missionnaires et l'administration coloniale belge ont aboli certaines traditions tout en introduisant de nouvelles pratiques culturelles qui ont transformé la société rwandaise. Certes, c'était la modernité ! Cependant, tous ces brusques changements ont eu un effet négatif sur la vie psychique de certains individus et ont exercé une certaine influence sur la société toute entière. Voici le cas de Mubiligi : « *Homme de 30 ans (...)* », il « *a blessé deux femmes indigènes à coup de serpette, sans motif plausible. Il est de la race des « Munyiginya », la race des « Bami » (des rois) du Rwanda. Il est en prison parce qu'il a réclamé le « tambour royal ». Un jour, en sortant de la prison, il alluma sa pipe. Il vit des étincelles et beaucoup d'autres choses qu'il n'a pas reconnu. Il voulait s'acheter une culotte et un singlet, mais après avoir payé, une histoire étrange se passa : une pièce d'un franc « revenait », comme mue par une force étrange, dans sa main. Il a été amené à l'hôpital en camion et se demande si ce transport en camion lui convenait bien, à lui, détenteur du « tambour royal ». Après avoir passé quelques jours à l'hôpital, il dit qu'il veut retourner chez lui, qu'il devienne « Mwami » (roi) ou non, il désire retourner chez lui. Il accepte même d'être simplement « oncle du Roi » (...). La plupart du temps, on le trouve debout, les mains dans les poches, le dos légèrement incliné et se balançant ostensiblement. Il fait le grand. Il parle lentement, comme le font les grands chefs. Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il fait, dénote qu'il veut être un grand personnage. A d'autres moments, il dit que Dieu l'a envoyé, qu'il a eu des révélations (il considère l'affaire du franc comme un signe certain de l'intervention*

33Ibid.

34« Cette solennité fut d'ailleurs troublée par Lukara qui, bien qu'étant enchaîné, réussit à poignarder un askari qui le gardait et fut abattu avant d'être pendu ! Cela ne fit que confirmer la renommée de ce héros du Mulera », in *op. cit.*, *ibid.*

35Selon J.-P. CHRETIEN : « Ce récit est notamment fondé sur le « Diaire » de Rwaza (année 1912), sur les rapports et la correspondance avec Dar-es-Salaam du Résident *ad interim* Gudowius (Archives de la Résidence du Ruanda) et sur quelques ouvrages (...) », in *op. cit.*, *ibid.*

36Ibid., p. 651.

37Ibid., pp. 649 - 651.

divine) »³⁸.

Le commentaire de l'auteur sur le cas clinique décrit ci-dessus est très éclairant : « cette idée d'une mission de Dieu est assez fréquente parmi nos paranoïaques noirs. Le nommé Ruhiwa (...) prétend qu'il est envoyé de Dieu. Il est détenteur de forces spéciales (...). Il guérira tous les malheurs. Il est envoyé par le grand-père de tous les hommes (...). Il a été emprisonné à cause de sa mission. On voit très bien dans ce cas l'origine du délire de la persécution qui commence à se greffer sur le délire mystique mégalomane »³⁹.

Conformément à notre réflexion et aux éléments jusqu'ici exposés, il n'est pas étonnant que la maladie mentale chez certains individus se greffe sur des représentations socioculturelles : du moment où le monarque rwandais n'est plus le « père » qui protège son peuple comme jadis avant l'époque coloniale, du moment où Dieu du christianisme a remplacé le culte des ancêtres protecteurs, tous ces brusques changements ont eu une influence considérable sur la vie psychique des rwandais.

Ainsi, à travers les « délires » décrits ci-dessus, les patients nous informent qu'ils ne comptent plus sur la protection des institutions socioculturelles du moment : ils ne comptent que sur la providence divine, ou encore sur leur propre force !

D'autres cas cliniques des années 50 nous renseignent sur les conséquences du syncrétisme religieux tant redouté par Musinga avant sa destitution. C'est le cas d'un homme de 30 ans : « on le traite de fou, (...) parce qu'il chante souvent des cantiques en l'honneur de la Sainte Vierge. Les prisonniers l'ont frappé pour cela, et sans l'intervention de Dieu il serait mort. Il porte un chapelet autour du cou. Il ne l'enlève jamais. Il dort mal la nuit parce que Dieu le réveille souvent et le remet à la prière. Un certain jour, il sentit brusquement des douleurs dans la hanche droite et au cou. Il se mit au lit, transpira beaucoup et fut pris d'un sommeil profond. Lorsqu'il se réveilla, il révéla à tout le village, venu le voir, que Dieu le Père permettait dorénavant d'adorer les mânes des esprits dans le Crucifix. La femme de son père ne crut pas à sa révélation. Il l'arrosa de médicaments indigènes, c'est alors qu'il prit un gros bâton et la tua (...) »⁴⁰.

Un autre cas présente un homme âgé de 38 ans qui « a fondé une nouvelle secte, qui est un curieux mélange d'adoration du Dieu chrétien et de Ryangombe [héros mythique devenu esprit, vénéré et célébré par un culte chez certains Rwandais], qui rétrécit les seins des jeunes filles nubiles et atrophie les testicules des jeunes gens hostiles à son culte. C'est Dieu qui l'a désigné pour être guérisseur des enfants. Dieu l'a nommé Joseph et ce nom est sacré. C'est pendant une crise qui le faisait courir qu'il a fondé sa secte »⁴¹.

Dans ce dernier cas comme dans celui qui suit, J. Vyncke souligne le fait que « les éléments de la religion chrétienne s'entremêlent avec le culte des ancêtres » :

« Le nommé Sikubwabo (...) se croit envoûté par une femme indigène. Il est convaincu qu'elle a mis un démon malfacteur « Satan » sur son chemin. Le patient affirme qu'il a déjà rencontré trois fois Satan. C'est un être dont on sent la présence. Il a une force formidable. Il vous terrorise, il vous tente, il vous menace, et sans l'aide de la Sainte Vierge, il est invincible »⁴².

2. Inégalités politiques et sociales

Malgré les transformations socioculturelles de la société rwandaise dans les années 50, les inégalités politiques et sociales subsistaient à la veille de la « révolution » de 1959 comme nous le démontre L. Bragard⁴³ :

Les réformes belges

« La domination Tutsi, liée à la structure politique et féodale, a pu se maintenir fort longtemps intacte.

Pressée de travailler au développement agricole, urbain, industriel, sanitaire et culturel du pays, les Gouvernements allemand et belge se sont gardés de détruire cette organisation si solide qui leur a permis de maintenir l'ordre et de toucher jusqu'au dernier individu pour en obtenir soit du travail, soit des impôts, soit encore pour faire collaborer à l'élévation de son niveau humain (...).

En vue de la démocratiser [la domination Tutsi], elle a d'abord supprimé certains droits inhumains et prévu la suppression de certains abus.

Le droit de vie ou de mort a été supprimé et celui des châtiments corporels réduit. L'indigène a, en principe, le droit de recourir aux tribunaux européens contre les injustices commises par les tribunaux indigènes.

L'Ubuhake (contrat de servage pastoral) a été aboli en certaines régions. Les corvées ont été supprimées, l'introduction de la monnaie a remplacé les paiements en nature.

Les conseils politiques ont été créés pour réduire l'autorité des chefs. Enfin, à l'échelon des conseils de sous-chefferies, des élections ont été organisées en 1956.

Tant dans un but économique que pour tenter de démocratiser un peu le système et d'aider le serf, l'administration belge

38VYNCKE J., *Psychoses et névroses en Afrique centrale*, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales - Classe des sciences naturelles et médicales, Mémoire in-8°, tome V, fasc. 5, présenté le 24 novembre 1956, p. 58 (observation clinique du 15 septembre 1953).

39Ibid., p. 59.

40Ibid., p. 69.

41Ibid., pp. 69 - 70.

42Ibid.

43BRAGARD L., article « Vers l'indépendance du Ruanda-Urundi, Les problèmes existentiels », in *Dossiers de l'Action Sociale Catholique*, N°8 - octobre 1959.

a organisé - à titre expérimentale - des coopératives.

En principe aussi, l'enseignement est accessible à tous.

Cependant, les droits acquis, les traditions et l'astuce des Batutsi ont réduit beaucoup l'effet de ces mesures et parfois détourné celles-ci au profit des seigneurs.

Les élections aux conseils des sous-chefferies, notamment, n'ont rien changé à ceux-ci, les sous-chefs ayant exercé des pressions sur leurs serfs pour qu'ils élisent leurs créatures »⁴⁴.

Abus et déviations

L'auteur continue son article en nous présentant des « exemples » qui « prouvent que la féodalité », en 1959, était « toujours effective et la situation du peuple toujours aussi intenable, malgré les améliorations apportées au régime par l'autorité tutélaire »⁴⁵. Pour étudier le « problème des Bahutus », la « Commission privée du Conseil général du Ruanda-Urundi » établit un rapport dont les exemples qui suivent « sont empruntés » selon L. Bragard :

« Jadis, le serf était taillable et corvéable à merci, mais ses prestations étant en nature, étaient nécessairement limitées. (...) Aujourd'hui, l'utilisation de l'argent (introduit par l'autorité tutélaire) est sans limites. On peut l'enlever entièrement (par des impôts, des amendes, des pressions) au Hutu qui, devant acheter, lui aussi, son nécessaire, peut être réduit à mourir de faim, tandis que son seigneur peut avoir des ambitions sans limites.

Le soutien moral accordé par l'administration à l'autorité coutumière par opportunité politique, a facilité et favorisé parfois les injustices, car les chefs et les maîtres fonciers s'appuient sur certaines prescriptions de l'administration ou le prestige du contact avec celle-ci pour pressurer davantage les faibles, incapables de contrôler leurs dires (...).

Le maintien et l'augmentation même du pouvoir accordé entre autre par le décret de 1952, qui, par ailleurs, établissait les conseils et les élections à l'échelon des conseils de sous-chefferies, a augmenté, d'autre part, certains pouvoirs de l'autorité coutumière, notamment en matière économique »⁴⁶.

Ubuhake (contrat de servage pastoral)

Selon L. Bragard, « sa suppression a été une œuvre de libération de grande ampleur et de profonde répercussion sociale, mais surtout au plan psychologique, car, en pratique, elle a été fort contrecarrée ». Le constat est celui-ci en 1959 :

« Il reste de nombreuses régions, principalement en Urundi, où il subsiste toujours. Mais, même au Rwanda, le servage pastoral n'as pas encore tout à fait disparu. Notons que le Mwami Mutara n'avait pas encore procédé au partage prévu avec ses clients. De plus, la suppression d'Ubuhake ne peut avoir plein effet que si on procède préalablement à une réforme du régime foncier sous son double aspect agricole et pastoral, car le client d'hier qui dispose aujourd'hui de bétail en propriété, ne sait où le faire paître, les pâturages restant la propriété exclusive du suzerain. C'est dire que, pour faire paître ses vaches, il doit nécessairement rester sous les liens de l'Ubuhake. Il en va de même en matière agricole : 80 à 90 % des terres sont toujours aujourd'hui propriété des seigneurs »⁴⁷.

Monopole politique

Comme le souligne L. Bragard, « les chiffres ci-dessous démontrent bien le monopole politique Tutsi » en 1959.

« L'administration coutumière compte :

- 81 chefs Tutsi, un chef Hutu nommé récemment.
- 1.050 sous-chefs Tutsi et 50 sous-chefs Hutu.
- Conseil général du Ruanda-Urundi : 12 Tutsis, 2 Hutus.
- Conseil supérieur du Ruanda : 31 Tutsis, 2 Hutu nommés récemment.
- Conseil supérieur du Burundi : 28 Tutsis, 3 Hutu.
- Conseils des territoires :
- Rwanda : 9 territoires : 125 Tutsis, 30 Hutus.
- Burundi : 8 territoires : 112 Tutsis, 26 Hutus.

Ce monopole se traduit aussi dans l'administration européenne : commis, infirmiers, moniteurs agricoles et autres auxiliaires indigènes. Les chiffres pour 1956 étaient de 284 Tutsis pour 122 Hutus »⁴⁸.

Monopole dans l'enseignement

L'auteur résume ainsi la situation des inégalités en matière d'enseignement :

« Si les écoles primaires sont accessibles à tous les enfants, sans distinction, une discrimination s'établit dans les années supérieures de l'école primaire, où l'enfant hutu est adroitement écarté sous les prétextes les plus divers.

Ceci (...) explique le nombre de plus en plus décroissant des enfants hutu depuis déjà la cinquième (ou même, dans certaines régions, la quatrième) primaire et tout au long de l'école secondaire. Et parler de l'incapacité en ce domaine, ne tiendrait pas du tout debout, car les cas abondent où des enfants tutsi, généralement reconnus incapables,

⁴⁴*Ibid.*, p. 16.

⁴⁵*Ibid.*

⁴⁶*Ibid.*, p. 17.

⁴⁷*Ibid.*

⁴⁸*Ibid.*, p. 21.

poursuivent cependant leurs études sans être nullement inquiétés. Le critère suivi souvent en ce domaine reste mystérieux »⁴⁹. Sur ce point, il semble que L. Bragard n'avait pas été au courant de la politique de la Belgique au Rwanda depuis les années 1930 ! Laissons la parole à P. Dresse : « Le Gouvernement belge, acquis désormais au principe de l'administration indirecte, ne demande qu'à maintenir l'hégémonie de l'aristocratie hamite, dans toute la mesure où cette situation sera compatible avec le bien public. C'est le Ministre lui-même, qui, dans son dernier rapport à la Société des Nations (1938), a exprimé son désir de « maintenir et de consolider le cadre traditionnel de la classe dirigeante des Batutsi, à cause des grandes qualités de celle-ci, son indéniable supériorité intellectuelle et son potentiel de commandement »⁵⁰.

C'est dans ce contexte d'inégalités économiques, politiques et sociales qu'interviendra la célèbre « révolution de la majorité » des Bahutu en 1959. Ainsi, nous comprenons mieux, du moins en partie, les raisons qui ont poussé la masse populaire à adhérer aux idéaux des leaders « révolutionnaires » Hutu de l'époque. Et c'est cette même « adhésion » massive aux idées « révolutionnaires » qui a facilité le passage à l'acte dans les violences collectives qui ont entraîné la chute de la monarchie.

3. La « révolution de la majorité » des Hutu en 1959

Et la Belgique changea le fusil d'épaule !

Dans son ouvrage « *Rwanda De la féodalité à la démocratie 1955 - 1962* », J.-P. Harroy, Vice-Gouverneur Général du Ruanda-Urundi dès 1955 puis Résident en 1962, nous fait une présentation générale des événements qui ont entraîné le changement politique dans les deux pays à la veille des Indépendances. Plus particulièrement, l'auteur s'intéresse au Rwanda et présente les détails concernant les rivalités politiques au sommet de la monarchie : d'après le présent témoignage de J.-P. Harroy, la mort du monarque rwandais Mutara Rudahigwa, en juillet 1959, fut le début d'une crise politique qui se terminera par la fameuse « révolution » des Hutu à la fin de la même année.

Intéressons-nous en particulier à l'entourage du roi Rudahigwa : à la mort de ce dernier, la Cour Royale se déchira entre « traditionalistes » et « progressistes » au sujet de la succession au trône. Ces dissensions constituent une source historique importante pour comprendre les racines du conflit rwandais actuel car, malgré l'émergence d'une élite des Hutu au pouvoir à partir des années 60, les différentes idéologies politiques de la monarchie déchue n'ont pas disparu.

En effet, lors de l'enterrement du roi Mutara Rudahigwa en juillet 1959, un personnage a retenu l'attention de J.-P. Harroy et celui-ci nous présente les détails de l'événement :

« Ceux qui ont assisté à cet enterrement mouvementé ou en ont lu une relation, se souviennent de ce qu'à côté de ceux qui avaient officiellement à être avec moi près de la fosse : Kayihura, le résident, et, plus tard, Kayumba, puis Ndahindurwa, s'agitait un homme au visage dur, vêtu de sombre, et brandissant une sacoche bourrée de papier. C'était François Rukeba, un ancien favori - tueur - de Musinga, célèbre, notamment, pour avoir parcouru à pied des centaines de kilomètres pour aller revoir son idole⁵¹ en exil près d'Albertville. Il prétendait détenir dans sa serviette un testament de Musinga désignant comme « son » successeur (Mutara n'aya... jamais été un vrai Mwami traditionnel) son fils Surubika. Rukeba gênait tout le monde. Il me gênait car, le connaissant, je le savais capable de tous les tours pendables et le voyais provoquant un incident au nom des traditionalistes. Ces derniers, au contraire, - je l'ignorais-, n'étaient pas moins mécontents et même inquiets de la présence bien en vue de cet intrus qui pouvait, avec son Surubika, faire rater leur coup « Ndahindurwa ».

Toujours est-il que Rukeba sautillait et s'agitait autour de la tombe, provoquant par des interjections des remous de foule dont nous nous serions bien passés. C'est lui qui força finalement Kayihura puis Kayumba, à se rallier à la désignation immédiate du nouveau Mwami. Et comme il espérait faire sortir le nom de son poulain de cette désignation et que c'est un autre nom qui fut révélé, on peut le ranger parmi ceux, d'aucuns disent « dont moi. », qui firent appeler ce 28 juillet 1959 une « journée des dupes ». Détail intéressant, un très important chef tutsi du Burundi était présent à la cérémonie et à l'issue de celle-ci il m'affirma que Rukeba avait reçu beaucoup d'encouragements (il n'avait pas besoin d'incitations) et surtout de moyens d'action (le nerf de la guerre...) de Louis Rwagasore » [Monarque du Burundi à l'époque]⁵².

Notons que l'influence politique de F. Rukeba, en tant que dépositaire de l'autorité « légitime » de Musinga [celui-ci était mort en exil après avoir été déchu par l'administration coloniale belge], dépassait le cercle politique au Rwanda et au Burundi : F. Rukeba représentait aussi la « monarchie légale » rwandaise dans toute la sous-région, en particulier auprès des mouvements indépendantistes à Kinshasa. Ceci aura des conséquences dans la lutte armée des exilés « monarchistes » après l'indépendance du Rwanda.

Après le décès du roi Rudahigwa en 1959 et l'intronisation de son demi-frère Kigeli Ndahindurwa comme nouveau monarque du Rwanda, la situation politique du pays est devenue explosive. Deux principaux partis politiques représentaient les deux courants idéologiques du moment : *L'Union Nationale Rwandaise* (UNAR) regroupait tous les « royalistes » conservateurs, tandis que le *Parti du Mouvement de l'Emancipation des Bahutu* (PARMEHUTU) réunissait tous ceux qui revendiquaient le changement politique. Suite à une agression de la part des « royalistes » contre un sous-chef Hutu, « les groupes de Hutu attaquèrent des notables Tutsi et ceux-ci répliquèrent par de nouvelles violences.

49/ibid.

50DRESSE P., *Le Ruanda d'aujourd'hui*, op. cit., 1940, p. 38.

51D'après certaines sources orales, F. Rukeba serait un Hutu dont le père aurait été anobli par le roi Musinga dans les années 20. Ceci expliquerait, du moins en partie, l'origine de son zèle !

52HARROY J.-P., *RWANDA De la féodalité à la démocratie 1955 - 1962*, Bruxelles, Hayez, 1984, p. 273.

Plusieurs centaines de personnes furent tuées avant que l'administration belge ne parvienne à rétablir l'ordre (...) »⁵³.

Très vite, la Belgique changea le fusil d'épaule : avant elle avait soutenu l'élite de la monarchie des Tutsi, désormais, elle sera l'alliée des Hutu !

Pour mieux comprendre le contexte dans lequel se sont déroulés les événements, voici la présentation de la situation au Rwanda, en date du 20 novembre 1959, de la part du Colonel G. Logiest, futur Résident Spécial puis Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Belgique à Kigali :

« 1. Situation générale

Un calme apparent règne actuellement au Rwanda, grâce à l'intervention de la Force Publique sur le plan opérationnel et à l'occupation militaire.

Il n'y a pratiquement plus d'incendies de huttes. Les groupes armés quelles que soient leurs motivations, ont été dispersés. Les assassinats politiques ont, pour le moment, pris fin. L'œuvre de pacification du pays se poursuit dans des conditions difficiles. En réalité, les populations restent profondément inquiètes.

Les Leaders politiques démocrates se sentent menacés. Ils n'osent pas circuler librement dans le pays. Certains d'entre eux ont quitté leur résidence pour se mettre à l'abri, sous la protection des autorités de la Tutelle.

De nombreux chefs et sous-chefs ont abandonné leur commandement sous la pression ou l'action menaçante de leurs administrés. Le cadre politique est affaibli. Des rancunes et des haines animent les chefs et les sous-chefs qui ont perdu leurs biens. C'est également le cas de sept mille réfugiés réunis à Nyamata dans le Bugesera.

L'entourage du Mwami est en grande partie dispersé. Certains ont pris la fuite. D'autres sont partis à l'étranger. D'autres encore sont arrêtés pour faits infractionnels ou mis en résidence surveillée.

Le Mwami, lui-même, se refuse jusqu'à présent à toute collaboration. Il ne veut pas venir s'installer à Kigali, alors qu'il avait marqué son accord à cette formule, la seule pratique. Il a refusé également de se constituer un entourage réellement représentatif des mouvements et tendances d'opinion prévalant actuellement dans le pays. Il veut circuler au Rwanda, sous prétexte de s'informer mais probablement afin de rétablir l'ordre ancien en exploitant la mystique dont sa personne est entourée.

Il a voulu se constituer une armée privée au début des troubles, afin de rétablir l'ordre ancien, lui-même, en quarante-huit heures, comme il s'en était porté garant. Ce prétendu rétablissement de l'ordre avait, sans l'accord des autorités, reçu un commencement d'exécution. Il consistait en fait dans la liquidation des leaders et des populations hutu.

Sans préjuger de l'attitude du Mwami, il semble que les ordres de liquidation des leaders démocrates ont été donnés à l'ibwami (résidence du Mwami), par les principaux membres de son entourage.

Certains membres bahutu ont été conduits à l'ibwami. Ils y ont été détenus, frappés, interrogés. Ils ont signé des aveux qui leur ont été arrachés, sans que lecture de leurs déclarations leur soit donnée. Il est manifeste que le Mwami et les chefs de l'UNAR n'ont rien appris après les flambées de colère populaire qui ont parcouru le pays. Ils veulent le rétablissement pur et simple de l'ordre ancien, le retour au statu quo ante. Pour eux, les mouvements populaires doivent être écrasés, leurs leaders arrêtés et condamnés, les chefs et sous-chefs, chassés de leur commandement, rétablis dans ceux-ci par l'intervention de la Force Publique.

L'UNAR est le seul parti politique valable. Ceux qui n'en font pas partie sont des « Aprosoma », des ennemis du Mwami et du Ruanda.

La prise de conscience des masses Hutu est par contre en plein développement. Celles-ci ne veulent plus des séquelles du régime féodal qu'elles abhorrent. Ce phénomène est perceptible surtout dans les régions où les Bahutu sont organisés (...).

Le parti UNAR et ses membres activistes sont contre toute collaboration. Ils sont contre l'émancipation des masses, contre la coexistence de plusieurs partis, contre la réforme politique, contre les missions et l'action de celles-ci en faveur des masses, contre l'administration belge. Toutes les tentatives de négociation avec le Mwami et son entourage, qui est l'UNAR elle-même, ont échoué.

2. But à atteindre

Notre but final doit être l'application loyale de la politique définie dans la Déclaration Gouvernementale du 10 novembre, c'est-à-dire la mise en place d'institutions réellement démocratiques. Pour y arriver, il faut permettre au peuple d'exprimer librement ses aspirations. Le but immédiat doit donc être de créer dans les mois à venir un climat politique sain permettant le déroulement normal :

- a) de la période préélectorale ;
- b) des élections ;
- c) de la mise en place des nouvelles institutions »⁵⁴.

Finalement, le courant de l'idéologie populaire des Hutu renversa la monarchie :

53HUMA RIGHTS WATCH (sous la direction de A. Des Forges), *Aucun témoin ne doit survivre - Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999, pp. 51 - 52.

54LOGIEST G., *Mission au Rwanda Un Blanc dans la bagarre Tutsi-Hutu*, Bruxelles, Didier Hatier, 1988, pp. 62 - 65, In DELFORGE J., *Le Rwanda tel qu'ils l'ont vu*, op. cit., pp. 276 - 279.

« Le Parmehutu remporta facilement les premières élections qui se déroulèrent en 1960 et en 1961. (...) Ces événements constituaient « la révolution hutu »⁵⁵.

Le problème de la langue : selon R. Diatkine [p. 213]

Trois remarques de R. Diatkine permettent de faire une liaison logique entre l'apprentissage de la langue et le processus de subjectivation chez tout individu au sein d'un corpus culturel déterminé :

Premièrement, si le milieu où vit l'enfant facilite l'accès au langage, ce ne sont pas les parents qui apprennent à l'enfant la langue maternelle. L'enfant n'attend pas qu'on lui apprenne pour parler. A un moment donné, tous les éléments sont là pour faciliter l'acquisition du langage. Autrement dit, avant même le langage, l'enfant puise dans un corpus socioculturel beaucoup plus large que le cercle familial pour se structurer en tant que « sujet. » Cette remarque de R. Diatkine démontre que les parents ne sont pas les seuls responsables du devenir-sujet de leurs enfants : le rôle éducatif revient aussi bien aux parents et à la collectivité où vivent les enfants.

Deuxièmement, il existe une corrélation entre la maîtrise du langage par l'enfant et son fonctionnement psychique : « les termes fonctionnels tels que les pronoms, articles, propositions et adverbess (...) servent à formuler des énoncés de plus en plus complexes, mais aussi ils servent à développer le fonctionnement mental de l'enfant. Car, « l'utilisation de ces termes implique une représentation des représentations verbales. »⁵⁶

Troisièmement, R. Diatkine souligne l'aspect ludique du langage chez l'enfant : l'enfant répète les mêmes mots, reprend ce qu'il vient d'entendre même si on ne s'adressait pas à lui. Selon l'auteur, c'est ce côté ludique du langage qui se poursuit plus tard dans la poésie et la musique. Cette capacité à se procurer du plaisir en parlant témoigne aussi de la capacité de l'enfant à être seul devant sa mère. R. Diatkine rappelle, à partir de l'observation de Winnicott, que ce temps est indispensable pour que l'enfant « puisse se constituer en interlocuteur devant autrui. »⁵⁷

Toutes ces observations permettent d'élargir notre réflexion sur la nature du conflit psychique à l'origine des violences adolescentes : certains actes antisociaux, chez tel ou tel adolescent en situation d'exil, constitueraient un « moyen » de dire « j'existe », là où l'entourage n'aurait pas permis à l'individu de se structurer en tant que « je », en tant que « sujet » différencié et responsable de ses actes par le biais du langage.

II. La fonction parentale en situation d'exil

1. Etre un homme, c'est une question d'honneur ! Le cas de Monsieur P. : l'exil, c'est l'honneur perdu !

2. Trauma et féminité en situation d'exil : problématique identitaire chez la femme exilée

- confrontation aux problèmes de procréation et d'accouchement en situation d'exil

- Les enfants otages : cas de Mme Clément

3. Exil, généalogie et filiation p. 219

III. L'adolescent en situation d'exil

- L'adolescent en situation d'exil : la figure du héros moderne ! Exemple de Candide [note p. 223]

1. L'errance identitaire : le cas de Yohan

2. Devenir Sans Domicile Fixe : « ma vie c'est la route » !

3. « Je suis citoyen du monde » : la quête de l'identité : Selon F. Sinatra, [p. 229 – 230]

L'appartenance à « la citoyenneté du monde » peut constituer, chez certains sujets, le symptôme de « l'errance identitaire. »⁵⁸

Selon F. Sinatra,⁵⁹ l'errance identitaire chez l'exilé est avant tout la quête de soi, la recherche d'un « chez-soi », là où « je » et « corps » ne feraient qu'un. Deux formes de pathologies illustrent cette hypothèse :

Premièrement, le « sujet errant » en exil cherche « l'objet modèle » qui servirait d'étayage dans la construction de son identité subjective. C'est ainsi que l'individu se donne la tâche de « visiter » presque toutes les cultures dont il a la vague information, à travers des livres, des contes ou d'autres médiations artistiques. A ce stade là, on observe un comportement quasi névrotique qui s'exprime par « une fantaisie intellectuelle » visant à faire valoir à tout prix la reconnaissance de la « culture universelle », *une culture qui serait valable pour tous les hommes*. La différence entre ce type de *revendication intellectuelle* et la défense ordinaire des valeurs universelles c'est que « l'errance identitaire » s'accompagne d'un certain degré d'intolérance, avec la possibilité même d'utiliser la force *pour que cette cause soit entendue* ! D'où d'ailleurs la contradiction : d'un côté le sujet défend l'égalité et le respect des valeurs universelles, de l'autre il refuse tout dialogue pouvant inclure un point de vue différent !

Deuxièmement, compte tenu de son histoire familiale, Yohan ne peut que se définir comme « citoyen du monde. » En somme, il refuse d'être « le fils » de sa patrie d'origine – en Afrique et, en même temps, il n'accepte pas non plus d'être appelé français. Il est européen comme sa mère, africain comme son père et français d'après sa naissance en terre d'exil. C'est pour cela qu'il recherche « la sagesse universelle. » Cette quête de l'identité culturelle ne serait autre chose

55 HUMAN RIGHTS WATCH (sous la direction de A. Des Forges), *Aucun témoin ne doit survivre - Le génocide au Rwanda, op. cit., ibid.*

56

57

58

59

que « la recherche d'être pleinement chez soi, au détour de l'exil. » Yohan sait qu'il est « différent des autres, étranger en terre étrangère, propulsé vers un ailleurs qu'il doit faire propre. Dans ce pays de l'autre, il est sollicité plus que quiconque à trouver son pays. »⁶⁰

IV. Pathologies du trop de mémoire

1. Mémoire et traumatisme

Selon S. Ferenczi, « le comportement des adultes à l'égard de l'enfant qui subit le traumatisme fait partie du mode d'action psychique du traumatisme. Ceux-ci font généralement preuve d'incompréhension apparente à un très haut degré. L'enfant est puni, ce qui, entre autres, agit aussi sur l'enfant par la très grande injustice. L'expression hongroise à l'usage des enfants, « *katonadolog* » (le lot du soldat), exige de l'enfant un degré d'héroïsme dont il n'est pas encore capable. Ou bien les adultes réagissent par un *silence de mort* qui rend l'enfant aussi ignorant qu'il lui est demandé d'être. »⁶¹

2. Le cas d'Issa [p. 235 note p. 236]

- L'importance de la figure parentale [p. 243]

- Le clivage narcissique : « enfants chauves-souris » [p...]

3. Du préjudice collectif du passé au conflit psychique individuel [p. 247]

- Lien entre préjudice collectif du passé et conflit psychique actuel :

la logique de dis-proportionnalité [note p. 249]

V. Pathologies du pas assez de mémoire

1. Le conflit des « langues » entre parents et enfants : le cas clinique de Bernard [p. 253]

2. La compulsion de répétition traumatique : agir sans cesse !

- L'abus narcissique

Selon P.C. Racamier, *l'abus narcissique* concerne la relation dans laquelle « l'adulte a imposé son propre narcissisme au détriment de celui de l'enfant. La séduction aura été radicalement gauchie. L'attente narcissique de la mère aura été excessivement élevée ; ou trop étroitement ciblée ; ou les deux ; quoi qu'il en soit, elle sera devenue contraignante. Ainsi contraignante, elle sera faite insatiable. »⁶² D'après le même auteur, cette insatisfaction peut générer une séduction continuelle et, celle-ci peut aboutir à un inceste comme « ultime remède. » En effet, Bernard a été idéalisé dès sa naissance par ses deux parents. Il l'ont considéré comme celui qui viendrait sauver l'honneur de la famille et cet enfant n'avait pas de place possible pour exister en dehors des attentes familiales. Ce serait sans doute une relation trop narcissique entre Bernard et ses parents qui aurait poussé le petit garçon à se rebeller.

3. Un héritage historique lourd de conséquences

Etant donné que les deux blocs « capitaliste » et « communiste-socialiste » étaient avant tout idéologiques, ils rivalisaient essentiellement dans la conquête des nouveaux territoires - l'Europe étant déjà divisée en deux et certains pays d'Asie étant devenus des satellites de l'un ou de l'autre des deux blocs constitués après la Deuxième Guerre Mondiale.

Du fait que, depuis la fin du 19^{ème} siècle, les pays d'Afrique étaient colonisés par les pays de l'Europe Occidentale, il allait de soi que les pays colonisés cherchent à s'affranchir de l'occupation coloniale en créant de nouvelles alliances. Or, celles-ci ne pouvaient venir que de l'Europe de l'Est, d'Asie ou d'Amérique Latine. Car, les États-Unis d'Amérique étaient [et restent] l'allié inconditionnel de l'Europe Occidentale.

De facto, les premiers leaders politiques des pays d'Afrique furent à leur tour divisés sur le plan idéologique entre *conservateurs* « capitalistes » d'une part - ceux qui étaient des alliés du pouvoir colonial, et *indépendantistes* dont certains furent adeptes révolutionnaires du « communisme » idéologique.

En Afrique sub-saharienne, deux figures historiques se sont démarquées dès la fin des années 50 : P. Lumumba au Congo Kinshasa⁶³ et J. Nyerere de Tanganyika⁶⁴. Ces deux leaders charismatiques de la lutte pour l'indépendance de leurs pays respectifs représentaient aussi, sur le plan régional et international, le courant de la lutte anticoloniale.

Ainsi, le vaste Congo Kinshasa au cœur de l'Afrique (le Congo belge selon le jargon colonial) et le vaste Tanganyika à l'Est du continent constituaient des zones stratégiques pour les Occidentaux.

Pour cela, P. Lumumba et J. Nyerere étaient non seulement séduits par l'idéologie communiste-socialiste, mais aussi, ils exerçaient une influence considérable partout dans le monde.

Néanmoins, après l'assassinat de P. Lumumba en 1961, J. Nyerere, qui connaissait très bien la culture occidentale⁶⁵, atténua subtilement sa doctrine mais sans abandonner les principes fondamentaux du communisme sur le plan pratique :

60

61

62

63Devenu plus tard « Zaïre » sous le régime de J. Mobutu, puis « République Démocratique du Kongo » avec L.-D. Kabila.

64Devenu « Tanzanie » en 1964, avec l'union des îles Zanzibar et Pemba.

65J. Nyerere avait fait des études supérieures à Leeds en Angleterre.

« Ujamaa », doctrine nouvelle du Mwalimu⁶⁶, s'inspire des valeurs traditionnelles africaines de la famille. Cependant, même si J. Nyerere n'utilise pas les concepts « classiques » du communisme pour définir sa nouvelle doctrine idéologique, il s'est néanmoins inspiré du modèle « communiste » dans la mise en pratique de ses idéaux : des villages Ujamaa furent créés en Tanzanie, l'administration, l'économie et l'organisation du travail furent conçus selon le modèle d'une société « égalitaire » à l'instar des « communautés » fondées sur la doctrine marxiste.

Un nouveau « havre » pour les révolutionnaires africains

Pour comprendre l'influence géopolitique de la Tanzanie depuis les guerres d'indépendance, prenons l'exemple de la situation de guerre civile au Congo belge après l'assassinat de P. Lumumba :

« L'opposition révolutionnaire couvrit rapidement les trois quarts du pays et se rendit célèbre en accueillant Che Guevara - le célèbre camarade du Cubain Fidel Castro et le théoricien du fameux « *Un, deux, plusieurs Vietnam à travers le monde* ». Elle se résuma, pour certains, en une vaste jacquerie (...). En se lançant dans la lutte armée, les Lumumbistes prétendaient « mettre fin à l'impérialisme dirigé par les États-Unis » et installer une révolution populaire de type socialiste.

Dans l'organisation de cette lutte, les régions de l'Est furent confiées à Soumialot Gaston (...). Un Mulubakat, Kabila Laurent, seconda Soumialot (...). Entre-temps, Mulele Pierre avait lancé, depuis juillet 1963, sa lutte populaire armée au Kwilu, dans le triangle Idiofa-Kiwit-Gungu (...).

C'est seulement le 2 mai 1964 (...) que le général Mulamba descendit de Stanleyville sur Bukavu. Après d'âpres combats, il fut retrouvé blessé sur la route, et ramené à Bukavu. En effet, le 15 mai 1964, les insurgés (...) remportèrent leur première grande victoire dans l'Est avec la prise d'Uvira. Cette ville devint ainsi le siège de la représentation de la « République populaire du Congo. La vaste plaine de la Ruzizi et les montagnes de la chaîne des Mitumba qui la surplombent servirent de maquis et de champs de batailles »⁶⁷.

Dès le début des années 60, plusieurs pays de la région des Grands-Lacs d'Afrique accédèrent à l'indépendance. Mais compte tenu des rivalités internes dans certains pays - rivalités auxquelles s'ajoutaient des rivalités géostratégiques internationales et les problèmes politiques dans les pays de l'Afrique Australe, toute la région fut ravagée par différentes guerres civiles.

Très vite, la Tanzanie de J. Nyerere devint un « refuge » pour tous les « révolutionnaires » de l'Afrique Centrale et Australe :

Certes, à la fin des années 50 et au début des années 60, les différentes métropoles européennes ont accordé l'indépendance à un grand nombre de pays jusqu'alors colonisés. Cependant, dans plusieurs pays, l'indépendance a été obtenue au prix du sang. Dans d'autres, les rivalités entre conservateurs « capitalistes » et indépendantistes « communistes-socialistes » ont entraîné des guerres fratricides à l'origine des mouvements de populations vers l'exil. La Tanzanie devint ainsi une « terre d'asile » pour « les opprimés », ce que le Mwalimu a appelés « les pauvres » !

Pour couronner le « brouillage idéologique » des années 60, la Tanzanie fera partie des pays leaders de la communauté des « non-alignés » : autrement dit, des pays qui ne se revendiquent ni totalement « capitalistes » ni totalement « communistes-socialistes ».

Dans cette perspective idéologique régionale et internationale, certains leaders de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud ; les combattants des guerres d'indépendance en Rhodésie du Sud et du Nord [la Rhodésie du Sud est devenue « Zimbabwe », tandis que la Rhodésie du Nord est devenue « Zambie » après leurs indépendances respectives] ; les combattants indépendantistes au Mozambique ; les « combattants de la liberté » au Congo Kinshasa qui avaient fui leur pays après l'assassinat de P. Lumumba et les différentes défaites militaires face au feu président Mobutu ; certains chefs de guerre « monarchistes » du Rwanda qui avaient été chassés du pouvoir par la fameuse « révolution de la majorité des Bahutu » en 1959 - dont un certain F. Rukeba que nous avons déjà présenté au sujet de la succession au trône en 1959 au Rwanda. En effet, F. Rukeba deviendra un des lieutenants de feu L.-D. Kabila dans le maquis ; et tout ce beau monde élira domicile en Tanzanie dans les années 60 !

De fait, le monde entier le savait mais laissait faire : il fallait bien un lieu sur cette terre pour accueillir tous ces mécontents « révolutionnaires », un lieu qui permettait de les « tenir à l'œil » ! D'ailleurs, la Tanzanie ne s'en est pas tirée à si bon compte : le pays fut isolé sur le plan politique et économique jusqu'à la fin des années 70 :

« Du point de vue politique, la Tanzanie se trouva à trois reprises en conflit avec les pays occidentaux, d'où lui venait la majorité de son soutien en matière d'économie et de développement. Dès 1964, les dirigeants de la Tanzanie soutinrent les mouvements de libération en Afrique australe (Mozambique, Angola, Zimbabwe, Namibie, Afrique du Sud), en leur fournissant des bases d'entraînement, des armes et d'autres soutiens logistiques. Les pays occidentaux qui étaient impliqués dans ces conflits retirèrent leur aide à la Tanzanie, considérant qu'elle portait atteinte à leurs intérêts dans cette région. (...) Toujours en 1964, la Tanzanie rompit avec l'Allemagne de l'ouest, l'un des donateurs les plus importants (...), qui ne pouvait accepter que le gouvernement tanzanien, suite à l'union avec Zanzibar, maintienne les liens établis par Zanzibar avec l'Allemagne de l'est. (...) Enfin, la Tanzanie entra en conflit avec la Grande-Bretagne au sujet de la Déclaration unilatérale d'Indépendance (UDI) des colons blancs de Rhodésie en novembre 1965 ».

66« Mwalimu » : mot swahili qui signifie « maître ». Cf. SEBUNUMA D., thèse « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* », Université Paris Diderot-Paris7, 2011, publiée par ANRT (Atelier National de Reproduction des Thèses), *op. cit.* Voir aussi « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* », *op. cit.*

67KABUYA LUMUNA SANDO C., *Nord-Katanga 1960 - 1964 de la sécession à la guerre civile*, Paris, Harmattan, 1992, pp. 124 - 125.

C'est finalement le « *coup de poker* » de la guerre-éclair contre Idi Amin Dada qui redonnera au pays sa respectabilité internationale⁶⁸.

Chapitre III. LA VIE POLITIQUE DES ANNEES 90 : 1990 - 1994

Dans ce chapitre, notre objet n'est pas de faire une analyse exhaustive de la vie politique au Rwanda dans les années 90. Il s'agit plutôt de formuler, à partir des courants politiques représentatifs de la même période, des hypothèses permettant d'éclairer notre réflexion sur l'influence du contexte régional dans la survenue des violences collectives au Rwanda. Autrement dit, nous essayons de comprendre ce qui a pu se passer en 1994 - dans la continuité des événements historiques que nous avons déjà présentés et commentés - pour que le pays tout entier soit ravagé par des massacres génocidaires. Ainsi, nous nous limiterons à la présentation de deux principaux partis politiques qui ont exercé des responsabilités gouvernementales entre 1990 et 1994, à savoir le MRND [anciennement « Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement »] et le MDR [« Mouvement Démocratique Républicain »]. Nous présenterons aussi brièvement un troisième parti politique, le PSD [« Parti Social Démocrate »], dont les idées politiques étaient très proches de celles du MDR.

Pour ceux qui voudraient s'informer de manière détaillée sur la vie politique au Rwanda entre 1990 et 1994, je me permets de recommander à mes futurs lecteurs et futures lectrices l'ouvrage de J. Bertrand : « *Rwanda, Le piège de l'histoire* »⁶⁹.

1. Le MRND

Ancien « *Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement* », créé en 1975, le MRND « nouvelle formule » des années 1990 symbolise à lui seul toutes les « ambiguïtés » de différentes idéologies politiques présentes au Rwanda durant la période 1990 - 1994. En effet, jusqu'à ce jour, je n'ai pas encore réussi à comprendre le nouveau sens qui a été donné, dans les années 90, à l'ancien sigle « MRND » ! Bref, là n'est pas l'objet de notre débat.

Intéressons-nous à un extrait du discours particulier de J. Habyarimana, discours prononcé à Ruhengeri lors d'un meeting le 15 novembre 1992 : il y résume la politique de son parti MRND en ce qui concerne la guerre civile des années 1990 - 1994 et son point de vue sur les négociations de paix qui étaient en cours :

« Les Accords d'Arusha sont un chiffon de papier, ce n'est pas la paix. (...) Ce que nous lui (au ministre Ngulinzira) demandons : il ne doit pas truquer certaines choses et dire qu'en ramenant un chiffon de papier, il ramène la paix »⁷⁰.

Dans la culture rwandaise, un « homme » c'est « celui qui dit ce dont il est capable de répéter en public » ! Pour cela, la signature de l'homme c'est sa parole. A cela s'ajoute la signification et le symbole du lieu où le président J. Habyarimana a prononcé le discours ci-dessus : il a tenu à dire le fond de sa pensée à Ruhengeri, là même où Lukara, l'illustre et mythique « héros du Mulera » avait défié les Allemands et les missionnaires Européens en 1912 ! D'ailleurs, J.-P. Chrétien l'a bien compris : la parole, l'« Indahiro » [serment, parole donnée], c'est la signature des Bakiga lorsqu'il faut s'engager publiquement et pour la communauté ! De ce fait même, nous sommes en droit de penser que le président J. Habyarimana ne croyait pas aux Accords de Paix d'Arusha [en Tanzanie] : il les aurait signés tout simplement pour faire plaisir à tous ceux qui lui faisaient pression au Rwanda comme à l'extérieur du pays.

Notons que le président J. Habyarimana n'était pas le seul à être septique en ce qui concerne les négociations d'Arusha entre le gouvernement rwandais et le Front Patriotique Rwandais. En effet, les attaques répétées du Front Patriotique Rwandais - même à l'Est du pays, loin de sa base arrière ougandaise -, la montée du mouvement « Hutu Power » à l'intérieur du Rwanda, sans oublier la situation d'extrême précarité dans laquelle se trouvaient les déplacés de guerre, tout cela rendait improbable l'application des Accords de Paix tant que les armes continuaient à parler aux frontières du pays.

Pourquoi cette méfiance de feu J. Habyarimana ?

Comme je l'ai déjà indiqué, le discours de J. Habyarimana du 15 novembre 1992 a été prononcé à Ruhengeri : tout un symbole car c'est là-même que Lukara fut pendu - mais après avoir défié les Allemands et le roi Musinga ! Il y a un autre élément qui en rajoute à la symbolique : Lukara n'a pas été capturé par les Allemands, ce sont plutôt les siens qui l'ont « vendu » aux Allemands - en particulier Ndungutse ! Depuis cette trahison de 1912, les Bakiga se méfient toujours de ceux qui prétendent s'entendre avec les « monarchistes » - surtout lorsqu'il y a une éventuelle entremise des « Blancs » ! Voici l'histoire que les Bakiga n'ont pas oubliée concernant la « livraison » de Lukara aux Allemands :

« Très habilement, comme s'il était déjà un gouvernant responsable, Ndungutse s'efforça de rassurer les Européens. Il multiplia les protestations d'amitié et les bons procédés à l'égard de la mission de Rwaza et des postes allemands. (...) Ndungutse se tourna vers les représentants directs de l'administration allemande, en l'occurrence vers le poste de Kiburuga. (...) Les négociations menées à ce niveau aboutirent à la livraison de Lukara (...). Selon la version officielle », c'est le poste allemand qui aurait organisé la capture de Lukara et le résident *ad interim* « Gudowius put ensuite se flatter d'avoir mené de front deux opérations : la préparation de l'attaque contre Ndungutse et la capture de Lukara ».

Cependant, selon J.-P. Chrétien, « d'après les témoignages recueillis (...) pour le procès de Lukara (...), il apparaît (...) que c'est Ndungutse qui a pris l'initiative de l'affaire. (...) Dès que Lukara fut arrivé à Ngoma, au début d'avril, Ndungutse envoya Muniga (...) à Kiburuga, avec deux vaches à l'intention de la Résidence. C'était évidemment la plus belle preuve d'amitié venant de la part d'un Munyarwanda ! (...) Après trois jours d'hésitation, Ndungutse, qui avait d'abord demandé

68 SEBUNUMA D., thèse « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* », Université Paris Diderot-Paris7, 2011, publiée par ANRT (Atelier National de Reproduction des Thèses), *op. cit.* Voir aussi « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* », *op. cit.*

69 BERTRAND J., *Rwanda Le piège de l'histoire*, Paris, Karthala, 2000.

70 *Ibid.*, p. 198.

à Maruff de venir lui-même chercher Lukara, finit par le livrer (sans doute le 7 avril). Un beau-frère de Lukara, le Muhutu Mporanye, (...) essaya en vain de s'opposer à cette livraison »⁷¹.

Revenons sur la situation politique en 1990 - 1994 : Jusqu'au terme des négociations pour le partage du pouvoir avec le Front Patriotique Rwandais, J. Habyarimana affichera une attitude ambiguë : le jour même de la signature des Accords à Arusha, J. Habyarimana restera très discret. Et pour cause ! C'est avec A. Kanyarengwe, - son frère « ennemi » devenu « président » du Front Patriotique Rwandais en exil -, que J. Habyarimana allait signer les Accords de paix d'Arusha. Ce jour même, beaucoup de Rwandais à Kigali considéraient cet événement comme une scène de théâtre ! Le président rwandais étant discret, c'est plutôt le feu président M. Ndadaye du Burundi qui prononça un discours avec un accent de « relève » sur le plan régional : il connaissait bien le contexte historique et diplomatique du conflit rwandais car, avec le statut de réfugié politique, il avait grandi, étudié et travaillé au Rwanda. Malheureusement, le président M. Ndadaye sera le premier à être assassiné en octobre 1993. Les violences qui ont suivi sa mort au Burundi auront constitué un signe avant-coureur du génocide de 1994 au Rwanda.

En fin de compte, la méfiance du feu président J. Habyarimana, en ce qui concerne les Accords d'Arusha, aura été prémonitoire !

Après la mort du président J. Habyarimana, les nouveaux dirigeants Hutu ont supplié **en vain** le Front Patriotique Rwandais et la communauté internationale pour appliquer enfin les Accords d'Arusha ! Donc, même le Front Patriotique Rwandais et ses soutiens à l'étranger n'accordaient aucune importance à ces mêmes Accords de Paix !

2. Le MDR

Anciennement appelé « MDR-Parméhutu » - « *Mouvement Démocratique Républicain* », créé à la fin des années 50 par G. Kayibanda, le parti historique aura été dépositaire des idéaux de la fameuse « révolution de la majorité des Bahutu » de 1959.

Nous n'allons pas ressasser ni présenter le contenu du programme de ce parti. Nous nous intéresserons à certaines idées qui ont été présentées par ses nouveaux leaders, dans les années 90, pour rénover la vie politique au Rwanda. En particulier, ce sont les idées de E. Gapyisi qui retiendront notre attention pour les raisons suivantes : il a été le plus créatif en ce qui concerne la rénovation du parti MDR pour l'adapter aux nouveaux enjeux - même s'il aurait pu aller plus loin selon certaines critiques que nous allons commenter ; il était, sans conteste, le plus « modéré » [même si j'utilise ce terme par défaut !], voir même l'un des rares leaders « modérés » au Rwanda dans les années 90 ; d'après les différents témoignages de ceux qui l'ont connu de près, il ne militait pas pour gagner tel ou tel poste de pouvoir - contrairement à la majorité d'autres chefs ou leaders de partis politiques au Rwanda, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui ; enfin, compte tenu de sa « neutralité » entre partisans de la guerre et conservateurs au pouvoir, les opinions de E. Gapyisi permettent d'apprécier la nature des « ambiguïtés » identitaires auxquelles tous les Rwandais sont confrontés de par la complexité de leur histoire.

Selon J. Bertrand, « le courant Forum pour la Paix et Démocratie » créé par E. Gapyisi et d'autres intellectuels fait parti du courant de ceux qui « considèrent [au début des années 90] que Habyarimana a été suffisamment affaibli et que le FPR représente le nouveau danger »⁷². Selon le même auteur, « cette position va prendre de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure des négociations et de la mise à jour des exigences du FPR. (...) Le Forum réunit notamment des intellectuels et tente de transcender les partis. Gapyisi exprime en fait une double méfiance à l'égard d'un pouvoir totalitaire, le MRND et Habyarimana, et d'un pouvoir de conquête par la violence, le FPR, qui ne sont ni l'un ni l'autre favorables à l'éclosion de la paix et de la démocratie. « A bas la dictature, quel que soit le dictateur » constitue son slogan de base. Il tente de proposer une troisième voie indépendante qui n'aurait à être liée ni au MRND ni au FPR »⁷³.

Par ailleurs, J. Bertrand souligne que « Gapyisi est un personnage politique charismatique. Le Forum essaie (...) de mordre sur les autres partis. Mais ses références de base restent les idéaux de la Révolution de 1959 qui sont toujours à défendre. Ainsi, on retrouve à une échelle plus réduite toute l'ambiguïté du MDR. En effet, il s'agit alors de savoir quelle critique est faite de la période révolutionnaire, s'il y a distinction entre la légitimité du combat de 1959 et les violences qui l'ont accompagné, entre les aspects positifs et les aspects négatifs de cette période. Lorsque Gapyisi utilise le terme de « démocratie », on est en droit de se demander finalement si le danger d'une conception majoritaire du mot n'est pas sous-jacent, d'autant qu'il reprend le discours légitimant sur « la masse des Hutu »⁷⁴.

Le premier Congrès du parti MDR

Malgré l'unité affichée en public, les nouveaux leaders du parti MDR se disputaient le poste de « chef » tant convoité !

« On assiste donc à une montée des tensions et à un creusement des divergences au sein du MDR. La tenue du premier congrès national a été retardée à plusieurs reprises et le combat des chefs est évidemment au centre des débats (...) »⁷⁵. Lors du premier congrès national du parti MDR, F. Twagiramungu fut élu président. Mais, les problèmes internes n'étaient pas réglés. Sur ce sujet, J. Bertrand note :

« Il semble, en fin de compte, qu'avant même l'élection des tractations avaient permis à F. Twagiramungu de se

71CHRETIEN J.-P., Article « La révolte de Ntungutse (1912) - Forces traditionnelles et pression coloniale au Rwanda allemand », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, op. cit., pp. 674 - 675.

72BERTRAND J., *Rwanda Le piège de l'histoire*, op. cit., p. 207.

73Ibid., pp. 207 - 208.

74Ibid.

75Ibid.

retrouver candidat unique au poste de président du parti »⁷⁶. D'après des témoignages qui m'ont été communiqués par certaines personnes qui ont participé à ce premier congrès du MDR (été 1992, dans les locaux du Conseil National pour le Développement - CND), la procédure de l'élection du président du parti se serait déroulée comme suit : toute la matinée, les ténors du parti ont présenté à l'assemblée et aux invités le programme du MDR. Dans l'après-midi, il y avait au programme les fameuses élections du Bureau Politique du parti, en particulier le « président ». Dès le début de l'élection, les représentants des différentes préfectures du Rwanda au même poste s'avancèrent, l'un après l'autre, pour se désister ! Or, selon des témoignages concordants, E. Gapyisi était le préféré des militants de base du parti. Ainsi, il était attendu dans la salle, lors du premier congrès, pour être « acclamé » en tant que nouveau président du parti - succédant ainsi à G. Kayibanda le « héros » national pour les Hutu, lui qui avait réussi à chasser la monarchie du pouvoir en 1959 ! Malheureusement pour les militants présents au congrès, E. Gapyisi, lui aussi s'avança - tenant une béquille à la main et déclara : « Ku mpamvu z'ubumwe mw'ishyaka, nahisemo kutiyamamariza kuba Perezida w'ishyaka » [« pour des raisons de l'unité du parti, j'ai préféré renoncer à ma candidature au poste de président du parti »]. Il y aurait eu du bruit dans la salle, la majorité des militants étant mécontents de cette décision. En même temps, une poignée de JDR (Jeunes Démocrates Républicains) - le mouvement de jeunes du parti MDR -, scandaient « Rukokoma », surnom de F. Twagiramungu [surnom qui signifie « conférence nationale » dont Monsieur F. Twagiramungu avait été le chantre au début des années 90]. Après s'être retiré quelques instants, F. Twagiramungu s'avança devant la scène et annonça sa candidature « unique » au poste de président du parti ! Enfin, après un moment de délibération, un cacique du parti se présenta sur scène et proclama F. Twagiramungu comme « élu » au poste de président du parti. Immédiatement, F. Twagirangu distribua des T-shirts sur lesquels étaient imprimés son effigie et il prononça son premier discours de « chef » du parti ! Certaines délégations auraient quitté la salle, d'autres se réunirent en petits groupes, sans prêter attention au discours du nouveau président du parti.

Même aujourd'hui, certains Rwandais soupçonnent - à tort ou à raison - le Front Patriotique Rwandais d'avoir manipulé à distance ces premières élections au sein du parti MDR tant redouté ! D'autres observateurs, au contraire, ont soupçonné J. Habyarimana et son Akazu d'être derrière la même manipulation pour diviser le MDR. Cependant, personne n'avance des preuves matérielles pour étayer l'une ou l'autre des deux hypothèses de manipulation extérieure du parti MDR au début des années 90. Le seul renseignement historique que nous pouvons en tirer c'est que, même après avoir renoncé au poste de président du parti MDR, E. Gapyisi se situait toujours au-dessus de la mêlée et avait un pouvoir charismatique et politique incontestable. Il sera assassiné en rentrant chez lui à Kigali, en mai 1993. Malgré les manifestations d'apparences, le parti MDR ne s'est jamais remis des mêmes divisions internes constatées lors de son premier congrès national en 1992.

3. Le PSD

« Parti Social Démocrate »

Après l'assassinat de E. Gapyisi, tous ceux qui revendiquaient la « neutralité » entre le parti politique MRND du président J. Habyarimana et le Front Patriotique Rwandais se sont retournés vers F. Gatabazi. Celui-ci était président fondateur du parti politique PSD - « Parti Social Démocrate » - dont les idées et le programme étaient très proches de ceux du MDR. D'ailleurs, F. Gatabazi aurait fait partie des initiateurs du « renouveau » du MDR ; mais, suite à la « guerre des chefs » qui sévissait dans ce mouvement politique, il aurait décidé de créer son propre parti indépendant.

F. Gatabazi n'était pas un inconnu dans la vie politique au Rwanda : au début des années 80, il avait été ministre des affaires sociales et avait géré la crise des réfugiés rwandais expulsés de l'Ouganda à l'époque ! Et parmi ces anciens réfugiés, certains étaient devenus membres - voire même chefs pour quelques uns - du Front Patriotique Rwandais.

Malheureusement, comme E. Gapyisi avant lui, F. Gatabazi, leader du PSD, sera assassiné le 21 février 1994 en rentrant chez lui.

En conclusion, le résumé de J. Bertrand sur la situation politique au Rwanda dans les années qui ont précédé le génocide de 1994 est riche de sens :

« Les deux années 1993 et 1994 sont marquées par l'évolution concomitante de deux facteurs : d'une part, la radicalisation ethnique des positions, d'autre part la bipolarisation de la vie politique autour de deux belligérants. Cette évolution marque en fait l'opposition politique de ceux qui ne veulent pas voir le régime s'effondrer à ceux qui ne veulent rien d'autre que le renverser. Mais les manipulations des différents groupes politiques, qui cherchent à obtenir l'appui des masses, vont entraîner la détermination des positions en fonction de ces objectifs selon une ligne de partage unique, celle de l'ethnisme »⁷⁷.

Chapitre IV. CONTROVERSE SUR L'ATTENTAT DU 06 AVRIL 1994

Nous abordons maintenant un sujet qui suscite, voire même qui déchaîne les passions depuis le 06 avril 1994. En même temps, beaucoup d'observateurs considèrent l'attentat qui a coûté la vie au feu président J. Habyarimana du Rwanda, au feu président C. Ntaryamira du Burundi et à certains hauts dignitaires du régime rwandais de l'époque comme étant « l'élément déclencheur » du génocide au Rwanda en 1994.

1. L'attentat du 06 avril 1994

Dans mes dernières publications déjà citées⁷⁸, j'ai présenté l'extrait d'un entretien qui m'avait été accordé par un

⁷⁶Ibid., p. 209.

⁷⁷Ibid., p. 256.

⁷⁸SEBUNUMA D., thèse « La compulsion de répétition dans les violences collectives », Université Paris Diderot-Paris7, 2011, publiée

« partisan » de l'ancien régime de J. Habyarimana concernant l'attentat du 06 avril 1994 dans lequel ce dernier est mort. Voici à présent, le point de vue d'un partisan de « première heure » du Front Patriotique Rwandais sur le même attentat qui est considéré par beaucoup d'observateurs comme étant « l'élément déclencheur » du génocide au Rwanda en 1994.

Mon interlocuteur me parlait depuis plus d'une demi-heure de son histoire personnelle. Au bout d'un moment, il bondit sur l'actualité pour essayer, me semble-t-il, de tester la « neutralité » scientifique de mes recherches sur les événements historiques à l'origine du génocide au Rwanda. Au moment de notre rencontre, une enquête judiciaire était à la « Une » en France au sujet de l'attentat du 06 avril 1994 à Kigali. Voici l'extrait de l'échange que j'ai eu avec mon interlocuteur :

- *Mon interlocuteur* : Que pensez-vous de l'actualité sur cet attentat ?

J'ai répondu : Je n'en sais rien. Toutes les pistes sont à exploiter pour connaître la vérité. Puis, je ne vivais pas au Rwanda à l'époque du génocide ; je n'ai donc pas de point de vue sur le sujet.

- *Mon interlocuteur* : Mais, c'est une polémique inutile ! On connaît les coupables ; ce sont les extrémistes Hutu. Pourquoi continuer à faire des débats interminables ?

J'ai répondu : C'est possible.

- *Mon interlocuteur* : Vous dites que « c'est possible » ? Vous doutez ? Pensez-vous que ce serait quelqu'un d'autre le coupable ?

J'ai répondu : Les coupables ? Ce seraient peut-être les Hutu, ou bien quelqu'un d'autre ! Pour moi, tout est possible.

- *Mon interlocuteur* : Ah !...Oui ! Vous venez de dire que vous n'étiez pas au Rwanda à l'époque du génocide. Je vous assure, Kinani [le feu président J. Habyarimana] avait changé : il avait signé les Accords de Paix et avait accepté de partager le pouvoir avec le FPR et l'opposition. Ce sont donc les extrémistes de son entourage qui l'ont assassiné pour s'emparer du pouvoir et exécuter le génocide. C'est clair. Il n'y a pas de doute pour tous ceux qui vivaient au Rwanda à l'époque des faits.

J'ai répondu : Ah ! Bon ! Si je vous comprends bien, le feu président J. Habyarimana est un martyr ; le Tout-puissant Colonel E. Sagatwa est un martyr car il était avec le président dans le même avion ; le chef d'État Major de l'armée régulière, le Général D. Nsabimana est aussi un martyr car il était dans le même avion ; ainsi que tous les membres d'équipage et tous ceux qui accompagnaient le président. Puis, le premier Ministre, Mme A. Uwiringiyimana et tous les ministres qui ont été assassinés dès le 07 avril 1994, dont Monsieur B. Nkurinzira, ministre des Affaires Étrangères, sont aussi des martyrs de la paix comme le président. Il ne reste qu'à demander au Pape de les canoniser !

- *Mon interlocuteur* : Ah ! Non ! Le feu président J. Habyarimana et les membres de son entourage qui étaient dans l'avion, ce ne sont pas des martyrs ! Ce sont des planificateurs du génocide ! Quant à Mme A. Uwiringiyimana et les ministres de l'opposition, c'est vrai. Eux ce sont des martyrs de la paix.

J'ai répondu : Mais, c'est vous qui venez de me dire que le président J. Habyarimana aurait été victime du complot des extrémistes Hutu qui n'auraient pas accepté le partage du pouvoir avec l'opposition et le FPR. De mon point de vue, tous ceux qui étaient dans l'avion abattu le 06 avril 1994 ne pouvaient pas être au courant de ce « complot » dont vous me parlez car, à moins d'être suicidaires, je ne comprends pas comment ils auraient pu monter dans le même avion !

J'ai poursuivi mon raisonnement en m'adressant à mon interlocuteur : Vous vous rendez compte de ce que vous m'annoncez ? Au cas où le feu président J. Habyarimana n'aurait pas planifié le génocide ; au cas où tous ceux qui étaient avec lui dans l'avion le 06 avril 1994 n'auraient pas préparé le génocide - selon vos affirmations tous auraient été victimes du complot de certains Hutu extrémistes ; et étant donné que le premier ministre et plusieurs ministres de l'opposition ont été - eux aussi - victimes du génocide dès le 07 avril 1994 ; au cas où tout cela se confirmerait, en quoi le génocide de 1994 engagerait-il la responsabilité du régime des Hutu de l'époque ? Car les principaux responsables de ce régime auraient été, eux aussi, victimes des mêmes criminels génocidaires !

J'ai ajouté : Vous vous rendez compte des conséquences d'une telle hypothèse, si jamais elle était confirmée ?

- *Mon interlocuteur m'a regardé, étonné, et a pris la parole* : Que faudrait-il dire alors, selon vous ?

J'ai répondu : Je n'en sais rien ! Cherchez encore et essayez de trouver des arguments inattaquables sur le plan logique !

L'échange que je viens de présenter ci-dessus résumerait l'essentiel de la controverse sur l'attentat du 06 avril 1994 qui a coûté la vie au feu président J. Habyarimana et à ceux qui étaient avec lui dans l'avion. Jusqu'à ce jour, les questions que j'ai posées à mon interlocuteur dans l'échange précédent demeurent. Comme le débat se poursuit dans les médias et sur le plan judiciaire, je laisse à mes futurs lecteurs et lectrices le soin de se faire une opinion objective en tenant compte des éléments de preuves présentés par chaque partie : le camp des Hutu qui étaient au pouvoir en 1994, le camp du Front Patriotique Rwandais et le camp des pays occidentaux qui étaient impliqués dans le conflit rwandais à l'époque des faits.

Pour cela, dans l'attente des conclusions de la Justice et compte tenu des seuls éléments à notre disposition aujourd'hui à travers les médias, mon point de vue personnel est que les Hutu « extrémistes » proches du feu président J. Habyarimana et les Tutsi « extrémistes » proches du président rwandais actuel P. Kagame ne disposaient ni des moyens logistiques ni des moyens diplomatiques de dissuasion pour se permettre d'assassiner deux présidents dans un même attentat ! De plus, la seule présence des militaires français dans le même avion qui fut abattu le 06 avril 1994 à Kigali constituait un élément dissuasif et un obstacle quasi-infranchissable pour les Hutu comme pour les Tutsi.

par ANRT (Atelier National de Reproduction des Thèses), *op. cit.* Voir aussi « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* », *op. cit.*

Certes, les deux camps - celui des Hutu et celui des Tutsi - auraient pu se préparer à une éventuelle fin tragique de la situation politique au Rwanda à l'époque. Cependant, même le Rwandais lambda et les étrangers qui vivaient au Rwanda craignaient la survenue d'une possible « fin de règne » sanglante : depuis la fin du 19^{ème} siècle, le même phénomène de violences collectives se reproduit dans les mêmes circonstances !

2. Le temps du génocide : les « petits exécutants »

Depuis l'époque des faits en 1994 à ce jour, une autre question s'est ajoutée à celle des auteurs de l'attentat contre l'avion présidentiel : c'est la question de savoir si le génocide a été planifié à l'avance.

C'est le Tribunal Pénal International pour le Rwanda qui a été chargé de poursuivre et de juger tous ceux qui sont accusés d'avoir planifié et/ou participé au génocide de 1994 au Rwanda. Personnellement, je n'ai pas d'informations sur les travaux de ce Tribunal.

Néanmoins, étant donné que « **le Rwanda, ce sont nos affaires à nous** » - avant d'être une affaire des étrangers -, j'ai le droit de m'interroger sur ce qui s'est passé pendant le génocide de 1994 au Rwanda dont certains membres de ma famille ont été victimes.

La thèse de la planification du génocide au Rwanda revient régulièrement dans tous les échanges avec les Rwandais eux-mêmes, mais aussi avec tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Rwanda. Plus particulièrement, dans le cadre d'entretiens cliniques, je rencontre des personnes qui ont enduré la souffrance de ce drame au Rwanda même, ou bien, ceux qui l'ont vécu indirectement et qui ont perdu des proches ou des amis.

Mis à part le cas des hauts dirigeants dont l'établissement de différentes responsabilités est avant tout l'affaire du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, nous nous interrogeons tous sur la nature des motivations qui étaient celles des « petits exécutants », sur les raisons qui ont amené les paysans à massacrer leurs proches, leurs voisins, et dans certains cas leurs propres parents !

Il est très facile de formuler des hypothèses - voire même d'affirmer que tous ceux qui ont participé au génocide de 1994 au Rwanda auraient été « entraînés », manipulés ou payés pour tuer ! Sans doute, il y aurait eu quelques cas de ce genre. Toutefois, avec un certain recul, nous constatons que certaines questions nous obligent à réfléchir sur la situation afin de prévenir d'autres crises éventuelles à l'avenir.

Premièrement, quand-bien-même il y aurait eu « planification » du génocide, comment des centaines de milliers de ceux qui y ont participé auraient-ils pu être « entraînés » sans que leurs voisins - futures victimes - s'en rendent compte ? Je rappelle ici que les Rwandais n'habitent pas en villages « ethniques » comme dans les autres pays de la région. Au Rwanda, le brassage ethnique a fait que rien ne distingue, sur le plan anthropologique et sociologique, les « Hutu » des « Tutsi ».

Deuxièmement, au cas où tous les « petits exécutants » auraient été « entraînés » ou « manipulés » à l'avance, comment expliquer le cas des Hutu qui ont caché ou protégé leurs voisins ? Car, si certains Hutu avaient eu l'information concernant la « planification » du génocide, cette information aurait été connue : des milliers d'individus ne peuvent pas conserver un tel secret.

Troisièmement, nous constatons que parmi les hauts dignitaires du régime de l'époque, il y avait des Tutsi : ceux-ci avaient une influence réelle sur la vie politique, surtout dans les partis de l'opposition. Or, même ces hauts dignitaires Tutsi du régime ont été surpris par les événements. D'ailleurs, un grand nombre d'entre eux ainsi que leurs familles ont été massacrés. Il serait donc difficile de comprendre comment une « planification » de génocide aurait été communiquée à la masse de « petits exécutants » sans que des dirigeants politiques soient au courant.

Quatrièmement, l'Eglise du Rwanda est présente dans tout le pays et elle est très respectée : les évêques, mais aussi les prêtres catholiques - dont beaucoup revendiquent être Tutsi - auraient été informés s'il y avait eu une « planification » de génocide auprès de la population dans les campagnes.

Certes, suite au blocage des négociations entre les dirigeants politiques internes et la rébellion, tous les Rwandais redoutaient une fin tragique de la guerre civile comme cela avait été le cas en 1959. Les étrangers aussi qui vivaient au Rwanda s'inquiétaient. Cependant, d'après plusieurs témoignages, personne ne pensait que les tueries allaient s'étendre dans tout le pays ; personne ne s'imaginait que même les paysans allaient être concernés par le conflit des politiciens ! Même les « *Interahamwe* », la milice du parti du président J. Habyarimana, ne faisaient pas peur à la population avant le génocide : lorsqu'il y avait des manifestations politiques de l'opposition à Kigali - surtout les manifestations du parti historique MDR - les « *Intrahamwe* » devenaient invisibles !

Pour toutes ces raisons ci-dessus exposées, mon hypothèse est que les « petits exécutants » ont planifié le génocide en le faisant. Autrement dit, tous les « petits exécutants » n'ont pas eu besoin d'être « entraînés » à l'avance pour participer au génocide !

Ce sont plutôt les mécanismes psychiques individuels, réveillés par des représentations collectives de la menace archaïque, qui ont été à l'œuvre dans le passage à l'acte individuel et collectif. Rappelons ici que tous les Rwandais Hutu n'ont pas participé au génocide !

Pour cela, le rôle des « petits chefs » locaux aura été déterminant : dès lors que le pouvoir central s'était écroulé après la mort du président, dès lors que de nouvelles institutions crédibles n'avaient pas encore vu le jour, les Rwandais se sont retournés vers les « chefs » locaux - des responsables administratifs locaux (*abayobozi*) ou des « chefs » terriens (*abakungu*) - pour savoir quelle était l'attitude à adopter face au chaos. Dans certaines régions, les « chefs » de clans ont préservé le calme pendant plusieurs semaines. Dans d'autres, les mêmes chefs locaux n'ont pas été à la hauteur -

certains ont même encouragé les massacres, d'autres y ont participé. Bref, le génocide ne s'est pas déroulé de la même façon dans tout le pays selon la posture adoptée par les « chefs » locaux.

Toutes ces observations nous rapprochent de ce qui s'était passé lors de la rébellion de 1911 - 1912 : Lukara, petit chef des Bahutu du Nord ; Basebya petit chef d'une communauté des Batwa dans la même région ; puis Ndungutse, un prince méconnu en errance ; ces trois « petits chefs » locaux ont réussi à mobiliser les foules contre le roi Musinga ! En 1959, la même histoire s'est répétée « *au nez et à la barbe* » du roi Kigeli Ndahindurwa !

Ainsi, la même « magie » aurait fonctionné en 1994, dès le moment où l'ennemi désigné c'était des « monarchistes » du Front Patriotique Rwandais !

Cependant, en 1912, les Allemands sont intervenus et ont arrêté les massacres et la rébellion ; en 1959, les Belges se sont interposés et ont rétabli le calme. Malheureusement, en 1994, les forces étrangères onusiennes ont préféré « laisser faire » !

Très récemment, différents exemples ont montré que l'intervention externe de la communauté internationale peut protéger des populations civiles lors des conflits collectifs : en Côte d'Ivoire et en Lybie, les vies humaines ont été protégées grâce à l'intervention des forces extérieures. Au Rwanda aussi, le génocide aurait pu être évité, ou du moins arrêté avant qu'il ne soit trop tard.

Contrairement à certaines observations qui sont faites aux Rwandais, je précise que l'intervention de la communauté internationale pour sauver des vies humaines n'est pas une « faveur » qui serait accordée à tel ou tel peuple : il s'agit plutôt d'une « responsabilité » historique. Car, parmi les pays qui possèdent la capacité d'intervenir pour protéger les peuples en danger, certains sont d'anciennes puissances coloniales, d'autres ont contribué à créer et à soutenir des dictatures dans les pays pauvres ! Cela ne devrait pas être oublié lorsque les conflits collectifs éclatent dans tel ou tel pays.

Troisième partie

REFLEXION DE SYNTHÈSE

Depuis le début de notre recherche, nous avons déjà présenté plusieurs données historiques et socioculturelles sur le Rwanda et sur la région des Grands-Lacs en général.

Dans cette troisième partie, nous allons revenir sur le matériel de recherche déjà constitué pour en dégager les grands thèmes de réflexion et d'ouverture.

Chapitre I. LE PROBLEME DES PSEUDOS ETHNIES

Au début de la présente recherche, nous avons présenté plusieurs récits des premiers explorateurs européens qui ont écrit sur le Rwanda à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle. A partir de différentes observations qui ont été formulées sur la société rwandaise à cette époque, une remarque sur le brassage ethnique mérite d'être soulignée, deux exemples à l'appui :

Le Capitaine Grant nous a fait une merveilleuse description des « Watusi », tandis que J. Czekanowski nous a fait part de ses recherches sur les Batwa qui habitaient le nord du Rwanda. Or, mis à part quelques informations très courtes concernant l'activité principale des Bahutu - qui sont des cultivateurs selon certains auteurs qui parlent d'eux -, aucun chercheur ne nous a décrit de manière détaillée le mode de vie des Bahutu et les signes particuliers qui les distingueraient des deux autres groupes sociaux ci-dessus évoqués !

Aujourd'hui, avec le recul historique, la réponse à ce manque d'informations spécifiques au groupe des Bahutu est très simple : à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle, les Bahutu regroupaient déjà non seulement les descendants d'une « ethnie » préhistorique des Bahutu, mais aussi tous les métissés issus du brassage ethnique au Rwanda ! Autrement dit, la majorité des Rwandais se retrouvaient dans une « classe » sociale intermédiaire des Bahutu et, aux deux extrêmes, on pouvait distinguer la dynastie monarchique des nobles - les Tutsi -, puis la « classe » des Batwa qui étaient au bas de l'échelle sociale. Sur ce point, le travail scientifique de A. Kagame est d'une clarté jamais égalée comme nous allons le constater.

La théorie des races au Rwanda : l'apport de A. Kagame

Avant de présenter les différentes hypothèses scientifiques de A. Kagame concernant les « races » au Rwanda, il est important de souligner que dans l'ouvrage original de référence, l'auteur a utilisé certains caractères de la langue Kinyarwanda - « *amasaku* » ou « *accents* » - que nous ne pouvons pas reproduire dans la partie qui suit : ces caractères spéciaux concernent en particulier l'intonation de certaines voyelles - caractères qui sont impossibles à retranscrire avec l'alphabet français.

La thèse de Doctorat « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* » et la publication de l'ouvrage « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* »⁷⁹ nous ont permis de présenter certains travaux de recherche de A. Kagame sur la « théorie des races » au Rwanda : cet auteur a mis en évidence, mieux que quiconque avant lui, la complexité de l'identité rwandaise depuis la nuit des temps. Dans la perspective d'une synthèse sur la diversité du matériel historique, anthropologique et sociologique qui a été développé jusqu'ici dans le présent travail de recherche, rappelons les hypothèses majeures de A. Kagame sur la question des « races » au Rwanda :

79SEBUNUMA D., thèse « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* », Université Paris Diderot-Paris7, 2011, publiée par ANRT (Atelier National de Reproduction des Thèses), *op. cit.* Voir aussi « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* », *op. cit.*

En effet, dans son mémoire de recherche publié en 1954 à Bruxelles⁸⁰, A. Kagame a étudié la question des « races » au Rwanda à partir des récits de la tradition orale et des travaux des premiers explorateurs Européen. Les conclusions du même auteur sont encore d'actualité malgré de multiples interprétations erronées qui en ont été faites par des idéologues de tout bord.

En ce qui concerne l'ordre du premier peuplement du Rwanda, A. Kagame a confirmé les hypothèses de ses prédécesseurs sur le sujet : les Batwa auraient été les premiers à s'installer dans le pays. On distingue parmi eux deux groupes : les Pygmées qui vivent dans la forêt et les Céramistes qui « vivent de l'industrie de la poterie ». Ensuite, les Bahutu se seraient installés au Rwanda ; ils sont majoritairement cultivateurs. Enfin, les Batutsi, éleveurs de bovins, seraient arrivés au Rwanda en dernière position.

Toutes ces hypothèses sur l'ordre d'arrivée de différents groupes sociaux au Rwanda avaient déjà été formulées avant les travaux de A. Kagame. La nouveauté de cet auteur, ce sont ses observations sur le brassage ethnique qui a eu lieu, dans le Rwanda précolonial : le même brassage de la population aurait permis, selon A. Kagame, de former un peuple homogène et une culture commune à tous - au-delà des particularités qui auraient existé lors du premier peuplement du pays.

Les différentes observations du même auteur sur chaque groupe ethnique préhistorique démontrent le processus par lequel s'est opéré le brassage ethnique au Rwanda.

1. Observations sur les Batwa

Selon A. Kagame, « le roi peut anoblir tel *Mutwa* ou telle famille, de la catégorie des Céramistes. A partir du moment de son anoblissement, l'ex-*Mutwa* passe dans la catégorie sociale des *Batutsi*. Il lui est alors interdit de communiquer désormais avec les *Batwa* dans le boire et le manger. Il ne peut plus manger de n'importe quelle viande indistinctement, comme il le faisait précédemment. Dans les relations sociales, il n'est plus limité, en principe, que par ses possessions bovines, ses commandements et son comportement général, éléments pouvant déterminer les cercles de la société où il peut avoir accès »⁸¹.

2. Observations sur les Bahutu

« La race des *Bahutu* se rattache, en principe, au groupe ethnique dénommé *Bantu*. Les *Bantu* rwandais présentent cependant une variété de types qui ne répondent pas uniformément aux définitions générales en cours parmi les ethnologues. (...) Certains *Bahutu* descendent de Hamites appauvris et déchus de leur rang social. D'autres, - aspect différent du même cas, - ont pour ancêtres des *Bahutu* enrichis à une époque donnée, et qui purent épouser des femmes hamites. Puis, il y a fatalement le cas des relations extra-matrimoniales entre les deux races. Toutes ces considérations peuvent aisément expliquer cette gamme de sans mêlé, s'étageant entre le type hamite et le type *bantu* pur »⁸².

L'auteur donne une explication qui est tout aussi naturelle : « on ne peut pas minimiser non plus les facteurs d'ordre écologique et les conséquences des comportements divers qui en découlent. Le climat du Rwanda n'est pas homogène. Cette différence climatique conditionne celle de l'habillement, du travail, de l'alimentation et de l'idéal social. Telle famille dont la vie se déroule, depuis quelques dizaines de générations, en régions chaudes (où prédominent dans certains milieux le régime lacté), ne manquerait pas de se différencier de telle autre famille qui, dans le même laps de temps, se serait confinée en régions montagneuses et froides, où l'élevage du gros bétail est très limité, s'il n'y est pas entièrement inexistant »⁸³.

3. Observation sur les Batutsi

« Prenons nos *Batutsi* dans les circonstances concrètes où nous les voyons vivre. Ils étaient initialement pasteurs et nomades. Ils quittèrent, à une époque donnée, la zone qu'ils occupaient en Afrique nord-orientale. C'est-à-dire qu'ils changèrent très probablement d'altitude, et très certainement de latitude. Ce seul fait de changer d'hémisphère obligeait nos émigrés à s'acclimater, à s'adapter aux conditions nouvelles de saisons inconnues jusque là. Ils ont changé leur économie purement pastorale en une autre mi-pastorale et mi-agricole. Ils ont abandonné la vie nomade pour adopter la vie sédentaire. Voilà une série de faits qu'on ne peut ignorer ni négliger, sans s'exposer à émettre des opinions erronées sur l'origine de nos Hamites rwandais »⁸⁴.

D'après A. Kagame, les Batutsi « ne se sont pas installés dans une aire inhabitée : ils y ont trouvé des populations antérieurement établies, ayant leur langue, leurs coutumes et leurs conceptions de tout ordre. Nos *Batutsi* se sont indigénisés ; ils se sont intégrés dans la société autochtone. Mais, en s'indigénisant, ils ont aussi influencé la culture des autochtones. Les idées des nouveaux venus, sur le monde visible et invisible, leurs organisations familiales, politiques et autres, ont modifié fatalement les éléments correspondants des *Bahutu* établis dans nos régions. D'où l'inter-influence des deux groupes a créé une culture mixte, ou mieux nouvelle, qui n'est ni *bantu* pure, ni hamite pure, mais *bantu*-hamitisée ; en d'autres mots, la culture du Rwanda précolonial »⁸⁵.

4. Signification étymologique

80KAGAME A., *Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda*, Mémoire in-8° tome XXXVIII, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1954.

81Ibid., p. 11.

82Ibid., p. 12.

83Ibid.

84Ibid., p. 17.

85Ibid., p. 18.

Après avoir étudié plusieurs sources linguistiques qui auraient donné naissance au terme « Mututsi », A. Kagame s'arrête sur le verbe « gutuka » qui aurait trois sens selon le même auteur : la forme dérivée du même verbe - « gutukura » signifie « être privé de tout ». Or, le même verbe à « la forme primaire » *gutuka* signifie le contraire : « être dans l'abondance ». Ensuite, selon A. Kagame, le verbe « gutuka » aurait une deuxième signification, à savoir « faire des présents au supérieur ». Enfin, « en dialecte du Gisaka [à l'est du Rwanda] selon A. Kagame, le verbe « gutuka » signifie : « arriver d'ailleurs ». Et « en la langue du Buganda » [Ouganda], le même verbe signifie : « arriver de l'étranger ».

Les conclusions de A. Kagame :

« gutuka » = « être dans l'abondance »

« gutuka » = « arriver de l'étranger »

« natutse » = « je suis arrivé de l'étranger »

« umututsi » = « un arrivé de l'étranger ; en d'autres mots, un immigré » ; ou bien « celui qui est dans l'abondance » ; « riche ».

La conclusion de A. Kagame c'est que le « terme Mututsi signifie un immigré. Il peut signifier également : un riche, ou un suzerain ».

Quant au mot « Muhutu », selon le même auteur, il faut aller chercher sa signification dans d'autres langues *bantu*. D'après les recherches de A. Kagame, c'est le mot « Mputu » de la langue Kikongo qui aurait donné naissance au mot « Muhutu » de la langue Kinyarwanda :

Le mot « Mputu », selon A. Kagame, signifie « manant, roturier » en Kikongo. Ainsi, une transformation phonétique aurait eu lieu pour arriver au mot « Muhutu » en Kinyarwanda. L'auteur démontre, à partir d'autres exemples de mots des langues bantu, la manière dont la langue Kinyarwanda « adopte le *h*, à la place du *p* ».

(...).

5. Métissage inter-ethnique

L'exemple de certains clans préhistoriques

Dans la suite de ses recherches sur les « races » au Rwanda, A. Kagame s'est intéressé à la question des clans qui composent chacun des groupes sociaux ci-dessus décrits. L'une des découvertes de l'auteur renforce l'hypothèse de l'existence d'un processus de brassage ethnique ayant abouti à la formation d'un seul peuple homogène de « sang mêlé ». En effet, mis à part les lignages ou clans de la dynastie royale, dans les autres clans, on retrouve à la fois des familles dont l'ancêtre serait Hutu et/ou Tutsi indépendamment des théories préhistoriques sur les pseudos différences ethniques au Rwanda. C'est l'exemple du clan des Bagesera [Abagesera] :

« Le clan des Bagesera déborde (...) les frontières du Rwanda : ses représentants sont répandus dans les contrées limitrophes. Il semble que ce soit ici le clan le plus anciennement établi dans le Rwanda, si on se réfère à la fonction qui lui revient d'être le *Muse* [*umuse*] universel, légitimant l'occupation du sol pour tous les clans, sauf celui des Basindi. Lorsqu'on voulait construire son habitation, on ne pouvait pas fixer les pisés et commencer les travaux, avant qu'une bergeronnette (totem des Bagesera) ne vint se poser sur l'emplacement déblayé, en vue d'y prendre des insectes. (...) Lorsqu'il ne s'en présentait pas, on allait à la recherche d'un membre du clan des Bagesera, qui venait fixer des pisés symboliques, autorisant l'occupant à bâtir son habitation. En dehors des cas cités des Basindi et Bazigaba, aucun autre clan ne peut s'arroger ce privilège de *Muse* installateur d'habitations ».

Par ailleurs, selon A. Kagame, le clan des Bagesera « a donné une dynastie, celle des *Bazirankende*, qui régnait sur le Gisaka [à l'est du Rwanda]. Certains auteurs, se basant sur le fait que la majorité des Bagesera est formée de Bahutu (de race *Bantu*) dans le Rwanda, ont hâtivement conclu que les *Bazirankende* étaient également d'origine *Bantu*, et qu'on ne saurait les appeler Hamites. Ils ne seraient que des *Bantu* hamitisés. Pareille position n'est possible que chez des auteurs peu au courant des clans rwandais dont ils traitent. (...) Ce clan, tout comme celui de l'actuelle dynastie, abrite aussi bien *Hamites* et *Bahutu* que *Batwa*. Dès lors, la majorité des *Bagesera Bantu* purs au sein du Clan, n'est aucunement une preuve établissant que tous ses membres soient des Bahutu »⁸⁶.

Chapitre V. LA THESE DU « COMLOT » PERPETUEL

L'observation suivante de D. Franche mérite notre attention :

« En 1990, le Front Patriotique Rwandais (FPR), essentiellement composé de Tutsi - même s'il a mis en avant quelques personnalités hutu -, attaqua le Rwanda, dont le régime corrompu semblait près du naufrage (...). Puisque les Tutsi demeurés au Rwanda avaient l'identité tutsi, ils appartenaient à la même race ou ethnie que les attaquants du Front Patriotique Rwandais. Il était aisé de dire qu'ils étaient plus dangereux encore, car, vivant à l'intérieur du pays, ils ne pouvaient qu'être la cinquième colonne du FPR. L'ennemi extérieur et l'ennemi intérieur ne faisaient qu'un. Et les Tutsi restés au Rwanda étaient mêlés au reste de la population. Dispersés dans tout le pays, ils étaient les voisins de chacun. Tous avaient en commun d'être des « Hamites ». De plus, au Sud, le Burundi restait contrôlé par ces mêmes Hamites. On disait aussi que l'Ouganda était aux mains des Hamites, et que l'ancien président tanzanien Julius Nyerere en était un. Comme les Juifs, les Hamites étaient partout, c'était un complot international, hamite ou « hima », visant à exterminer les Hutu »⁸⁷.

⁸⁶*Ibid.*, pp. 54 - 55.

⁸⁷FRANCHE D., *Rwanda Généalogie d'un génocide*, Paris, Editions Mille et Une Nuits, 1997, pp. 62 - 63.

Dans mes précédentes recherches sur le Rwanda déjà citées, j'ai largement discuté le problème des « races » ou « ethnies » au Rwanda. Puis, j'ai aussi commenté le problème des « boucs émissaires » dans les violences collectives en général, et au Rwanda en particulier.

Pour cela, je souscris aux observations de D. Franche ci-dessus exposées.

Cependant, tout en reconnaissant le caractère « paranoïaque » de la manipulation ethnique du conflit politique au Rwanda, les faits historiques nous démontrent que les Hutu n'ont pas tout inventé et ne sont pas les seuls à avoir dénoncé certaines réalités qui inspireraient la peur et la méfiance dès lors que les descendants de la monarchie rwandaise revendiquaient le pouvoir par les armes⁸⁸ :

Les premiers explorateurs Européens, dont nous avons présenté quelques extraits de témoignages au début de la présente recherche, ont régulièrement souligné le caractère « despotique » et « sanguinaire » des monarques rwandais de l'époque ;

J.-P. Chrétien, dont personne ne soupçonnera être l'« ennemi » des Tutsi, nous a présenté le même comportement despotique de Yuhi Musinga à l'époque de la « révolte de Ndungutse » au début du 20^{ème} siècle. Aussi, le même auteur, dans l'article qui a fait l'objet de notre étude, a régulièrement parlé des « corvées » (*ubuhake*) et a justifié la rébellion des Bakiga comme étant une quête d'« indépendance » dont ils jouissaient avant la conquête de leur région par la dynastie monarchique rwandaise ;

P. Dresse, dans son texte qui date de 1940, nous présente à son tour quelques exemples de cas de cruauté de la part du monarque rwandais et/ou de sa Cour, cruauté dont les Hutu et les Twa étaient les premières victimes - mais aussi certains Tutsi : P. Dresse nous a présenté le cas de Kayjuga qui fut crevé les yeux dès lors qu'il était soupçonné d'avoir montré la reine-mère aux Blancs ;

Par ailleurs, comme nous l'avons démontré à travers des faits historiques, la région des Grands-Lacs d'Afrique aura été le terrain d'affrontement entre partisans du « capitalisme » et adeptes du « communisme » : les premiers étant essentiellement des conservateurs héritiers du colonialisme, les seconds étant en majorité des « révolutionnaires » indépendantistes ;

Aussi, la délimitation des frontières actuelles du Rwanda par les puissances coloniales au début du 20^{ème} siècle, frontières qui ont amputé le pays de sa partie nord et nord-ouest tout en créant des problèmes insolubles sur le plan régional, ce n'est pas l'invention ni la faute des Hutu !

Enfin, l'exode massif des Rwandais en 1931, suite à la destitution du roi Musinga et son exil forcé à l'Est du Congo, ce n'est pas non plus la faute des Hutu. Tous ces événements ont créé des tensions politiques et sociales non seulement au Rwanda, mais aussi dans toute la région.

Pour toutes ces raisons, l'interprétation paranoïaque des événements par les Hutu est certes manipulée - l'histoire a été ramenée au seul problème de pseudo différence ethnique ; mais, à l'origine, il existe des faits historiques indéniables. Mon point de vue est que les Hutu ont été tout simplement incapables d'analyser les enjeux historiques, socio-économiques et géopolitiques afin d'anticiper les conséquences de leur système de gouvernance. Surpris par la tournure des choses, ils ont fait recours au « mythe », aux représentations archaïques relatives à la monarchie tutsi tant redoutée pour mobiliser les foules !

Quatrième partie

APPROCHE CLINIQUE : EXIL ET IDENTITE

Dans son ouvrage que j'ai déjà cité « *le Ruanda d'aujourd'hui* », P. Dresse nous parle d'une visite qu'il a rendue au roi Musinga en exil. L'auto-présentation de ce dernier par écrit et les commentaires de P. Dresse sur cette présentation nous intéressent sur plan clinique :

Lors de cette visite, P. Dresse avait apporté une photographie du roi Musinga. Et à la fin de la visite, le premier adressa la photographie au roi déchu et exilé pour un autographe. « La grande opération commence alors : posant le portrait sur le capot de la voiture, plié en deux et la tête de biais, le pauvre homme trace laborieusement des caractères qui se termineront, hélas ! Par un pâté. Quand il livre enfin le chef-d'œuvre, je ne distingue, à première vue, qu'un « Musinga » tremblé ; mais il y a d'abord un autre mot et la victime, voyant que je ne le déchiffre point, profère le nom du **Yuhi**. (...) J'ai gardé dans l'oreille ce nom de Yuhi auquel il attachait tant d'importance. J'ignore s'il l'a écrit dans l'intention de maintenir son droit royal, mais, dans l'insistance qu'il mit à me l'apprendre, j'ai cru percevoir un secret désir de se justifier. Il voulait dire peut-être : « Pour me juger, pour juger mon règne piteux, ma politique incertaine et louche, tenez compte de ce que j'étais un Yuhi ; considérez que ce nom fut imposé à l'enfant de Kanjogera par les grands auxquels je

88« Kraepelin définissait la paranoïa comme « le développement insidieux d'un système délirant permanent et solide, s'accompagnant d'une parfaite conservation de la pensée qui reste claire et ordonnée, de même que les actions et la volonté ». (...). L'interprétation délirante a été décrite par Sérieux comme un raisonnement faux à partir d'un fait exact, d'une perception réelle qui prend, par le fait d'associations liées aux tendances et à l'affectivité, une signification personnelle pour le malade, parle jeu d'inductions et de déductions erronées (...). Le thème du délire est presque constamment un thème de persécution, de préjudice, de malveillance : on en veut à ses biens, à sa santé ou à sa vie parce qu'on est jaloux de lui, qu'on a un secret à cacher, une faute à se reprocher » (cf. GUELFY J.-D. (sous la direction de), *Psychiatrie*, Paris, PUF, 1987, pp. 231 - 232).

devais le trône et qui cherchaient par là à augmenter leur indépendance. Comprenez qu'un Yuhi n'est pas un **mwami** complet »⁸⁹.

Le commentaire ci-dessus de P. Dresse exprime très clairement la souffrance que devait endurer le roi Musinga en exil. Avant de nous intéresser à la condition d'exil elle-même et les séquelles psychologiques qui l'accompagnent, rappelons que Musinga n'a pas quitté son pays de son propre gré : il a plutôt été exilé de force par l'administration coloniale belge. Sa souffrance est donc due à un « exil de contrainte ». D'où l'origine d'une souffrance liée non seulement à la précarité matérielle et affective de l'exil, mais aussi aux souvenirs des humiliations subies au pays d'origine. Quant aux individus qui s'exilent pour des raisons volontaires (le travail, les études, etc.), leur souffrance peut concerner essentiellement la précarité matérielle et/ou affective.

Pour cela, la manière dont le roi déchu Musinga exprime sa souffrance en exil nous interpelle. Par ailleurs, bien avant le cas de Musinga, d'autres Rwandais avaient souffert de la répression coloniale : le statut d'exilé-errant de Lukara pourrait nous éclairer davantage sur la souffrance des personnes en situation d'exil et ayant subi des humiliations au pays natal ; exilés qui continuent de se « battre » - comme Lukara - contre le destin en quelque sorte !

Chapitre I. EXIL ET IDENTITE

Les différentes situations de violences collectives au Rwanda, mais aussi dans d'autres pays, fragilisent la santé mentale des individus soit au pays natal, soit au pays d'accueil pour ceux qui s'exilent. Dans les chapitres qui suivent, certains cas cliniques d'hier et d'aujourd'hui nous serviront d'étayage dans notre réflexion.

1. Transmission de la mémoire traumatique

« Lukara, petit chef muhutu du Mulera prit figure de symbole. Ce personnage de haute taille, au tempérament vif et au caractère fier, possédait plus de 1.500 vaches et exerçait une influence énorme à l'ouest des lacs. Sa famille avait cruellement souffert des intrusions étrangères : son grand-père Segitonde avait été supplicié sous Rwabugili (les pieds coupés, il avait été placé sur une fourmière), son père Bishingwe avait été abattu par un soldat de l'État du Congo à la fin du XIX^e siècle. Jusque vers 1906 il avait fréquenté la Cour de Musinga, mais, d'esprit indépendant, il ne se sentait à l'aise que chez lui, dans « son Nyanza » comme il disait, comparant ainsi son enclos à celui de Musinga ! Au Mulera on jurait par lui, comme s'il était le roi. Il se refusa à rendre visite à la mission de Rwaza durant un an et ensuite il ne cessa de lui causer des ennuis. Une vendetta locale compliquée d'un conflit avec Musinga provoqua le meurtre du supérieur de la mission, le P. Loupias, le 1er avril 1910. Ensuite Lukara, considéré comme le principal meurtrier, disparut, exploitant en virtuose la diversité des autorités dans cette région de frontières coloniales et bénéficiant des ressources de la nature : marais, lacs, forêts, grottes des plateaux volcaniques. Il avait des amis et des clients (*abagaragu*) partout, des parents par alliance (beaux-pères et beaux-frères) aussi bien au Congo et en Ouganda qu'au Rwanda. Bref, le meurtre du P. Loupias et cette disparition mystérieuse ne firent qu'accroître sa renommée : un chef insoumis du Bugoyi aurait souhaité utiliser sa lance considérée comme presque magique, on racontait que les fusils ne donnaient que la fumée contre lui. Très vite en 1912 un de ses clients, un certain Nirinkweya, est au camp de Ndungutse et assure la liaison avec les rebelles »⁹⁰.

Dans mes précédents travaux de recherche, j'ai déjà développé différentes hypothèses sur la violence observable chez les patients exilés ayant subi des violences extrêmes dans leurs pays d'origine. Dans la partie qui suit, faisons un bref rappel de nos hypothèses à partir du cas du roi déchu Musinga et du rebelle Lukara.

2. Exil et mémoire traumatique : deux issues à risques

Suite à un exil forcé et après avoir subi des humiliations - personnellement pour le roi Musinga et indirectement pour Lukara dont les parents avaient subi des sévices de torture -, nous observons deux manières de réagir tout à fait opposées : le roi Musinga semble s'être résigné, il semble subir le sort d'une fatalité qui le dépasse ! Quant à Lukara, bien que petit chef - et non un roi -, il a choisi de se battre ! Et il se battra jusqu'au bout.

Les deux exemples que nous venons de décrire permettent de formuler certaines observations générales sur la survie des psychopathologies chez les sujets en situation d'exil : certains exilés endurent en silence non seulement les souffrances liées aux événements vécus au pays d'origine mais aussi celles provoquées par la situation de précarité matérielle et/ou affective au pays d'accueil. C'est le cas du roi déchu Musinga. Toutefois, « souffrir en silence » ne veut pas dire « être en bonne santé » ! Nous observons ainsi différents symptômes psychopathologiques que j'ai déjà désignés comme étant des « pathologies du pas assez de mémoire »⁹¹. A l'opposé, d'autres patients ne supportent pas le silence et « passent à l'acte » : c'est le cas de Lukara. J'ai réuni les symptômes de son passage à l'acte multiforme sous la catégorie des « pathologies du trop de mémoire »⁹². Dans la première catégorie, le « pas assez de mémoire » s'accompagne le plus souvent du rejet presque total des attributs identificatoires de la culture d'origine au profit de la culture du pays d'accueil. Tandis que dans la deuxième catégorie, « l'en-trop » pathogène s'accompagne généralement de la surestimation de la culture d'origine au détriment de la culture du pays d'accueil. Ainsi, dans les deux cas, il y a à la

89DRESSE P., *Le Rwanda d'aujourd'hui*, op. cit., pp. 54 - 55.

90CHRETIEN J.-P., Article « La révolte de Ndungutse (1912) - Forces traditionnelles et pression coloniale au Rwanda allemand », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, op. cit., pp. 660 - 661.

91SEBUNUMA D., thèse « *La compulsion de répit dans les violences collectives* », Université Paris Diderot-Paris7, 2011, publiée par ANRT (Atelier National de Reproduction des Thèses), op. cit. Voir aussi « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* », op. cit.

92Ibid.

fois le mécanisme psychique de « rejet » et celui de « surinvestissement »⁹³. Notons que le « rejet » des attributs de la culture du pays d'origine ou le « refus » des valeurs de la culture du pays d'accueil ne signifie pas que l'exilé ne s'est pas identifié à ces attributs d'autrefois ou aux valeurs de la culture en terre d'exil. Car, on ne peut « rejeter » que ce qu'on a *reconnu* et/ou *possédé*. Pour cela, le « rejet » de tels ou tels attributs identificatoires, c'est aussi une forme d'identification par la négation : *ne pas être* pour *devenir* et/ou *demeurer* quelqu'un d'autre.

CONCLUSION

Selon G. Devereux, « pour qu'on puisse être conscient de sa continuité et de son invariance dans le temps, on doit être capable de structurer les événements se déroulant dans le temps en une série causale (...). L'ensemble d'une série de cet ordre est une configuration (...) temporelle, unidirectionnelle, irréversible et *non-absurde* »⁹⁴.

Dans ma thèse de Doctorat « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* » - dont j'ai publié un texte remanié sous le titre « *Rwanda : crise identitaire et violence collective* », l'ensemble de mes références théoriques et cliniques dépassait le seul cadre d'une thèse de Doctorat.

Ainsi, la présente recherche constitue une suite et un complément à mes dernières publications sur le Rwanda. Cela, non seulement à partir de différentes observations cliniques auprès d'exilés ayant subi des violences collectives dans leurs pays d'origine - violences dont les traumatismes peuvent être transmis à la nouvelle génération en situation d'exil -, mais aussi à partir des travaux scientifiques de différents chercheurs sur le Rwanda.

Ainsi, au terme de notre réflexion, nos différentes hypothèses de recherche se résumeraient en cinq points fondamentaux :

Premièrement, du point de vue historique, le « Rwanda ancien » avait su inventer des mécanismes d'autogestion. Certes, cette « autogestion » était inégalitaire sur le plan social, mais, elle était très efficace pour le maintien de la monarchie et ses institutions.

Deuxièmement, c'est l'intrusion du pouvoir colonial qui a déstabilisé les institutions traditionnelles au Rwanda. Par la suite, les changements socioculturels intervenus dès le début du 20^{ème} siècle auront surdéterminé la récurrence des violences collectives à chaque fin de règne. Sur ce point, la « révolte des insoumis » de 1910 - 1912 aura été un signe avant-coureur non seulement du génocide de 1994 au Rwanda mais aussi des différents massacres qui l'ont suivi.

Troisièmement, conformément aux différentes hypothèses d'autres chercheurs sur le cas du Rwanda, il appert que l'attentat du 06 avril 1994 - qui a coûté la vie au feu président rwandais J. Habyarimana, à son homologue du Burundi et à des membres de haut-rang de l'entourage du président rwandais - constitue l'élément déclencheur du génocide de 1994 au Rwanda. Quant aux auteurs de cet attentat aux conséquences multiples, même si aucune hypothèse ne doit être écartée, les éléments à notre disposition aujourd'hui permettent de tirer une conclusion provisoire suivante : il semble que les deux camps en conflit ne disposaient ni des moyens logistiques ni des moyens diplomatiques de dissuasion pour s'autoriser à assassiner deux présidents dans un même attentat.

Quatrièmement, même si les Rwandais sont les premiers responsables des conflits sociopolitiques de leur pays, ces conflits collectifs récurrents sont néanmoins influencés par le contexte régional : depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours.

Enfin, ma thèse de recherche de départ n'a pas changé. En effet, à travers la réflexion théorique et clinique, je démontre à nouveau et confirme ma thèse doctorale centrale sur l'étiologie des violences collectives : **il n'y a pas d'interaction entre individu et collectivité sans la dimension historique.**

⁹³Ibid.

⁹⁴DEVEREUX G., article « La renonciation à l'identité », in *Revue française de psychanalyse*, op. cit., p. 113.

INTRODUCTION

« Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre » ! Cette observation pertinente et célèbre de K. Marx résume parfaitement le fondement et l'objet de notre recherche en psychopathologie, à partir du cas du Rwanda, depuis ma thèse de Doctorat⁹⁵. Cette recherche doctorale a été suivie par la publication d'une première partie complémentaire, dont le titre de l'ouvrage est « *Rwanda : Crimes d'honneur et influences régionales* »⁹⁶.

Dans la continuité de ces deux publications ci-dessus présentées, la présente recherche constitue une deuxième partie complémentaire à la thèse de Doctorat déjà citée. En effet, lors de la soutenance de ma thèse doctorale, plusieurs questions m'ont été posées par le Jury concernant l'histoire du Rwanda, les aspects anthropologiques de son peuple, les circonstances de la survenue du génocide de 1994, l'actualité et la situation actuelle compte tenu du passé récent de ce pays, etc. En même temps, ces différentes questions constituaient autant de pistes et d'ouvertures pour envisager une réflexion complémentaire future.

Pour cela, j'ai entrepris des recherches complémentaires afin de poursuivre et d'approfondir certains thèmes majeurs dont j'avais déjà introduit le contenu dans ma thèse de Doctorat.

1. Spécificité de la présente recherche

La thèse de Doctorat déjà citée m'a permis de présenter une vue d'ensemble au sujet du cas du Rwanda. Cela à la lumière d'autres situations cliniques similaires dans différents pays du monde. Du point de vue théorique, nos observations ont été formulées à partir de certains concepts de la psychopathologie fondamentale d'orientation analytique. Par la suite, dans l'ouvrage « *Rwanda : Crimes d'honneur et influences régionales* », j'ai limité ma recherche aux aspects historiques relatifs au contexte géopolitique de la région des Grands-Lacs d'Afrique. Cette étude a permis d'approfondir ma recherche sur certains aspects de l'histoire récente du Rwanda en tenant compte de son environnement dans la sous-région : en effet, les guerres civiles récurrentes au pays des Mille Collines, dès le début de l'ère coloniale, sont la conséquence de facteurs multiples liés en grande partie à l'héritage du colonialisme. Mais, cela ne devrait pas minimiser la responsabilité indéniable des Rwandais eux-mêmes dans la survenue des guerres civiles endémiques qui ravagent leur pays à chaque fin de règne !

Dans ce troisième ouvrage sur le Rwanda, nous allons nous intéresser en particulier à l'**évolution des institutions traditionnelles de ce pays et leur transformation historique**. Cela permettra, *in fine*, de mettre en évidence l'origine des failles identitaires qui sur-déterminent le recours à la violence collective chaque fois que le régime est contesté ou tout simplement renversé par la force.

2. La « dimension historique » des « cadres sociaux de la mémoire »

Dès la soutenance de ma thèse de Doctorat déjà citée, j'ai formulé la thèse principale de ma recherche en psychopathologie comme suit : « il n'y pas d'interaction entre individu et collectivité sans la dimension historique ». En effet, sans la dimension historique qui constitue le fondement du lien social, il n'y aurait pas d'institutions qui servent de « cadres sociaux de la mémoire » selon M. Halbwachs. Autrement dit, notre recherche concerne principalement l'étude des processus socioculturels qui sur-déterminent le maintien du lien entre l'individu et la collectivité, entre la vie psychique individuelle et la mémoire collective. Par conséquent, la « continuation de l'existence » du « sujet » dépend des « cadres sociaux de la mémoire » qui précèdent toute vie psychique et qui lui servent de matrice pour éclore.

Par ailleurs, la « dimension historique » est un élément collectif fédérateur dont le contenu constitue la source du patrimoine identitaire de chaque individu : le sujet, pour construire sa singularité, s'appuie sur un corpus socioculturel que nous appelons « culture ».

En plus de l'espace représenté par les « cadres sociaux de la mémoire » - des institutions -, il y a un autre élément essentiel : le « facteur temps » : celui-ci confère aux institutions leur dimension évolutive à travers les générations. D'où il appert que la transmission est l'une des caractéristiques d'une communauté enracinée dans le passé, soutenue par ses institutions actuelles et apte à offrir à ses membres des perspectives d'avenir.

3. Nouvelle hypothèse sur l'étiologie des violences collectives : le cas du Rwanda

Dès lors que les membres d'une communauté ne se reconnaissent plus dans leur passé commun et ne partagent plus les mêmes valeurs institutionnelles et/ou socioculturelles, il devient difficile de concevoir des perspectives d'un avenir commun. Cette rupture du lien entre le passé et le présent au sein d'une même communauté peut entraîner la perte des repères identitaires et l'éclosion des troubles de comportement individuel et/ou collectif.

⁹⁵SEBUNUMA D., *La compulsion de répétition dans les violences collectives*, thèse de Doctorat soutenue le 25 février 2011 à l'Université Paris Diderot - Paris7, publiée à l'Université Lille3, Atelier National de Reproduction des Thèses, 2012 ; puis à Issy-les-Moulineaux, Éditions Umusozo, 2013.

⁹⁶SEBUNUMA D., *Rwanda : Crimes d'honneur et influences régionales*, Issy-les-Moulineaux, Éditions Umusozo, 2012.

Notons que, du point de vue historique, l'effondrement des institutions peut déclencher l'irruption soudaine des violences identitaires : le cas du Rwanda illustre malheureusement cette réalité. Du moment où chaque « clan », tribu ou lignage essaye de revendiquer sa propre « identité » mythique pour se distinguer des autres groupes, c'est le chaos général ! Ainsi, afin de dépasser des clivages claniques préhistoriques pour créer un État moderne, les Rwandais ont eu recours à la création d'un « chef » suprême, un monarque dont le rôle était celui de « représenter » et de « fédérer » les lignages autonomes et « autochtones » d'autrefois.

Par conséquent, à chaque fin de règne tragique du régime, le Rwanda est ravagé par des violences intestines suite aux rivalités claniques archaïques qui ont été réveillées et entretenues par le colonialisme.

4. Le plan que nous allons suivre

La présente recherche comporte trois parties qui seront développées autour des thèmes suivants :

Dans la première partie, nous présenterons la méthodologie qui est la nôtre ainsi que les fondements conceptuels de nos observations.

La deuxième partie sera consacrée à la présentation de l'évolution des institutions socioculturelles au Rwanda, des lignages préhistoriques à la formation d'un État moderne centralisé sur le plan politique et administratif.

Enfin, dans la troisième partie, nous approfondirons le matériel des deux premières parties sous forme de synthèse générale.

Première partie

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE ET FONDEMENTS CONCEPTUELS

Deuxième partie

RWANDA : LA « QUÊTE PERPÉTUELLE D'IDENTITÉ »

Chapitre I. RWANDA : DES ORIGINES MYTHIQUES AUX MUTATIONS SOCIOPOLITIQUES COMPLEXES

Rwanda, une quête perpétuelle d'identité

A la veille du génocide au Rwanda de 1994, plusieurs courants politiques sont nés, dans l'arrière-plan de la guerre civile qui sévissait depuis octobre 1990.

Parmi la multitude de formations politiques naissantes, certaines étaient plus « idéologiques » que d'autres en ce qui concerne la pseudo « appartenance ethnique » des Rwandais. Intéressons-nous à présent à deux conceptions extrêmes de la « **rwandité** » selon certains politiciens Rwandais à la veille du génocide de 1994 :

Réunis au sein d'un courant idéologique dit « Hutu Power », certains Hutu ont essayé de résister à la pression politique et militaire du Front Patriotique Rwandais en faisant recours aux méthodes extrémistes ethnocentriques. Quant au Front Patriotique Rwandais et ses adeptes, même si toutes les précautions d'usage avaient été prises pour masquer la couleur, l'idéologie de la supériorité naturelle de l'ancienne dynastie royale sur les autres Rwandais était à peine voilée dans les discours des responsables de ce mouvement. J'ai déjà développé différents points sur cette question d'ethnocentrisme au Rwanda dans mes précédents ouvrages⁹⁷.

Néanmoins, je me permets d'introduire le présent chapitre par quelques observations sur la « quête perpétuelle » de l'identité qui serait à l'origine, du moins en partie, des violences collectives récurrentes au Rwanda :

Selon les membres du « Hutu Power » - à la veille du génocide de 1994 et jusqu'à ce jour-, il existerait une identité « hutu » qui permettrait de « distinguer » un Hutu d'un Tutsi à la seule vue de deux individus appartenant respectivement aux deux communautés idéologiques en question.

Pendant le génocide, certaines victimes auraient été exécutées sur des barrières à la seule vue de leur taille ou de leurs traits morphologiques ! Je ne voudrais pas ressasser tous les arguments que j'ai déjà présentés ailleurs pour démontrer que toutes ces conceptions sont purement « idéologiques » au sens négatif du terme. Cependant, je m'arrête sur un détail qui permettra d'étayer le fondement des hypothèses et observations que nous allons approfondir dans les paragraphes qui suivent :

Selon certains témoignages, pour adhérer au courant idéologique de « Hutu Power », le nouveau candidat devait - ou « doit », car ce courant n'a pas disparu ! - prouver l'appartenance à une famille des Hutu de souche, c'est-à-dire des Hutu qui n'auraient jamais appartenu à la communauté des Tutsi. Car, certains Hutu d'aujourd'hui furent d'abord des Tutsi, puis, ils changèrent la carte d'identité après la « Révolution » de 1959 ! Pour cela, dans le nord du Rwanda, le candidat au courant idéologique « Hutu Power » devait décliner sa généalogie et démontrer que sa famille a toujours été hutu.

Dans les mois qui ont précédé le génocide, certains Hutu du sud du Rwanda ont rejoint l'idéologie du courant « Hutu Power » pour des raisons de circonstances : après la mort de E. Gapyisi et les divisions idéologiques au sein du Parti politique MDR (Mouvement Démocratique République) dont les leaders étaient essentiellement des intellectuels du sud du pays, la peur de « tout perdre », entre le radicalisme de l'Akazu de J. Habyarimana et l'intransigeance Front Patriotique de P. Kagame, cette peur amena certains « politiciens » du sud du Rwanda à rallier la cause des radicaux

97SEBUNUMA D., *Rwanda : Crimes d'honneur et influences régionales*, op. cit. ; et *La compulsion de répétition dans les violences collectives*, op. cit.

Hutu au sein du « Hutu Power ».

Différentes questions restent sans réponses au sujet du radicalisme de certains Rwandais dans la période qui a précédé le génocide de 1994. Dans la présente recherche, notre but n'est pas celui d'expliquer l'« inexplicable ». Cependant, nous pouvons formuler quelques hypothèses qui permettraient de comprendre, jusqu'à un certain degré, la nature des facteurs historiques et socioculturels à l'origine de l'extrémisme ethnocentrique. Nos différentes hypothèses seront étayées par les observations scientifiques du chercheur L. De Heusch sur les « mythes bantou » :

« Ce n'est pas par hasard que tant de traditions mythiques, en Afrique occidentale comme en Afrique centrale, présentent le fondateur de la royauté comme un chasseur étranger, détenteur d'une magie plus efficace (...). Quelle que soit l'origine historique de cette institution politico-symbolique, la diachronie mythique fait toujours intervenir des événements extérieurs, que le bruit des armes les accompagne ou non. La royauté apparaît d'abord comme une révolution idéologique, dont la société ancienne n'ignore pas les dangers (...). La prétention à gouverner et à contrôler la nature est émise chez les Pende par un « clan noble » qui s'affirme distinct des autres groupes de parenté : il aurait amené le principal attribut du pouvoir magique sur la nature, le *kifumu*, d'une lointaine patrie d'origine. La souveraineté, la source magique du pouvoir, vient toujours d'ailleurs, d'un prétendu lieu originel, extérieur à la société (...). Les Luba du Zaïre situent ce lieu extérieur dans le ciel. Le héros fondateur qui apporte une nouvelle conception de la royauté est un chasseur, c'est-à-dire un être déterritorialisé. Le souverain luba s'affirme comme l'héritier ambigu de ce héros céleste aux mœurs raffinées et d'un ancien roi autochtone qui abusait de l'inceste comme du pouvoir. Il s'accouple en secret au moment de son avènement avec sa mère et ses sœurs dans une hutte sans porte ni fenêtre, qualifiée de « maison du malheur ». Cet édifice fermé, sans ouverture sur le monde extérieur, est symboliquement coupé du circuit de l'échange exogamique. Il est par excellence le lieu de la transcendance maudite, le lieu où s'acquiert la sacralité du pouvoir comme élément étranger à la société.

Cette opposition entre le ciel, d'où vient la royauté et une première forme de pouvoir, enracinée dans la terre, nous allons la retrouver au cœur de la pensée mythique du Rwanda. La transcendance céleste du souverain est clairement affirmée cette fois par le mythe d'origine. L'inceste rituel, que les rois luba réalisent lors de leur intronisation, apparaît au Rwanda sous deux formes : la réunion de la mère et du fils, d'une part, l'endogamie du lignage royal, de l'autre. Le protocole royal, les interdits, étaient de la plus grande rigidité »⁹⁸.

L'auteur poursuit son observation sur les piliers de la royauté au Rwanda : « Pour en savoir davantage, il faut analyser attentivement l'ensemble des récits dynastiques à vocation historique qui constituent l'un des genres majeurs de la littérature orale (...); il faut aussi tenter de découvrir l'organisation symbolique du Code ésotérique de la royauté. Établissons d'abord le statut de ce « texte ». Le rituel royal (*ubwiru*) se compose de dix-huit morceaux, appelés « voies », dont seul le dernier demeure inconnu. La transmission intégrale de ce savoir était confiée à la mémoire de quatre hauts dignitaires. Les autres membres du collègue *abiru* en connaissent seulement un fragment. Ces charges étaient héréditaires. Trois *abiru* portaient le titre de « rois rituels ». Le souverain organisait des séances de récitation et tout manquement de mémoire était payé du prix de la vie, à moins que le ritualiste défaillant ne puisse présenter un parent plus qualifié. La parfaite connaissance des rituels royaux était, en effet, vitale pour la survie du pays, identifié au corps même du souverain. Ne disait-on pas que le Rwanda se rétrécissait comme une peau de chagrin si le souverain ployait les genoux ? Une tradition orale invérifiable rapporte aussi que l'émissaire de l'empire allemand avait trop vigoureusement serré la main du roi lors de leur première entrevue ; celui-ci aurait dit à son interlocuteur, non sans une remarquable prescience de l'avenir : « Vous avez fait trembler la terre du Rwanda »⁹⁹.

1. La dynastie : du mythe des « origines célestes » à la domination « terrestre »

« Toute l'histoire dynastique, traduite en termes symboliques, apparaît (...) comme la perpétuelle recherche d'un équilibre entre la Terre et le Ciel, entre les fonctions politiques et mystiques de la royauté ». L'auteur en résume les points essentiels :

« Les deux premières séries dynastiques sont fondées sur une symétrie inverse. Les ancêtres « tombés du ciel » finissent par s'enraciner de telle sorte que Gihanga, le premier « roi de la ceinture », puisse fonder la royauté terrestre, apporter la prospérité économique. Mais deux rois de cette seconde série renouent discrètement avec le ciel par leur mariage, dotant le dernier souverain, Samukondo, d'un nombril céleste. Bwimba inaugure la troisième série, celle des rois « historiques ». A partir de ce moment les chroniques se font plus abondantes et les événements se précisent. La toile de fond est constituée par les luttes que ces souverains mènent contre de petits États voisins, d'une part, des envahisseurs venus du nord, d'autre part. Les revers se multiplient, et nous n'avons nulle raison de contester l'historicité de ces événements. Le fait remarquable est que le travail symbolique mis en œuvre à propos des deux séries précédentes se poursuit. Cette période agitée sert de prétexte à la mise en place des trois dernières fonctions de la royauté sacrée selon un schéma structural.

La série des rois « historiques » se construit en effet sur une opposition rigoureuse entre Ruganzu I^{er} (Bwimba) qui l'inaugure par le sacrifice salvateur de sa personne, et Ruganzu II (Ndori) qui la termine par ses exploits guerriers. Si Bwimba est un roi mystique et passif, Ndori est le restaurateur actif de l'État. Mais (...) le même dualisme fondamental se retrouve dans les propriétés symboliques opposées de Kigwa, le fondateur céleste de la dynastie, et Gihanga, le premier roi de la ceinture, qui dote la royauté de ses assises terrestres »¹⁰⁰.

98DE HEUSCH L., *Mythes et rites bantous II, Rois nés d'un cœur de vache*, Paris, Gallimard, 1982, pp. 26 - 28.

99Ibid.

100Ibid., pp. 109 - 110.

Selon L. De Heusch, il y eut une évolution dans la conception du pouvoir au sein même de la dynastie rwandaise d'après le récit des événements historiques :

« Né d'un cœur de vache au ciel, Kigwa est associé à une fonction religieuse éminente, la consultation divinatoire pratiquée au moyen des animaux témoins du ciel. Roi mystique du sacrifice, Ruganzu Bwimba renonce symboliquement à son cordon ombilical terrestre et renoue avec l'origine céleste de l'ancêtre. Gihanga, le premier souverain véritablement enraciné, fonde la royauté terrestre en introduisant les techniques, la richesse bovine et la fécondité. Ruganzu Ndori reprend cette fonction économique en charge sur le mode magique, en l'affermissant sur le plan politique : il symbolise la fonction guerrière.

La structure ternaire du découpage historico-mythique est véritablement dialectique. Au sein de chaque série dynastique une opposition se dessine entre le premier et le dernier terme. En outre le souverain qui inaugure la seconde série (Gihanga) s'oppose à celui qui inaugure la première (Kigwa), comme les fonctions terrestres aux fonctions célestes. L'ensemble de ces données est reprise à l'intérieur de la série des « rois historiques »¹⁰¹.

Cette dernière observation de l'auteur introduit un chapitre de son ouvrage qui va retenir notre attention : « *De l'histoire sérielle à l'histoire cyclique : le drame rituel (Rwanda)* »¹⁰².

Selon L. De Heusch, dans l'histoire du Rwanda, le roi Ruganzu Ndori a introduit « pour la première fois la périodicité saisonnière dans le temps historico-mythique ». On enregistre alors un phénomène remarquable. Le successeur du roi magicien et conquérant impose au déroulement historique un rythme cyclique de grande amplitude : ritualiste par excellence, Muyenzi (...) mûrit une réforme institutionnelle impressionnante »¹⁰³.

L'auteur poursuit : « Jusqu'à présent l'histoire avait progressé de manière linéaire. Kigwa inaugure la série des rois « tombés du ciel », Gihanga celle des « rois de la ceinture », Bwimba celle des « rois historiques ». Chacun de ces souverains « tête de liste » apporte une pierre nouvelle à l'édifice symbolique de la royauté. Après la mort dramatique de Ruganzu Ndori, dernier souverain de la troisième série, son fils instaure l'histoire répétitive, le perpétuel recommencement d'une structure temporelle fixée une fois pour toutes par l'action magique du rituel. Ce projet, qui fut probablement inauguré au XVII^e siècle (chronologie Vansina), résistera aux guerres et aux troubles intérieurs provoqués par la résistance hutu, jusqu'en 1959-60. A cette époque un révolte paysanne de grande envergure condamne le dernier roi du Rwanda, Kigeli V, à l'exil et la monarchie à l'effondrement »¹⁰⁴.

La suite des observations de L. De Heusch permet de comprendre, avec plus de précision, l'origine de la structure administrative actuelle du Rwanda et le caractère sacré du pouvoir :

« En prenant comme nom de règne Mutara, le fils de Ruganzu Ndori décide d'éliminer à l'avenir de l'onomastique royale le souvenir des rois qui connurent une fin tragique : Ruganzu et Ndahiro. Il ne restait plus dans la liste des « rois historiques » que Cyirima, Kigeri, Mibambwe et Yuhi (...). Ceux qui ont été conservés se succéderont désormais dans un ordre cyclique immuable : l'action de deux rois mystiques complétera celle de deux rois guerriers. Le cycle commence par un roi vacher qui porte en alternance le nom de Mutara et de Cyirima. Celui-ci se consacre principalement à la prospérité du bétail et à la fécondité. Deux rois voués aux activités militaires, Kigeri et Mibambwe, lui succèdent. Le cycle s'achève par un nouveau roi mystique, le roi du feu, Yuhi »¹⁰⁵.

Voici le « cycle dynastique » au Rwanda selon L. De Heusch¹⁰⁶ :

1. Mutara (ou Cyirima) : roi vacher
2. Kigeri : roi guerrier
3. Mibambwe : roi guerrier
4. Yuhi : roi du feu

Ainsi, « en codifiant la succession des noms dynastiques et les fonctions spécifiques qui s'y attachent, Mutara l^{er} confère à la royauté sacrée une puissance mythique récurrente. Tout se passe comme si le rythme saisonnier que connote le règne de ses deux prédécesseurs se trouvait brusquement élargi à la dimension séculaire pour mieux assurer la maîtrise de la nature et des hommes »¹⁰⁷.

Après avoir démontré la continuité du lien historique entre l'ancienne « succession linéaire » au trône et la nouvelle « dynastie cyclique », L. De Heusch propose une analyse approfondie des institutions politiques traditionnelles au Rwanda :

« On ne trouve jamais dans les descriptions minutieuses et sèches, presque maniaques, du Code ésotérique, de référence directe aux héros de l'histoire dynastique. Le secret qui entourait la transmission orale de cet imposant corpus avait été jalousement gardé jusqu'en 1945. C'est à cette époque que l'abbé Kagame obtint du roi Mutara III l'autorisation de recueillir la tradition orale de la bouche des Abiru. Kagame fut lui-même impressionné par l'incroyable profusion de détails technologiques, de gestes précis donnés sans commentaire, dans une forme littéraire rigoureuse, n'admettant aucun trou de mémoire. Dix Abiru déclamèrent les dix-huit « voies » de ce poème considérable comportant des milliers de versets. Tantôt ils les récitèrent « en chœur, telle une formule de prière », tantôt deux groupes se relayaient. Pour

101 *Ibid.*, p. 111.

102 *Ibid.*, p. 112.

103 *Ibid.*, p. 113.

104 *Ibid.*

105 *Ibid.*, p. 114.

106 *Ibid.*

107 *Ibid.*

faciliter la dictée, les Abiru désignèrent trois d'entre eux, qui prirent la parole à tour de rôle. Si l'orateur commettait la moindre faute, ses collègues l'arrêtaient aussitôt et rectifiaient le passage »¹⁰⁸.

Selon L. De Heusch, « *l'Ubwiru* exprime vigoureusement deux fonctions majeures de la royauté : le maintien de la fécondité et de la prospérité économique, d'une part, la conduite de la guerre, d'autre part. Mais on y trouve aussi évoquées à maintes reprises les autres fonctions royales (...) du tissu mythique. La *divination* par les entrailles des taurillons (...) est exercée à la cour par des spécialistes qui sont recrutés dans un sous-clan ega, les Kongori ; les acolytes qui procèdent à l'abattage des animaux et à la préparation du repas sacrificiel sont des Hutu qualifiés d'« inattaquables » parce qu'ils relèvent directement de l'autorité du roi. Celui-ci est intimement associé au sacrifice par sa salive. En diverses occasions, les tambours royaux étaient aspergés du sang des victimes. Cette fonction divinatoire témoigne de l'origine céleste de la dynastie. Le sacrifice de la personne royale (dont Bwimba fut l'initiateur) est évoqué dans le rituel d'intronisation, mais cette fonction ne sera pas assumée par le roi en personne ; un « libérateur » était désigné par les devins pour représenter le roi et se porter seul au-devant de l'ennemi lors d'une bataille décisive »¹⁰⁹.

Chapitre III. NOUVELLE APPROCHE SUR LE COLONIALISME

Depuis l'accession à l'indépendance dans les années 50 - 60, certains pays d'Afrique - sinon tous - n'ont jamais recouvré leur souveraineté antérieure à l'occupation coloniale. De plus, à l'oppression coloniale d'antan a succédé une « guerre intestine » dans toutes les régions du continent noir, une guerre qui oppose le plus souvent les partisans des courants sociopolitiques idéologiquement antagonistes sous l'influence de certaines puissances extérieures.

En effet, comme je l'ai déjà développé dans mon dernier ouvrage, c'est dans une période historique de « guerre froide » entre l'Occident capitaliste et le bloc des pays de l'Est dits « Communistes » que les peuples d'Afrique se sont libérés du colonialisme.

Pour cela, à l'instar du Rwanda, les jeunes républiques africaines sont nées dans un contexte international de rivalité idéologique : les leaders politiques africains, à leur tour, furent divisés entre « bons élèves » du capitalisme selon la volonté des puissances occidentales qui les avaient colonisés d'une part, et « rebelles » partisans du communisme d'autre part.

Ainsi, les différentes guerres civiles en Afrique, depuis les années 50 jusqu'au génocide au Rwanda de 1994, auront été en grande partie la conséquence d'une « guerre de l'ombre » qui opposait les grandes puissances de ce monde à travers des pays interposés du Tiers Monde.

Par conséquent, après la chute du Mur de Berlin en 1989 et la fin du Communisme au début des années 90, la guerre civile au Rwanda et le génocide qu'elle a entraîné constituent « la fin d'une époque ».

Il existe ainsi une similitude indiscutable entre la période des troubles sociaux des années 50 - 60 en Afrique - à l'époque des luttes pour les indépendances - et les guerres civiles qui ont sévi en Afrique depuis la chute du Mur de Berlin et la fin du Communisme. Car, après la « guerre froide », la fin du Communisme a entraîné un « déséquilibre » d'influences là où les dictatures servaient de « zones d'influences » à l'époque de la « guerre froide ». L'exemple le plus éclairant est celui de la région des Grands-Lacs d'Afrique dont fait partie le Rwanda.

Pour toutes ces raisons, mon hypothèse est que depuis la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et du colonialisme, les pays du Tiers Monde sont entrés dans une « nouvelle ère » historique, à savoir le temps du « colonialisme multinational ».

Mais, avant de présenter les effets du « colonialisme multinational » à partir du cas du Rwanda, faisons d'abord un bref rappel sur la nature et les conséquences du « colonialisme ». Cela à partir des observations du « Maître » sur la question, A. Césaire : nous allons présenter certains aspects de ses deux célèbres « Discours sur le colonialisme » et sur la « Négritude ».

Selon la prophétie du chantre de la « Négritude », « on peut tuer en Indochine, torturer à Madagascar, emprisonner en Afrique Noire, sévir aux Antilles. Les colonisés savent désormais qu'ils ont sur les colonialistes un avantage. Ils savent que leurs « maîtres » provisoires mentent.

Donc que leurs maîtres sont faibles »¹¹⁰.

1. La question centrale : peut-on concilier « Colonisation et civilisation ? »

« La malédiction la plus commune en cette matière est d'être la dupe de bonne foi d'une hypocrisie collective, habile à mal poser les problèmes pour mieux légitimer les odieuses solutions qu'on leur apporte.

Cela revient à dire que l'essentiel est ici de voir clair, de penser clair, entendre dangereusement, de répondre clair à l'innocente question initiale : qu'est-ce en son principe que la colonisation ? De convenir de ce qu'elle n'est point ; ni évangélisation, ni entreprise philanthropique, ni volonté de reculer les frontières de l'ignorance, de la maladie, de la tyrannie, ni élargissement de *Dieu*, ni extension du *Droit* ; d'admettre une fois pour toutes, sans volonté de broncher aux conséquences, que le geste décisif est ici de l'aventurier et du pirate, de l'épicier en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force, avec, derrière, l'ombre portée, maléfique, d'une forme de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligée, de façon interne, d'étendre à l'échelle mondiale la concurrence de ses

108 *Ibid.*, pp. 116 - 117.

109 *Ibid.*, pp. 117 - 118.

110 CESAIRE A. (1955), *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence Africaine, 2004, p. 8.

économies antagonistes »¹¹¹.

A. Césaire étaye ses observations par des exemples historiques :

« Poursuivant mon analyse, je trouve que l'hypocrisie est de date récente ; que ni Cortez découvrant Mexico du haut du grand *téocalli*, ni Pizarre devant Cuzco (encore moins Marco Polo devant *Cambaluc*), ne protestent d'être les fourriers d'un ordre supérieur ; qu'ils tuent ; qu'ils pillent ; qu'ils ont des casques, des lances, des cupidités ; que les baveurs sont venus plus tard ; que le grand responsable dans ce domaine est le pédantisme chrétien, pour avoir posé les équations malhonnêtes : christianisme = civilisation ; paganisme = sauvagerie, d'où ne pouvaient que s'ensuivre d'abominables conséquences colonialistes et racistes, dont les victimes devaient être les Indiens, les Jaunes, Les Nègres »¹¹².

Les exemples de A. Césaire pourraient s'étendre aussi sur l'Afrique : j'ai déjà présenté, dans mes précédents travaux déjà cités, les différents récits d'explorateurs Européens qui découvrirent le Rwanda à la fin du 19^{ème} siècle. Devant la « majesté » du royaume du Rwanda, le Comte allemand Von Götzen fut ébloui : delà naquit le respect historique que l'administration coloniale allemande a accordé au pays des Mille Collines jusqu'au bouleversement de la Première Guerre Mondiale : devenu « territoire sous mandat belge », le Rwanda aura perdu à jamais sa souveraineté nationale.

Poursuivons la présentation du « *Discours* » de A. Césaire sur le colonialisme pour approfondir nos propres observations :

« (...) J'admets que mettre les civilisations différentes en contact les unes avec les autres est bien (...). Mais alors, je pose la question suivante: la colonisation a-t-elle vraiment *mis en contact* ? Ou, si l'on préfère, de toutes les manières *d'établir contact*, était-elle la meilleure ?

Je réponds *non*.

Et je dit que de la *colonisation* à la *civilisation*, la distance est infinie ; que, de toutes les expéditions coloniales accumulées, de tous les statuts coloniaux élaborés, de toutes les circulaires ministérielles expédiées, on ne saurait réussir une seule valeur humaine »¹¹³.

A. Césaire écarte alors l'idée répandue selon laquelle le colonialisme aurait été une forme de « bienfaisance » ou de « charité universelle » :

« (...) Où veux-je en venir ? A cette idée : que nul ne colonise innocemment, que nul non plus ne colonise impunément ; qu'une nation qui colonise, qu'une civilisation qui justifie la colonisation - donc la force - est déjà une civilisation malade, une civilisation moralement atteinte, qui, irrésistiblement, de conséquence en conséquence, de reniement en reniement, appelle son Hitler, je veux dire son châtiment »¹¹⁴.

2. L'« acte de foi » de A. Césaire

« (...) Je ne blesserai personne en vous disant que j'avoue ne pas aimer tous les jours le mot Négritude même si c'est moi, avec la complicité de quelques autres, qui ai contribué à l'inventer et le lancer. Mais j'ai beau ne pas l'idolâtrer, en vous voyant ici réunis et venus de pays si divers, je me confirme qu'il correspond à une évidente réalité et, en tout cas, à un besoin qu'il faut croire profond.

Quelle est-elle, cette réalité ?

Une réalité ethnique, me dira-t-on.

Bien sûr, puisqu'aussi bien, le mot *ethnicity* a été prononcé à propos de ce congrès. Mais, il ne faut pas que le mot nous égare. En fait, la Négritude n'est pas essentiellement de l'ordre du biologique. De toute évidence, par-delà le biologique immédiat, elle fait référence à quelque chose de plus profond, très exactement à une somme d'expériences vécues qui ont fini par définir et caractériser une des formes de l'humaine destinée telle que l'histoire l'a faite : c'est une des formes historiques de la condition faite à l'homme (...).

La Négritude, à mes yeux, n'est pas une philosophie.

La Négritude n'est pas une métaphysique.

La Négritude n'est pas une prétentieuse conception de l'univers.

C'est une manière de vivre l'histoire dans l'histoire : l'histoire d'une communauté dont l'expérience apparaît, à vrai dire, singulière avec ses déportations de populations, des transferts d'hommes d'un continent à l'autre, les souvenirs de croyances lointaines, ses débris de cultures assassinées.

Comment ne pas croire que tout cela qui a sa cohérence constitue un patrimoine ?

En faut-il davantage pour fonder une identité ?

Les chromosomes m'importent peu. Mais je crois aux archétypes.

Je crois à la valeur de tout ce qui est enfoui dans la mémoire collective de nos peuples et même dans l'inconscient collectif.

Je ne crois pas que l'on arrive au monde le cerveau vide comme on y arrive les mains vides.

Je crois à la vertu plasmatrice des expériences séculaires accumulées et du vécu véhiculé par les cultures (...).

111 *Ibid.*, pp. 8 - 9.

112 *Ibid.*, pp. 9 - 10.

113 *Ibid.*, pp. 10 - 11.

114 *Ibid.*, p. 18.

C'est dire que la Négritude au premier degré peut se définir d'abord comme prise de conscience de la différence, comme mémoire, comme fidélité et comme solidarité »¹¹⁵.

A l'évidence, toutes ces valeurs ci-dessus énumérées existaient déjà dans toutes les cultures bien avant l'ère coloniale ! D'où la justesse des arguments de A. Césaire : chez les Rwandais, « la mémoire collective » avait été construite pendant plusieurs siècles autour de la fonction sacrée du roi. Il y avait certes des inégalités sociales et la domination absolue d'une dynastie sur tout le pays ; mais ce n'est pas non plus la colonisation qui arrangera la situation ! Au contraire, le pays est déchiré, depuis l'ère coloniale, par les guerres civiles endémiques.

3. A. Césaire, un penseur engagé contre le colonialisme

« Mais la Négritude n'est pas seulement passive. Elle n'est pas de l'ordre du pâtir et du subir.

Ce n'est ni un pathétisme ni un dolorisme.

La Négritude résulte d'une attitude active et offensive de l'esprit.

Elle est sursaut, et sursaut de dignité.

Elle est refus, je veux dire refus de l'oppression.

Elle est combat, c'est-à-dire combat contre l'inégalité.

Elle est aussi révolte. Mais alors, me direz-vous, révolte contre quoi ? (...) Je crois que l'on peut dire, d'une manière générale, qu'historiquement, la Négritude a été une forme de révolte d'abord contre le système mondial de la culture tel qu'il s'était constitué pendant les derniers siècles et qui se caractérise par un certain nombre de préjugés, de pré-supposés qui aboutissent à une très stricte hiérarchie. Autrement dit, la Négritude a été une révolte contre ce que j'appellerai le réductionnisme européen (...).

Mais, me direz-vous, une révolte qui n'est que révolte ne constitue pas autre chose qu'une impasse historique. Si la Négritude n'a pas été une impasse, c'est qu'elle menait autre part. Où nous menait-elle ? Elle nous menait à nous-mêmes. Et de fait, c'était, après une longue frustration, c'était la saisie par nous-mêmes de notre passé et, à travers la poésie, à travers l'imaginaire, à travers le roman, à travers les œuvres d'art, la fulguration intermittente de notre possible devenir »¹¹⁶.

La conclusion de A. Césaire dépasse de loin le seul cadre du contexte africain, dont celui du Rwanda en particulier. Cependant, compte tenu des péripéties de l'histoire du Rwanda, l'auteur nous donne une leçon à méditer : l'identité rwandaise - celle qui a ému les premiers explorateurs venus d'Europe - ne peut se découvrir que par un mouvement de retour « vers nous-mêmes », autrement dit vers notre propre histoire pour préparer l'avenir.

Chapitre VI. LA NUIT DES PRÉDATEURS

Kigali Rwanda, 06 avril 1994

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je désirerais présenter au lecteur quelques observations préliminaires afin d'éviter toute difficulté de malentendu :

Première observation : depuis le génocide au Rwanda de 1994, il existe plusieurs sources d'informations sur cet événement qui a été suivi dans le monde entier grâce aux médias, la télévision en particulier. Cependant, malgré la « médiatisation » planétaire de la tragédie rwandaise, l'abondance d'images, de discours et documents écrits ne nous a guère fait avancer dans la recherche de la vérité sur ce qui s'est véritablement passé dans le ciel de Kigali, le 06 avril 1994. Après un examen minutieux de divers témoignages, je dirais même que l'abondance d'informations aurait, en quelque sorte, porté « préjudice » à la recherche objective de la vérité. Car, en ce qui concerne l'histoire du génocide au Rwanda, tout le monde ne cherche pas la même « vérité » ! Il semble même que certaines « vérités » ne seraient pas « bonnes à dire », selon que l'on a des intérêts à défendre : du point de vue idéologique pour les Rwandais eux-mêmes, du point de vue économique et géostratégique pour les étrangers. Car, le Rwanda c'est aussi la porte ouverte vers la République Démocratique du Congo et ses champs miniers !

Deuxième observation : dans le présent chapitre, je ne prétends pas que les témoignages recueillis nous apporteraient « toute la vérité » sur les circonstances des événements qui ont déclenché le génocide au Rwanda. Cependant, malgré certaines difficultés liées à notre impossibilité d'effectuer certaines vérifications historiques, politiques, géographiques et diplomatiques approfondies, il appert que nous nous sommes rapprochés, un peu plus, d'une certaine « vérité » sur ce qui se serait passé à Kigali dans la nuit du 06 au 07 avril 1994.

Troisième observation : devant l'horreur des massacres et l'indignation justifiée à l'encontre des auteurs du génocide au Rwanda de 1994, nous avons néanmoins été handicapés, depuis la fin du génocide lui-même, par l'absence de témoignages précis de ceux-là mêmes qui ont commis des massacres et/ou qui les ont planifiés. En effet, un « embargo » médiatique a été infligé à certains Rwandais jusqu'à nos jours : le même « embargo » médiatique consiste à isoler non seulement des Hutu Rwandais qui exerçaient des responsabilités politiques, mais aussi et surtout, tous les intellectuels qui ont pris le chemin d'exil devant l'arrivée au pouvoir du Front Patriotique Rwandais. Pour cela, nous allons nous intéresser à la « vérité » des vaincus - surtout ceux qui ont essayé de garder une certaine neutralité idéologique entre les deux camps opposés : que disent les Hutu, de leur côté, à propos de la nuit du 06 au 07 avril 1994 ? Que disent-ils au sujet du conflit armé qui a été déclenché dans la même nuit et au sujet des massacres génocidaires qui ont été déclenchés par l'attentat contre l'avion présidentiel le soir du 06 avril 1994 ?

115CESAIRE A., (1987), texte « Discours sur la Négritude », in *op. cit.*, pp. 80 - 83.

116*Ibid.*, pp. 84 - 85.

Quatrième observation : bien entendu, nous ne pouvons pas nous fier, les yeux fermés, aux témoignages individuels alors que les faits historiques concernent tout un pays. D'autre part, il existe nécessairement, dans chaque témoignage, une part d'exagération émotionnelle, d'oubli, voire même de manipulation idéologique - qui peut être de bonne foi chez certaines personnes, de mauvaise foi pour d'autres ! Cependant, à partir de plusieurs témoignages, il appert que certains récits se recoupent. Ainsi, malgré toutes les difficultés ci-dessus énoncées, dans les différents témoignages des Hutu, il y aurait aussi un certain « fond » de vérité historique.

Cinquième observation : les différents témoignages des Hutu que j'ai retenus comme étant « proches » de la « vérité historique » sont ceux que j'ai confrontés à d'autres sources et témoignages « neutres », en particulier les témoignages des étrangers qui vivaient au Rwanda à l'époque des faits. En particulier, j'ai recueilli les témoignages des étrangers qui séjournaient à Kigali le 06 avril 1994 et qui y sont restés jusqu'à la fin du génocide vers fin juin de la même année. Pour cela, les témoignages que j'ai retenus semblent refléter une certaine « unanimité » chez différents observateurs qui ne se connaissent pas : ils ne se seraient donc pas concertés pour « inventer » certains faits historiques qui, malheureusement, semblent avoir été gardés sous silence par les « média » et d'autres voies officielles de communication de masse.

1. Opération « Kibonumwe » !¹¹⁷

En Kinyarwanda (langue vernaculaire au Rwanda), le terme « *kibonumwe* » désigne la lumière en mouvement - et de très courte durée - que l'on aperçoit la nuit lorsqu'une étoile filante apparaît dans le ciel.

Dans les différents témoignages sur l'attentat du 06 avril 1994 contre l'avion du feu président J. Habyarimana, certains de ceux qui affirment avoir été témoins de cet événement utilisent le mot « *kibonumwe* » pour décrire la lumière qui aurait précédé la désintégration de l'avion présidentiel en phase d'atterrissage sur l'aéroport de Kanombe.

Cependant, il est très rare, voire même difficile, de trouver les témoins oculaires de l'événement qui allait déclencher un des plus grands génocides de l'histoire de l'humanité. Cela pour plusieurs raisons :

D'abord, la zone était surveillée pour deux raisons : d'une part, à l'époque des faits, c'était une zone militaire ; d'autre part, la résidence présidentielle se trouvait dans le même permettre et cela empêchait aux personnes étrangères d'y accéder facilement. A ces deux facteurs de nature militaire s'ajoutait le fait que la piste de décollage et d'atterrissage de l'aéroport de Kanombe n'était pas loin.

Ensuite, compte tenu des conséquences que l'attentat du 06 avril 1994 a entraînées, certains témoins - sans doute la majorité - préfèrent se taire pour leur sécurité.

Enfin, il existerait une forme de « silence intéressé ».

Troisième partie

RÉFLEXION DE SYNTHÈSE

Du cas du Rwanda à l'universel

Chapitre I. LE RWANDA : UN RÊVE INACHEVÉ ?

Le terme « Rwanda » serait dérivé du verbe « *kwanda* » - verbe du vieux Kinyarwanda, la langue vernaculaire des Rwandais : « *kwanda* » signifie « agrandir ». Pour cela, le substantif « Rwanda » désignerait un territoire qui s'agrandit. Je dirais même, compte tenu de l'histoire du pays, qu'il s'agit aussi d'un peuple qui « grandit » car, à partir d'une organisation sociopolitique de « clans », le pays s'est doté des institutions modernes d'un État-Nation.

Néanmoins, le « rêve » du peuple rwandais de faire « grandir » ses institutions et d'« agrandir » en même temps son territoire aura été brisé :

Du point de vue institutionnel, dès le début de l'ère coloniale, le pays fut soumis à la tutelle de l'administration du colonisateur. Certes, à l'opposé d'autres pays africains qui étaient totalement « occupés » et « dirigés » par l'administration coloniale, le Rwanda a conservé ses institutions ancestrales, celles - ci étant représentées par le roi et son gouvernement. Dans ce contexte, la colonisation y était « indirecte ». Toutefois, le monarque rwandais ne disposait plus de tous les pouvoirs d'autrefois ; il devait obéir aux ordres de l'administration coloniale et la religion chrétienne prêchait la foi en un « Dieu » unique qui prenait désormais la place du roi dans le cœur des Rwandais.

Du point de vue géographique, dès le début de l'ère coloniale, le Rwanda a perdu un grand territoire qui lui appartenait autrefois : contrairement à certains pays d'Afrique qui auront profité du colonialisme pour s'agrandir, le Rwanda a plutôt perdu une partie de son territoire - au nord et à l'ouest du pays - au profit du Congo belge et de l'Ouganda.

¹¹⁷Le « nom de code » est fictif : c'est notre propre appellation pour désigner l'événement déclencheur du génocide à partir de la description des faits selon les témoins : la lumière qui aurait été observé, avant que l'avion présidentiel ne se désintègre dans le ciel de Kigali, était semblable à une « étoile filante » selon divers témoignages. D'où le nom de code « Kibonumwe », mot qui signifie « étoile filante » en Kinyarwanda.

Ainsi, la conquête historique des institutions stables et la conquête géographique des territoires nouveaux furent arrêtées par la présence des Occidentaux dès le début de l'ère coloniale.

1. Des lignages d'« autochtones »
à un royaume « communautariste »

Lignages préhistoriques organisés en « petits États »

Selon les travaux de R. Heremans que nous avons déjà cité, la « population bantoue, installée sur les collines du Rwanda, s'est petit à petit organisée en petits États, dans certaines régions du nord et de l'ouest du pays, en lignages souverains. (...) Ces États se sont formés de la façon suivante : les familles se sont lentement constituées en clans sous l'autorité absolue d'un chef de clan. Certains groupes se sont alors confédérés, créant un organe d'arbitrage souverain ; d'autres se réunirent sous la menace d'une domination étrangère. (...) Ils se soumirent à des règlements et à des lois. A la tête de ces petites monarchies se trouvait un roi. Celui-ci portait le titre de « umuhinza », qu'on pourrait traduire par « patriarche éminent »¹¹⁸.

Tous les chercheurs reconnaissent, à partir de différentes études approfondies, l'hypothèse de l'existence de lignages très anciens au Rwanda, lignages qui auraient été « autonomes » les uns des autres avant la réunification du pays. Certes, certains lignages occupaient un territoire plus ou moins grand, comparable à un État moderne selon nos critères d'observations au 21^{ème} siècle. Cependant, c'est dans la deuxième phase, selon la description ci-dessous du même auteur, que s'est progressivement construit un véritable « État-Nation » que nous connaissons aujourd'hui. Néanmoins, la nouvelle organisation d'un État centralisé n'a pas effacé les « petits États » déjà existants. En revanche, le « Rwanda » s'est construit sur le modèle des mêmes « petits États » préhistoriques. Ainsi, tout en supprimant le titre du chef ancestral de lignage « umuhinza », le nouveau pouvoir monarchique qui allait fédérer tous les Rwandais s'est arrogé tous les attributs caractéristiques d'un « pouvoir suprême » :

« Plus tard, après la conquête des bami Batutsi, ce titre [umuhinza] prit la signification d'usurpateur ou de rebelle. (...) C'était des rois « divins », responsables de la fertilité du pays, qu'ils ravivaient chaque année en conduisant des rites de prémices. Ils possédaient les pouvoirs surnaturels nécessaires pour provoquer la pluie, pour écarter des calamités naturelles, etc... L'insigne de leur pouvoir était un tambour dynastique. Ils portaient un nom royal à côté de leur nom propre. Ces rois gouvernaient un territoire exigu, mais avaient le pouvoir suprême : ils avaient le droit de vie ou de mort et tranchaient les différends judiciaires. On leur remettait un tribut annuel en vivres et en objets, qu'ils redistribuaient à leurs courtisans »¹¹⁹.

L'auteur résume : « Il faut souligner l'existence de cette organisation politique des anciens royaumes bantous au Rwanda. Plus tard, sous l'influence de l'expansion du royaume nyiginya, on aura tendance à sous-estimer l'importance de ces premiers souverains bahutu qui ont cependant profondément influencé leurs conquérants. Les sources officielles de la cour les traiteront de « roitelets », « d'usurpateurs », ou de « rebelles ». En réalité, c'était des souverains « sacrés » relativement puissants, régnant sur des pays solidement structurés »¹²⁰.

2. Mutations sociopolitiques complexes :
naissance d'un royaume centralisé

Pour introduire le présent sous-chapitre, rappelons brièvement l'observation de L. De Heusch à propos du passage « de l'histoire sérielle à l'histoire cyclique »¹²¹ au Rwanda :

Selon cet auteur, c'est le roi Ruganzu Ndori qui introduit « pour la première fois la périodicité saisonnière dans le temps historico-mythique ». On enregistre alors un phénomène remarquable. Le successeur du roi magicien et conquérant impose au déroulement historique un rythme cyclique de grande amplitude : ritualiste par excellence, Muyenzi (...) mûrit une réforme institutionnelle impressionnante »¹²². D'après L. De Heusch, « jusqu'à présent l'histoire avait progressé de manière linéaire. Kigwa inaugure la série des rois « tombés du ciel », Gihanga celle des « rois de la ceinture », Bwimba celle des « rois historiques ». Chacun de ces souverains « tête de liste » apporte une pierre nouvelle à l'édifice symbolique de la royauté. Après la mort dramatique de Ruganzu Ndori, dernier souverain de la troisième série, son fils instaure l'histoire répétitive, le perpétuel recommencement d'une structure temporelle fixée une fois pour toutes par l'action magique du rituel. Ce projet, qui fut probablement inauguré au XVII^e siècle (chronologie Vansina), résistera aux guerres et aux troubles intérieurs provoqués par la résistance hutu, jusqu'en 1959-60. A cette époque une révolte paysanne de grande envergure condamne le dernier roi du Rwanda, Kigeli V, à l'exil et la monarchie à l'effondrement »¹²³.

Par conséquent, « en prenant comme nom de règne Mutara, le fils de Ruganzu Ndori décide d'éliminer à l'avenir de l'onomastique royale le souvenir des rois qui connurent une fin tragique : Ruganzu et Ndahiro. Il ne restait plus dans la liste des « rois historiques » que Cyirima, Kigeri, Mibambwe et Yuhi (...). Ceux qui ont été conservés se succéderont désormais dans un ordre cyclique immuable : l'action de deux rois mystiques complétera celle de deux rois guerriers. Le cycle commence par un roi vacher qui porte en alternance le nom de Mutara et de Cyirima. Celui-ci se consacre principalement à la prospérité du bétail et à la fécondité. Deux rois voués aux activités militaires, Kigeri et Mibambwe, lui

118 HEREMANS R., *Introduction à l'histoire du Rwanda*, op. cit., p. 25.

119 *Ibid.*

120 *Ibid.*, p. 27.

121 DE HEUSCH L., *Mythes et rites bantous II, Rois nés d'un cœur de vache*, op. cit., p. 112.

122 *Ibid.*, p. 113.

123 *Ibid.*

succèdent. Le cycle s'achève par un nouveau roi mystique, le roi du feu, Yuhi »¹²⁴.

Ainsi, « en codifiant la succession des noms dynastiques et les fonctions spécifiques qui s'y attachent, Mutara I^{er} confère à la royauté sacrée une puissance mythique récurrente. Tout se passe comme si le rythme saisonnier que connote le règne de ses deux prédécesseurs se trouvait brusquement élargi à la dimension séculaire pour mieux assurer la maîtrise de la nature et des hommes »¹²⁵.

D'après les observations actuelles sur le peuple rwandais, le cycle des violences collectives récurrentes, depuis le début de l'ère coloniale, est liée à l'effondrement de cet ordre « cyclique » et immuable qui avait été établi par la monarchie rwandaise pour garantir l'unité des lignages qui, dans le Rwanda préhistorique, étaient organisés de manière autonome. Autrement dit, dès que le monarque disparaît, depuis le début du 20^{ème} siècle, les Rwandais sombre à nouveau dans le chaos originel, lorsque les différents « clans » cohabitaient côte-à-côte avec plusieurs chefs « Abahinza » à la tête de chaque lignage.

En même temps, nous avons ici deux visions idéologiques caractéristiques du Rwanda : la vision idéologique des Hutu et la vision idéologique des Tutsi. Pour les premiers, le Rwanda est conçu comme un ensemble de « familles » autonomes, à l'instar de grands lignages des Bakiga au nord du pays ou des Banyenduga au centre du Rwanda. Tandis que pour les partisans de l'idéologie des Tutsi, le Rwanda est indivisible, dirigé par un monarque tout-puissant !

Dans la suite de ces idéologies politiques primitives, un « dénominateur commun » d'ordre socio-économique a été institué pour servir de moyen de servage ou de reconnaissance des droits, d'intégration ou d'exclusion au sein de l'appareil politique, voire même de monnaie d'échange entre riche et pauvre et dans tous les contrats matrimoniaux : **la vache comme monnaie d'échange et comme critère d'appartenance à une classe sociale**. Tel Rwandais était reconnu « Tutsi » [noble] s'il en possédait, tel autre était considéré comme « Hutu » [roturier] s'il n'en possédait pas. Ou bien, en dehors de ces deux classes sociales, tel autre Rwandais pouvait appartenir à la classe sociale des « Twa » - ceux qui ne possédaient ni de propriétés foncières cultivables ni de vaches.

Pour cela, le conflit politique entre Rwandais se nourrit avant tout de cette divergence idéologique fondamentale des origines. C'est par la suite que se sont ajoutées, depuis la fin du 19^{ème} siècle à nos jours, différentes « influences extérieures ». Cependant, celles-ci se nourrissent de la divergence idéologique des origines que nous avons décrite ci-dessus.

Malgré la différence idéologique primitive entre « Hutu » et « Tutsi » au Rwanda, il ne s'agit pas pour autant de deux « ethnies » distinctes comme cela a été établi par le colonialisme : il s'agit plutôt de deux « idéologies politiques », de deux conceptions du pouvoir, de deux manières distinctes de se « représenter » l'exercice du pouvoir et l'organisation sociale. Car, tout au long de l'histoire, certains Rwandais furent Hutu à une époque, puis Tutsi à la génération suivante ! L'inverse a aussi été observé. Par ailleurs, il existe au Rwanda d'autres preuves matérielles et scientifiquement démontrables pour conforter l'existence d'un seul et unique peuple : depuis la nuit des temps, les Rwandais se marient entre eux sans se poser la question d'une pseudo appartenance ethnique ; les Rwandais parlent une même langue et habitent ensemble : il n'existe pas de « villages ethniques » ou de « communautés tribales » au Rwanda.

Tous ces éléments nous amènent à réaffirmer les différentes hypothèses que j'ai déjà développées dans mes précédentes publications, à partir des conclusions de A. Kagame sur la question de l'étymologie des termes « Hutu » et « Tutsi » au Rwanda :

« (...) Il appert que les deux dénominations expriment une idée de différence sociale, et indirectement celle de race. On s'explique dès lors les dispositions du Droit politique traditionnel, qui considère comme Mututsi toute personne détenant un grand nombre de vaches, sans faire attention au fait qu'il serait de race Muhutu. Du moment qu'il a accédé à la richesse bovine, il est politiquement Mututsi, tout en restant racialement Muhutu »¹²⁶.

En définitive, le passage de l'organisation préhistorique des « lignages » d'autochtones à une administration centralisée autour d'un roi autocratique aura consisté en une transformation de l'idéologie archaïque de *repli sur soi* - « **autochtonie** » - vers une nouvelle idéologie de conquête de nature « **communautariste** ».

Malheureusement, lorsque le pouvoir central est fragilisé au Rwanda, les mécanismes de défenses archaïques et des représentations collectives d'un « danger imminent » créent le chaos. Dans ces circonstances de violences collectives, de nouvelles formes de « lignages » d'autodéfense se constituent :

Lors du génocide au Rwanda de 1994, ce sont ces « lignages » d'autodéfense qui faisaient la Loi après l'effondrement du régime de J. Habyarimana. D'ailleurs, les quelques « rescapés du génocide » doivent la vie à la protection dont ils ont bénéficié au sein de ces « grandes familles » composées le plus souvent de Hutu mais aussi de Tutsi par le lien de mariage.

D'autres exemples de cas similaires ont été observés pendant la fuite massive des Rwandais vers l'extérieur. En effet, jusque dans les camps de réfugiés rwandais dans toute la région des Grands-Lacs d'Afrique, des Tutsi en familles - ou bien quelques individus isolés - étaient rares mais présents dans certains endroits.

Toutes nos observations ci-dessus présentées, sur l'évolution de la société rwandaise jusqu'à sa structure complexe actuelle, concordent avec les résultats du « Maître », la référence historique sur la question, je cite A. Kagame :

124 *Ibid.*, p. 114.

125 *Ibid.*

126 KAGAME A., *Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda*, Mémoires in-8° - tome XXXVIII, Bruxelles, Institut Royal Colonial Belge, 1954, p. 26.

3. Aspects juridiques dans le Rwanda ancien¹²⁷

Le rôle des trois échelons : « ubwoko », « umuryango », et « inzu »

Bientôt vingt ans après le génocide au Rwanda de 1994, tous les observateurs se demandent comment des massacres à grande échelle ont pu être commis dans seulement trois mois sur l'ensemble du pays. A partir des travaux de recherche de A. Kagame dont nous avons déjà cité l'ouvrage principal¹²⁸, il devient possible de formuler différentes hypothèses sur les structures sociopolitiques du Rwanda qui favorisent, de manière récurrente, la survenue des violences collectives :

« Il a été établi tout d'abord que le '*bwoko*' (clan) se reconnaît au totem. Nous avons ajouté ensuite que *Muryango* (famille) répond à une appellation commune, calquée sur le nom de l'ancêtre éponyme, et qu'elle partage l'intérêt du sang. Il nous est dès maintenant aisé d'indiquer la caractéristique de la parentèle (*Inzu*). On la reconnaît au fief qu'elle détient. Nous pouvons donc la définir : groupe social de foyers ayant relation du sang et détenant un fief commun. Le terme fief doit s'entendre ici soit comme têtes de gros bétail, soit comme lopin de pâturages, soit comme propriété foncière. Les détenteurs peuvent en avoir hérité de leurs ascendants, ou en avoir été investis par l'autorité politique, ou avoir acquis ce bien par leur propre industrie dans les cadres de la coutume sous la protection de l'autorité politique »¹²⁹.

L'auteur poursuit son analyse et nous renseigne sur la nature de l'« autorité » dans le Rwanda ancien :

« L'autorité politique dans la société du vieux Rwanda ne peut se confondre avec le Gouvernement entendu dans le sens européen. Tout d'abord la coutume rwandaise ne connaissait pas la séparation des pouvoirs. Ensuite, comme il a été précisé ailleurs, les autorités politiques rwandaises étaient constituées par les chefs guerriers, les chefs pastoraux et les chefs de l'administration territoriale, qui gouvernaient le pays sous la haute direction du roi »¹³⁰.

« Notons que, même en dehors de la famille faible, un seul foyer pouvait détenir un fief autonome, sans le partager avec un parent. Dans ce cas, le détenteur était contribuable en vertu de son fief, et était assimilé aux parentèles vraies. Mais alors on ne pouvait lui appliquer le terme *Inzu* que s'il était l'unique représentant de sa famille éteinte (...) »¹³¹.

A. Kagame nous présente le « rôle des trois échelons : clan, famille et parentèle ».

Premièrement, « le clan (*Ubwoko*) intéresse les dépositaires du code ésotérique de la dynastie, en ce sens qu'il y a un seul clan dynastique ; que les autres clans sont classés en matri-dynastiques et en clans inférieurs. En dehors de ce cas dynastique, l'échelon clan n'a aucune incidence dans la politique. C'est une organisation purement ethnique. On ne peut même pas, me semble-t-il, la classer comme sociale, puisqu'elle ne correspond à aucun droit ni à aucun devoir constituant matière à sanctions légales. Par contre, au point de vue religieux, (...) on constatera que les dispositions ayant trait à cette organisation sont d'un ordre supra-naturel »¹³².

Deuxièmement, « l'échelon famille (*Umulyango*) joue un rôle prépondérant dans la politique du pays. Le groupe, à cause de son intérêt du sang, tient à former un corps compact, à constituer une force dont on doit tenir compte, et qu'on doit redouter. Les autorités politiques ne s'occupent pas du *Mulyango* en tant que tel, car cet échelon en tant que tel ne peut être investi de fiefs. En conséquence, le *Mulyango* n'est soumis à aucune juridiction politique. Quant à son intérêt du sang, il relève uniquement du tribunal du roi. Lorsque le litige de vendetta est soulevé entre une famille trop puissante et une autre qui ne peut se rendre justice, l'affaire est jugée uniquement par le roi, auquel il appartient de condamner à mort (...) »¹³³.

Enfin, « la parentèle (*Inzu*) qui est une subdivision de la famille (*Umulyango*) est, comme il vient d'être dit, seule accessible aux autorités politiques. En conséquence, ces mêmes autorités ont juridiction sur les détenteurs des fiefs dépendant d'elles. Mais il faut remarquer que les biens de la fortune, jalousement protégés par les autorités investissantes, n'intéressent pas l'échelon *Umulyango* (famille). L'individu lésé dans ses droits ne mobilise pas le *Mulyango*, mais ses supérieurs politiques. Que quelqu'un verse cependant le sang de cet individu, alors il verra le *Mulyango* se lever comme un seul homme, pour défendre son propre sang, tandis que les autorités politiques ne lèveront pas le petit doigt en cette circonstance, sinon par une assistance morale »¹³⁴.

Voici la clé de l'analyse de A. Kagame :

« En somme, si l'on examine les choses de plus près, la famille (*Umulyango*) avec son ancêtre éponyme et son intérêt du sang, jouissant du droit reconnu de se rendre justice en matière de vendetta, l'ensemble nous présente la réminiscence du clan-nation, tel qu'il existait avant l'occupation hamitique. Les clans d'alors étaient de minuscules nations qui se rendaient ainsi justice, vis-à-vis des groupes voisins. L'invasion hamitique a pu favoriser les groupes faibles, en mettant à leur disposition l'autorité du roi, qui a assumé les droits et aussi les devoirs du chef de clan. N'est-il pas considéré comme le père de sa grande famille rwandaise ? »¹³⁵

L'auteur conclut :

127 KAGAME A., KAGAME A., *Les organisations socio-familiales de l'ancien Rwanda*, Mémoires in-8° - tome XXXVIII, *op. cit.*

128 *Ibid.*

129 *Ibid.*, p. 87.

130 *Ibid.*

131 *Ibid.*

132 *Ibid.*, p. 88.

133 *Ibid.*

134 *Ibid.*, p. 89.

135 *Ibid.*

« Quant à l'échelon parentèle (*Inzu*), son rôle en politique administrative guerrière et pastorale en fait une invention purement hamitique. Les conquérants mirent cette organisation sur pied, dans le cadre de l'État unifié, qui a succédé aux clans-nations. Il fallait nécessairement résoudre le problème des prestations manuelles et autres, organiser la répartition des pâturages, assurer la défense du pays contre les invasions et systématiser les expéditions destinées à razzier ou à annexer des pays étrangers. Le fief rwandais répond absolument à tous ces besoins »¹³⁶.

Chapitre II. L'ATTENTAT DU 06 AVRIL 1994 : « LE PIÈGE DE L'HISTOIRE »¹³⁷

La période des massacres génocidaires au Rwanda, dont l'élément déclencheur fut l'attentat du 06 avril 1994, ressemble et rappelle d'autres circonstances de guerre civile qui ont caractérisé chaque fin de règne au pays des Mille Collines depuis la fin du 19^{ème} siècle. Plus particulièrement, en 1959 - 1962, le conflit politique qui opposa les leaders Hutu aux représentants des Nations-Unies aura entraîné un mauvais souvenir dans la mémoire collective. En 1994, ce même conflit historique sera réveillé d'une part par un nouveau « régicide » et d'autre part, par l'incapacité des responsables politiques et militaires à résoudre la crise.

1. Un « cheval de Troie » face aux mystères du régime des Hutu

La crise politique et diplomatique au Rwanda, à la veille du génocide de 1994, ressemble étrangement à la situation de 1960 - avec une difficulté supplémentaire car, en 1994, même la Belgique avait tourné le dos au régime des Hutu contrairement à la situation des années 60.

Rappel : « L'année 1960 est marquée, dans l'ensemble, par un durcissement des positions des parties en présence. D'une part les Tutsi les plus intransigeants groupés au sein de l'Unar s'opposent à toute initiative de la puissance de tutelle et font appel à l'Organisation des Nations Unies. Ils contribuent ainsi à rejeter la Belgique du côté hutu. Les Hutu, de leur côté, regroupent leurs forces et sont même rejoints par les Tutsi modérés du Rader. Ils forment avec ceux-ci un Front commun qui revendique ouvertement le soutien belge. Quant à la Belgique et au Mwami, ils demeurent en principe neutres dans cet affrontement jusqu'au moment de la constitution du Front commun ; à ce moment en effet, les trois partis représentés au sein du Front rompent avec le Mwami qui avait opposé une fin de non-recevoir à diverses demandes contenues dans un document intitulé *Mesures pour contribuer à la pacification*. La puissance de tutelle est informée de cette rupture le 31 avril 1960. Un mois auparavant (...) une mission du conseil de tutelle de l'ONU avait achevé sa visite au Rwanda par une recommandation tendant à reporter les élections communales prévues pour le mois de juin 1960 et les remplacer par une table ronde sur l'avenir du pays. A cette recommandation, les Hutu s'opposent d'emblée, les Tutsi applaudissent ; quant aux Belges, ils ont la difficulté à prendre position ; il semble toutefois que les autorités locales (...) aient penché pour le maintien des élections à la date prévue, ce qui ne peut manquer de les ranger encore plus nettement dans le camp des Hutu. Deux groupes s'affrontent donc désormais : d'une part les Tutsi et le Mwami soutenus par l'ONU, de l'autre les Hutu soutenus par les Belges et plus particulièrement par l'administration locale. Ils se retrouvent à Bruxelles du 30 mai au 7 juin 1960, à la veille des élections communales, dont la date est maintenue par la Belgique qui a cependant accepté d'organiser avant elles une rencontre des partis en présence. Les décisions du colloque contiennent de quoi satisfaire tous les participants sur l'un ou l'autre point de leurs revendications, mais aussi de quoi les décevoir profondément sur d'autres ; aussi l'Unar rejette-t-elle les conclusions du colloque, tandis que les autres partis se préparent aux élections de juillet »¹³⁸.

L'histoire se répète : il y avait plusieurs « désaccords » politiques et diplomatiques à Kigali durant la période qui a précédé la survenue du génocide de 1994. Certes, certains dirigeants politiques Hutu de l'époque exagèrent un peu pour minimiser leur responsabilité historique concernant le génocide en question. Cependant, plusieurs témoignages indépendants démontrent que les différentes représentations étrangères qui se trouvaient au Rwanda n'auraient pas été non plus - « toutes » - à la hauteur de la situation ! - du moins par rapport aux attentes de la population civile.

Nous pourrions spéculer sur la nature du régime des Hutu au pouvoir avant et pendant le génocide de 1994. Néanmoins, la réalité historique est que, ceux qui dénigrent ce régime en question sont les mêmes qui l'ont mis en place et soutenu pendant les décennies !

Ainsi, nous pouvons affirmer sans hésiter que J. Habyarimana ne pouvait pas être tragiquement renversé sans que ses « mentors » d'autrefois l'aient lâché ou désavoué.

Un « cheval de Troie » à Kigali ?

Pour les Hutu, il y aurait eu plusieurs « chevaux » de Troie à l'origine de la chute de Kigali et la prise du pouvoir par le Front Patriotique Rwandais. Certes, certaines affirmations des Rwandais ne sont pas toutes vérifiables. Néanmoins, les faits décrits par les Hutu - et par d'autres témoins indépendants - ne manquent pas d'intérêt pour nous aujourd'hui :

Premièrement, il existe beaucoup de zones d'ombre autour de l'organisation d'un « sommet régional » à Dar-es-Salaam, sommet auquel J. Habyarimana « devait » se rendre !

Deuxièmement, il existe des questions concernant les membres de la délégation qui accompagnaient J. Habyarimana à ce sommet désormais historique de Dar-es-Salaam : selon certaines sources, le Chef d'État-Major de l'Armée Nationale régulière à l'époque, D. Nsabimana, se serait « invité à la dernière minute » pour faire partie de la délégation en partance pour Dar-es-Salaam : il se serait rendu à l'aéroport de Kanombe d'urgence, après avoir reçu un appel

¹³⁶*Ibid.*, p. 90.

¹³⁷BERTRAND J., *Rwanda Le piège de l'histoire*, Paris, Karthala, 2000.

¹³⁸VANDERLINDEN J., *La république rwandaise*, op. cit., pp. 23 - 24.

téléphonique à son bureau, le matin même du 06 avril 1994. A son arrivée près de l'avion présidentielle, J. Habyarimana aurait été étonné de le voir et lui aurait demandé : « *Wowe se kandi uje ute ?* » [« *Toi, qu'est-ce qui t'amène ?* »]. Comme il y avait beaucoup de rumeurs et de tension sociopolitique à Kigali, un élément de la Garde Présidentielle aurait même failli tirer sur le Chef d'État-Major en pensant qu'il venait précipitamment arrêter le président dans le cadre d'un Coup-d'État ! Mais, ayant fait le « salut militaire » en sortant de sa voiture, le soldat de la Garde Présidentielle aurait rangé son fusil !

Revenons sur la question que J. Habyarimana aurait posée au Chef d'État-Major : « *Wowe se kandi uje ute ?* » [« *Toi, qu'est-ce qui t'amène ?* »]. Selon le témoin oculaire de la scène, le Chef d'État-Major aurait répondu en s'approchant du président pour murmurer dans son oreille ; les derniers mots auraient été : « (...) *ku mpamvu z'umutekano wa gisirikare* » [« (...) *pour des raisons de sécurité militaire* »]. J. Habyarimana aurait répondu, en montrant la porte de l'avion et apparemment étonné : « *Ngaho urira* » ! [« *Vas-y, monte* »!]. La suite, ce fut l'attentat et la mort de ces deux hauts-dirigeants Hutu, attentat qui fut suivi par le début du génocide.

La question des responsabilités est alors posée : responsabilités internationales ? Responsabilités de certains pays - y compris parmi les grandes puissances de ce monde ? Responsabilités uniquement des Rwandais eux-mêmes ? Officiellement, sur le plan international, seuls les Rwandais seraient « responsables » de l'attentat du 06 avril 1994, du génocide et ses conséquences. Quant à la « communauté internationale », elle aurait tout simplement commis des « erreurs » ! Admettons que « personne n'ait rien su », que « personne n'ait rien vu venir » en ce qui concerne la survenue des massacres génocidaires au Rwanda. En particulier, admettons que l'attentat déclencheur du génocide, dès la nuit du 06 au 07 avril 1994, ait été l'œuvre des malfaiteurs « inconnus » à ce jour :

Au cas où personne n'aurait été au courant de rien au sujet de l'attentat du 06 avril 1994 au Rwanda - attentat qui allait déclencher un génocide, au cas où aucune puissance régionale et/ou internationale n'aurait été au courant de rien sur la planification de cet attentat, au cas où les Rwandais eux-mêmes n'auraient pas été capables d'empêcher le même attentat qui allait causer un drame humain et matériel sur le plan national et sous-régional, au cas où ceux qui ont planifié l'attentat auraient ignoré les conséquences sur les populations civiles, si tel est le cas, il n'y aurait pas non plus de quoi s'enorgueillir de la part de qui que ce soit !

Vient enfin la question de la Justice Internationale : près de 20 ans après le génocide au Rwanda de 1994, force est de constater que le Tribunal Pénal International pour le Rwanda semble être très éloigné des attentes des Rwandais - des Tutsi comme des Hutu. Au sujet des résultats du même tribunal, le constat est que, - pour reprendre l'expression mythique de A. Césaire -, « le compte n'y est pas » !

2. Un génocide « planifié en le faisant »

Depuis la publication de mon dernier ouvrage « *Rwanda : Crimes d'honneur et influences régionales* » déjà cité, mes observations n'ont pas changé sur la question :

Il est très facile de formuler des hypothèses, voire même d'affirmer que tous ceux qui ont participé au génocide de 1994 au Rwanda auraient été « entraînés », manipulés ou payés pour tuer ! Sans doute, il y aurait eu quelques cas de ce genre. Toutefois, avec un certain recul, nous constatons que certaines questions nous obligent à réfléchir sur la situation afin de prévenir d'autres crises éventuelles à l'avenir.

Premièrement, quand-bien-même il y aurait eu « planification » du génocide, comment des centaines de milliers de ceux qui y ont participé auraient-ils pu être « entraînés » sans que leurs voisins - futures victimes - s'en rendent compte ? Je rappelle ici que les Rwandais n'habitent pas en villages « ethniques » comme dans les autres pays de la région. Au Rwanda, le brassage ethnique a fait que rien ne distingue, sur le plan anthropologique et sociologique, les « Hutu » des « Tutsi ».

Deuxièmement, au cas où tous les « petits exécutants » auraient été « entraînés » ou « manipulés » à l'avance, comment expliquer le cas des Hutu qui ont caché ou protégé leurs voisins ? Car, si certains Hutu avaient eu l'information concernant la « planification » du génocide, cette information aurait été connue : des milliers d'individus ne peuvent pas conserver un tel secret.

Troisièmement, nous constatons que parmi les hauts dignitaires du régime de l'époque, il y avait des Tutsi : ceux-ci avaient une influence réelle sur la vie politique, surtout dans les partis de l'opposition. Or, même ces hauts dignitaires Tutsi du régime ont été surpris par les événements. D'ailleurs, un grand nombre d'entre eux ainsi que leurs familles ont été massacrés. Il serait donc difficile de comprendre comment une « planification » de génocide aurait été communiquée à la masse de « petits exécutants » sans que des dirigeants politiques soient au courant.

Quatrièmement, l'Eglise du Rwanda est présente dans tout le pays et elle est très respectée : les évêques, mais aussi les prêtres catholiques - dont beaucoup revendiquent être Tutsi - auraient été informés s'il y avait eu une « planification » de génocide auprès de la population dans les campagnes.

Certes, suite au blocage des négociations entre les dirigeants politiques internes et la rébellion, tous les Rwandais redoutaient une fin tragique de la guerre civile comme cela avait été le cas en 1959. Les étrangers aussi qui vivaient au Rwanda s'inquiétaient. Cependant, d'après plusieurs témoignages, personne ne pensait que les tueries allaient s'étendre dans tout le pays ; personne ne s'imaginait que même les paysans allaient être concernés par le conflit des politiciens ! Même les « *Interahamwe* », la milice du parti du président J. Habyarimana, ne faisaient pas peur à la population avant le génocide : lorsqu'il y avait des manifestations politiques de l'opposition à Kigali - surtout les manifestations du parti historique MDR - les « *Intrahamwe* » devenaient invisibles !

Pour toutes ces raisons ci-dessus exposées, mon hypothèse est que les « petits exécutants » ont planifié le génocide en

le faisant. Autrement dit, tous les « petits exécutants » n'ont pas eu besoin d'être « entraînés » à l'avance pour participer au génocide !

Ce sont plutôt les mécanismes psychiques individuels, réveillés par des représentations collectives de la menace archaïque, qui ont été à l'œuvre dans le passage à l'acte individuel et collectif. Rappelons ici que tous les Rwandais Hutu n'ont pas participé au génocide !

Pour cela, le rôle des « petits chefs » locaux aura été déterminant : dès lors que le pouvoir central s'était écroulé après la mort du président, dès lors que de nouvelles institutions crédibles n'avaient pas encore vu le jour, les Rwandais se sont retournés vers les « chefs » locaux - des responsables administratifs locaux (*abayobozi*) ou des « chefs » terriens (*abakungu*) - pour savoir quelle était l'attitude à adopter face au chaos. Dans certaines régions, les « chefs » de clans ont préservé le calme pendant plusieurs semaines. Dans d'autres, les mêmes chefs locaux n'ont pas été à la hauteur - certains ont même encouragé les massacres, d'autres y ont participé. Bref, le génocide ne s'est pas déroulé de la même façon dans tout le pays selon la posture adoptée par les « chefs » locaux.

Toutes ces observations nous rapprochent de ce qui s'était passé lors de la rébellion de 1911 - 1912 : Lukara, petit chef des Bahutu du Nord ; Basebya petit chef d'une communauté des Batwa dans la même région ; puis Ndungutse, un prince Tutsi méconnu en errance ; ces trois « petits chefs » locaux ont réussi à mobiliser les foules contre le roi Musinga ! En 1959, la même histoire s'est répétée « *au nez et à la barbe* » du roi Kigeli Ndahindurwa !

Ainsi, la même « magie » aurait fonctionné en 1994, dès le moment où l'ennemi désigné c'était des « monarchistes » du Front Patriotique Rwandais !

Cependant, en 1912, les Allemands sont intervenus et ont arrêté les massacres et la rébellion ; en 1959, les Belges se sont interposés et ont rétabli le calme. Malheureusement, en 1994, les forces étrangères onusiennes ont préféré « laisser faire » !

Très récemment, différents exemples ont montré que l'intervention externe de la communauté internationale peut protéger des populations civiles lors des conflits collectifs : en Côte d'Ivoire et en Libye, les vies humaines ont été protégées grâce à l'intervention des forces extérieures. Au Rwanda aussi, le génocide aurait pu être évité, ou du moins arrêté avant qu'il ne soit trop tard.

Contrairement à certaines observations qui sont faites aux Rwandais, je précise que l'intervention de la communauté internationale pour sauver des vies humaines n'est pas une « faveur » qui serait accordée à tel ou tel peuple : il s'agit plutôt d'une « responsabilité » historique. Car, parmi les pays qui possèdent la capacité d'intervenir pour protéger les peuples en danger, certains sont d'anciennes puissances coloniales, d'autres ont contribué à créer et à soutenir des dictatures dans les pays pauvres ! Cela ne devrait pas être oublié lorsque les conflits collectifs éclatent dans tel ou tel pays.

3. Des enquêtes qui n'aboutissent pas !

Il est très étonnant de constater que, depuis près de 20 ans, aucune enquête n'a pu déterminer l'identité des auteurs de l'attentat du 06 avril 1994, attentat « déclencheur du génocide » qui a emporté près d'un million de personnes dans seulement 3 mois ; sans oublier environ un million de Rwandais qui ont péri dans les pays voisins de la région suite au même génocide. Par ailleurs, le drame qui a ravagé le Rwanda n'a pas épargné les pays limitrophes, en particulier La République Démocratique du Congo - ex Zaïre.

Il y a eu quelques enquêtes initiées ici et là mais, aucune à ce jour n'a abouti. Pour quelle raison ? Mystère !

L'enquête française

Du fait que des citoyens français ont été aussi assassinés dans l'attentat du 06 avril 1994, suite à une plainte de leurs familles, la France a initié une enquête pour faire la vérité sur le même attentat. Les Rwandais attendaient beaucoup de cette enquête : mais, ils ont très vite déchanté ! Car, ce n'est qu'en 2011, soit 17 ans après l'attentat en question, que la France a envoyé ses « Juges » et « experts » pour « reconstituer » les circonstances de l'attentat en vue d'en déterminer les auteurs. Comment pourrait-on déterminer les circonstances exactes de l'attentat près de 20 ans après ? Étant donné que les traces éventuelles auraient été effacées par le temps, le matériel des restes de l'avion détérioré et la plupart des témoins étant déjà décédés ou disparus dans la nature ?

L'enquête rwandaise

Les autorités rwandaises actuelles, accusées par la Justice française, ont réagi en procédant à leurs propres investigations. Cependant, même si je ne suis pas expert en matière judiciaire, les conclusions de l'enquête rwandaise semblent constituer, en quelque sorte, la « réponse du berger à la bergère » ! Cela en réaction à l'accusation initiale de la Justice française contre le Rwanda.

L'enquête des organisations internationales

Il semblerait que l'O.N.U. Et l'Union Africaine (anciennement O.U.A.) aient mené, elles aussi, différentes enquêtes sur l'attentat déclencheur du génocide de 1994 au Rwanda. Mais, à ce jour, aucune de ces enquêtes n'a jamais été rendue publique. Pour quelle raison ? Peut-on taire le contenu d'une enquête concernant un événement qui a déclenché un génocide aux conséquences que nous connaissons ? Là-dessus, c'est à nouveau un « mystère » qui plane sur ces affaires judiciaires !

4. Les « héros malgré eux » !

J'ai déjà développé ailleurs les aspects « héroïques » de différents protagonistes des violences collectives au Rwanda en 1912 et 1994. Je voudrais ajouter un commentaire qui démontre combien « le piège de l'histoire » au Rwanda est

subtilement entretenu par les Rwandais eux-mêmes, mais aussi par des observateurs étrangers qui auraient des intérêts à défendre dans cette région :

Du côté de certains Hutu proches de l'ancien régime de J. Habyarimana, je l'ai déjà souligné, après que le « contre-mythe »¹³⁹ de la « révolution hutue » de 1959 se soit étiolé, c'est finalement la « lutte héroïque » de la Garde Présidentielle en 1994 qui servirait de point de repère pour sauver la face devant l'histoire !

Du côté de certains Tutsi proches du régime actuel de P. Kagame, les éloges viennent non seulement de l'intérieur du régime mais aussi de l'étranger : le Front Patriotique Rwandais revendique avoir « libéré » le pays et compte en tirer profit autant que possible ! Tandis que dans certains milieux diplomatiques occidentaux et au sein de différentes organisations non-gouvernementales, P. Kagame y est désigné comme « celui qui a mis fin au génocide » de 1994 au Rwanda ! La réalité c'est que, le génocide a pris fin parce qu'il ne restait plus personne à tuer. C'est cela, malheureusement, la triste vérité.

Conclusion

Au terme de notre réflexion, voici quelques points essentiels que nous avons développés et qui constituent, à la même occasion, autant de pistes possibles pour poursuivre le débat :

1. Du point de vue méthodologique

L'approche qui a été la nôtre, dans la continuité de mes travaux de recherche précédents, c'est celle de la « méthode descriptive » afin de rendre compte des processus psychiques qui sur-déterminent la survenue des violences collectives. Cela en s'appuyant sur la « dimension historique » des situations cliniques qui nous ont servi d'étayage.

2. Du point de vue testimonial : le cas du Rwanda

De par sa complexité, l'histoire du Rwanda constitue un objet d'étude pluridisciplinaire. Pour cela, les différentes observations que nous avons formulées sont complémentaires à d'autres travaux qui ont été déjà publiés sur le Rwanda : nos propres travaux à nous, mais aussi ceux des autres chercheurs qui se sont intéressés - et qui s'intéresseront à l'avenir - au « cas du Rwanda ». Pour toutes ces raisons, aucune recherche, aucune étude ne peut revêtir le caractère « exhaustif » sur les différentes problématiques soulevées par l'histoire et l'actualité du Rwanda. Cependant, certains points que nous avons développés méritent d'être soulignés :

Premièrement, même s'il y a eu des « erreurs » d'interprétation et/ou d'appréciation entre Rwandais et Européens dès le début de l'ère coloniale, il convient de rappeler que l'histoire du Rwanda ne peut se comprendre que si elle est intégrée dans l'ensemble sous-régional, voire même continental. C'est pour cela que la présente recherche constitue la suite logique de mes précédents travaux de recherche qui ont permis de présenter une vue d'ensemble de la région des Grands-Lacs d'Afrique depuis l'époque coloniale à nos jours.

Deuxièmement, dans le souci de rendre compte de la « dimension historique » des problématiques à l'origine de notre réflexion, j'ai présenté, tout au long de ma recherche, différents documents historiques de référence. Cela pour que le lecteur puisse approfondir lui-même, s'il le souhaite, les recherches sur la nature et l'étiologie des violences collectives au Rwanda.

Troisièmement, je me suis arrêté sur la question de l'histoire récente du Rwanda : la survenue du génocide de 1994 et ses conséquences auront été des points fondamentaux à l'origine de mes thèses et hypothèses de réflexion. Pour cela, certaines observations que j'ai développées dans le présent ouvrage viennent expliciter les thèmes que j'ai déjà présentés ailleurs.

Enfin, j'ai formulé différents questionnements sur l'attentat du 06 avril 1994 en tant qu'élément déclencheur du génocide au Rwanda la même année. En ce qui concerne l'attentat lui-même, il appartient aux « spécialistes » des questions de sécurité au niveau international de nous éclairer. Cependant, à notre niveau, nous avons le plein droit de nous interroger sur cet événement dont tous les Rwandais ont enduré les conséquences. Surtout, j'ai en mémoire tous nos parents, tous nos proches, tous nos amis et connaissances qui ont perdu la vie pendant le génocide lui-même et dans l'après-génocide. Ainsi, comme je le répète sans cesse - et à juste titre - : « Le Rwanda, ce sont nos affaires à nous » avant d'être une affaire des autres !

Au sujet de la question concernant les « auteurs de l'attentat » du 06 avril 1994, je voudrais rappeler mon point de vue là-dessus. Certes, les deux camps en conflit armé à l'époque des faits ont des responsabilités historiques indéniables dans cette affaire : car, les dirigeants Hutu de l'époque n'apportent - du moins publiquement - aucune explication pour justifier leur manquement dans la sécurisation du périmètre où l'attentat a été exécuté. Du côté du Front Patriotique Rwandais aussi, le constat est que ce mouvement rebelle à l'époque des faits s'est immédiatement mis en ordre de combats dès l'annonce de la mort du président J. Habyarimana ! Ces événements nous amènent à conclure que le Front Patriotique Rwandais s'était préparé [à l'avance] à la bataille décisive pour le pouvoir ! Cependant, au sujet des « auteurs » directs - ceux qui ont exécuté les « tirs » pour détruire l'avion présidentiel -, le mystère reste entier. Pour ma part, les deux camps en conflit armé ne disposaient ni des moyens matériels ni des moyens diplomatiques de dissuasion pour s'autoriser à assassiner deux présidents dans un même avion. Puis, la présence des militaires français dans le même avion constituait un obstacle quasi infranchissable pour les deux camps, à savoir l'armée régulière de l'époque et

¹³⁹Je parle de « contre-mythe » car, en 1959, les leaders Hutu ont créé un « nouveau mythe » - mythe selon lequel les Hutu seraient des « Basangwabutaka » ou « autochtones ». Cela pour s'opposer au « mythe dynastique » des Tutsi concernant les « clans d'origines célestes ». Le « mythe dynastique » permettait aux seuls Tutsi de détenir tous les pouvoirs au Rwanda depuis plusieurs siècles.

le Front Patriotique Rwandais. C'est ainsi que, à partir de différentes observations que j'ai évoquées, je formulerais l'hypothèse de l'existence d'un « troisième homme ». Cette piste n'avait jamais été évoquée alors qu'elle est, à mes yeux, très plausible.

Comme je l'ai déjà développé dans mon dernier ouvrage « *Rwanda : Crimes d'honneur et influences régionales* », le « cerveau » du régime des Hutu se trouvait dans le même avion qui a été la cible de l'attentat. Puis, juste après la confirmation de la mort de J. Habyarimana, plusieurs dirigeants Hutu de l'opposition politique furent massacrés - c'est l'opposition politique qui dirigeait le Gouvernement à l'époque des faits. Ainsi, au cas où le « cerveau » du régime Hutu et plusieurs responsables Hutu auraient été « martyrs » d'un plan criminel élaboré par leurs proches, comment ces mêmes dirigeants Hutu pourraient-ils être en même temps considérés comme responsables du génocide dont ils auraient été eux-mêmes victimes ?

Quant à la fable selon laquelle le Front Patriotique Rwandais aurait infiltré un « commando », des missiles à l'épaule, jusque dans le jardin du feu président Hutu J. Habyarimana - et que ce même commando se serait échappé après avoir abattu l'avion présidentiel -, il s'agit là d'une fable à laquelle même un nouveau-né ne croirait pas ! Car, comme je l'ai longuement décrit et selon les différents témoignages concordants, le permettre où a eu lieu l'attentat était sous la surveillance permanente des « hommes » du président. Pour cela, il a fallu nécessairement un « cheval de Troie » pour leurrer l'armée fidèle à J. Habyarimana et s'approcher de la piste d'atterrissage de l'aéroport. Ceci expliquerait le fait que toutes les enquêtes qui ont été menées pour déterminer les « auteurs » du même attentat déclencheur du génocide au Rwanda n'ont rien donné à ce jour.

3. Ouverture : du cas du Rwanda à l'universel

Il est très facile de parler de la dignité de la personne humaine aujourd'hui car, notre époque jouit d'une certaine liberté d'expression. Malheureusement, il n'y a pas d'époque plus meurtrière que d'autres ni de communauté humaine plus misanthrope que d'autres ! Dans toutes les sociétés et depuis que l'homme habite cette Terre, la paix et la violence ont toujours cohabité.

Malgré la « civilisation » - s'il en existe une !-, l'homme des origines est semblable à l'homme d'aujourd'hui : à un temps donné de l'histoire, même l'Église n'a pas échappé à la faiblesse d'utiliser la violence contre la nature humaine. En effet, le Pape Innocent IV « rédigea en 1252 la bulle **Ad Extirpandam** » permettant que « les hérétiques, à condition qu'il n'y ait mutilation ni danger de mort, peuvent être torturés afin qu'ils révèlent leurs propres erreurs et accusent les autres, comme on le fait pour les voleurs et les brigands »¹⁴⁰.

A l'instar de Saint Paul, malgré les contradictions de la nature humaine, n'ayons pas peur de proclamer que l'humanité se situe au-dessus des frontières communautaristes et idéologiques.

A Issy-les-Moulineaux, France, le 1^{er} juin 2013.

140COMPAGNONI F., article : « L'aujourd'hui des Droit de l'Homme », in *Revue Concilium*, n° 140, décembre 1978.

ESSAI SUR L'AUTOSUGGESTION

INTRODUCTION

Dans son texte *Psychologie des foules et analyse du moi*¹⁴¹, à l'opposé d'autres chercheurs qui s'étaient intéressés avant lui sur la même question, S. Freud a pris en compte les premières relations du sujet dans l'étude de la « psychologie des foules » : En effet, celle-ci étudie l'homme isolé, « en tant que membre d'une lignée, d'un peuple, d'une caste, d'une classe, d'une institution (...) ou en tant que membre d'un agrégat humain qui s'organise en foule pour un temps donné, dans un but déterminé ». Mais, on a ici l'impression que le facteur « nombre » prime sur l'importance accordée aux relations particulières de l'individu. Freud constate que l'on a longtemps supposé que le fait d'être dans une foule, donc dans des conditions particulières, conférerait une « pulsion particulière » dite *pulsion sociale* qui ne se manifeste pas dans d'autres conditions.

Certes, reconnaît S. Freud, le facteur nombre peut éveiller dans la vie psychique de l'homme une pulsion nouvelle et ordinairement non activée. Mais l'origine se trouverait ailleurs. Pour cela, deux pistes sont possibles :

- « La pulsion sociale peut être non originaire et non décomposable » ;
- « Les débuts de sa formation peuvent être trouvés dans le cercle plus étroit, comme par exemple celui de la famille »¹⁴².

Pour cela, S. Freud a posé la question du « sujet » là où d'autres auteurs ne s'intéressaient qu'à la masse, à la foule et aux phénomènes collectifs au détriment de l'implication individuelle de chacun des membres des mêmes foules.

Néanmoins, l'observation du même auteur ci-dessus exposée mérite une attention particulière : « la pulsion sociale peut être non originaire et non décomposable » ; « les débuts de sa formation peuvent être trouvés dans le cercle plus étroit, comme par exemple celui de la famille ». Si la « psychologie des foules » peut être « expliquée » et comprise à

141 FREUD S., (1921), texte « Psychologie des foules et analyse du moi », in *Essais de Psychanalyse*, Paris, Payot, 1981, pp. 119 - 204.

142 *Ibid.*

partir de la « psychologie individuelle », pourquoi existerait-il une « pulsion sociale » qui pourrait « être non originaire et non décomposable » ? C'est à cette question que nous essayerons de répondre dans la présente réflexion :

En effet, le caractère « non originaire » et « non décomposable » de la pulsion sociale renvoie à l'étiologie-même de la psychologie des foules : la « psychologie individuelle ». Autrement dit, au sein même de la foule, c'est la question du « sujet » qui est posée : lors de la survenue des violences collectives par exemple, si on séparait les membres du groupe, à quel « sujet » individuel aurions-nous affaire ?

I. Observations préliminaires

Comme je l'ai déjà exposé dans ma thèse de Doctorat « *La compulsion de répétition dans les violences collectives* »¹⁴³, la survenue de la violence collective résulte de la mutualisation des « violences individuelles » sous l'influence d'un meneur : un personnage historique ou une idéologie.

Dans la continuité de nos précédentes recherches et à partir du cas du Rwanda, nous allons formuler de nouvelles hypothèses de réflexion - en nous appuyant sur des observations cliniques - afin de mieux comprendre les mécanismes psychiques qui sur-déterminent le passage à l'acte collectif lors de la survenue des violences collectives.

1. Du point de vue phénoménologique

Même s'il est le plus souvent difficile de déterminer l'identité des protagonistes lors des conflits collectifs, il nous est néanmoins facile de déterminer l'identité des victimes des mêmes conflits : cela à partir des séquelles physiques et/ou psychiques, mais aussi, malheureusement, à partir du constat du cas des victimes ayant perdu la vie. Ainsi, sur le plan phénoménologique, il existe deux camps distinctifs : le camp des victimes et le camp des bourreaux.

Le camp des victimes

Les victimes des violences collectives n'ont pas d'âge, de sexe, ou d'appartenance à une classe sociale spécifique : on y trouve aussi bien les riches et les pauvres, les vieillards et les enfants, les hommes et les femmes, les personnes handicapées, les malades et les individus en bonne santé, etc. Cependant, à partir du cas du génocide au Rwanda de 1994, nous constatons certaines spécificités dans les massacres collectifs : par exemple, les enfants et les vieillards ont été le plus souvent brûlés vifs, tandis que certaines femmes ont subi un double crime, à savoir le viol suivi du massacre des victimes.

Le cas des bourreaux

Les bourreaux, c'est « Monsieur » et « Madame » tout le monde. Cependant, contrairement à l'identité des victimes - qui appartiennent à toutes les couches de la société -, lors des violences collectives, les bourreaux appartiennent particulièrement à la tranche d'âge dite de « population active ». Autrement dit, les enfants et les vieillards sont très peu représentés dans le camp des bourreaux. Cela s'explique par deux facteurs : d'abord, pour commettre des crimes, il faut avoir la force ! En effet, certaines victimes potentielles étant elles-mêmes des hommes et des femmes capables de se défendre physiquement, il va de soi que les bourreaux soient majoritairement des personnes en bonne santé et appartenant à la tranche d'âge de la maturité. Le deuxième facteur, c'est celui de la manipulation idéologique : les enfants ne sont pas encore assez mûrs pour adhérer à des slogans idéologiques qui galvanisent les foules ! Quant aux vieillards, ils sont limités physiquement, ou bien, certains possèdent une certaine expérience de la vie qui leur permet d'avoir un certain recul vis-à-vis des discours de la haine.

2. Du point de vue clinique

Sur le plan clinique, nous constatons à nouveau deux camps distincts : celui des victimes et celui des bourreaux.

Le camp des victimes

Parmi les victimes, nos observations actuelles sont les suivantes : ceux qui se souviennent de tous les événements qu'ils ont vécus et de tous les préjudices qu'ils ont subis ; ceux qui se souviennent partiellement des événements dont ils ont été victimes - lorsqu'ils essaient de raconter leur histoire, le récit est régulièrement interrompu par des silences et des trous de mémoire - ; ceux qui ne se souviennent de rien au sujet des faits dont ils ont réellement été victimes.

Le camp des bourreaux

Parmi les bourreaux, nous distinguons à ce jour trois catégories :

- la catégorie des suiveurs : ce sont ceux qui auraient adhéré au discours de la haine sans en être totalement convaincus. Mais, comme tout le monde participait à la « chasse à l'homme » contre des « ennemis », eux aussi ont suivi la foule ! Le plus souvent, les « suiveurs » n'auront commis aucun crime. Cependant, ils auront été témoins des crimes commis par d'autres membres du groupe.

- la catégorie des « rabatteurs » : ce sont ceux qui sont chargés de « débusquer » l'ennemi ! Ils sont ainsi beaucoup plus « zélés » que les « suiveurs » ! Néanmoins, sauf en cas de nécessité extrême - par exemple, lorsque la victime essaye de se défendre -, le plus souvent, les « rabatteurs » ne passent pas à l'acte ultime de tuer.

- le cas des tueurs : c'est finalement une poignée d'individus, au sein d'une foule, qui se charge d'exécuter le geste ultime de tuer ou de violer les femmes ! Cette dernière catégorie est, selon le terme utilisé par un des patients que j'ai suivis, la catégorie des « plus zélés qu'il ne faut » !

Conclusion

143 SEBUNUMA D., *La compulsion de répétition dans les violences collectives*, thèse de Doctorat soutenue le 25 février 2011 à l'Université Paris Diderot - Paris7, publiée à l'Université Lille3, Atelier National de Reproduction des Thèses, 2012 ; puis à Issy-les-Moulineaux, Éditions Umusozo, 2013.

Que l'on soit victime ou bourreau, les observations ci-dessus exposées nous confrontent à une question théorique et clinique essentielle : la question de la singularité et de la subjectivité, voire même celle de la « responsabilité » individuelle en ce qui concerne le camp des bourreaux.

Afin d'apporter une modeste contribution à cette question complexe du point de vue théorique et clinique, notre présente recherche sera consacrée à la « théorie fondamentale sur l'autosuggestion » : un essai sur l'autosuggestion à partir des situations de violence collective.

II. Travail de « Mémoire »

Le cas du Rwanda

Un lecteur attentif pourrait s'étonner et demander : « *Encore, une étude sur le cas du Rwanda ?* »

Eh oui ! Encore une fois, le cas du Rwanda ! Pour ceux et celles qui ne le savent pas encore, je me permets de rappeler que le cas du Rwanda concerne plus de deux millions de victimes, dont un million de morts en trois mois au printemps 1994 ! Et à ce chiffre impressionnant de victimes s'ajoutent des milliers de mutilés (es), d'orphelins et de personnes handicapées psychiques.

Pour cela, quels que soient nos efforts pour essayer de comprendre l'innommable, le cas du Rwanda ne sera jamais expliqué de manière exhaustive.

Par ailleurs, il existerait une forme de « lassitude » chez certains observateurs, une forme d'ennui dès que l'on parle du Rwanda : en effet, certains observateurs reprocheraient aux Rwandais de « ressasser » leur histoire récente relative au génocide de 1994 ; d'autres s'étonnent des « plaintes » récurrentes des rescapés (es) du même génocide et celles des Rwandais exilés à l'étranger. Ainsi, il n'est pas rare d'entendre tel ou tel observateur s'adresser aux Rwandais en ces termes : « Pourquoi ressassez-vous le passé ? Réconciliez-vous, pardonnez-vous les uns aux autres et tournez-vous plutôt vers l'avenir ... ! »

A tous ceux qui « s'ennuient » en écoutant les Rwandais « ressasser » leur passé, j'ai le plaisir de leur répondre par l'intermédiaire des mots justes, de la part d'un auteur qui s'est exprimé bien avant le génocide au Rwanda :

« Il ne s'agit pas d'être sublime, il suffit d'être fidèle et sérieux. Au fait, pourquoi nous réserverions-nous ce rôle magnanime du pardon ? (...) C'est aux victimes à pardonner. En quoi les survivants ont-ils qualité pour pardonner à la place des victimes ou au nom des rescapés, de leurs parents, de leur famille ? Non, ce n'est pas à nous de pardonner pour les petits enfants que les brutes s'amusaient à supplicier. Il faudrait que les petits enfants pardonnent eux-mêmes (...).

Que les autres, les non-concernés, ne nous en veuillent pas si nous ressasons indéfiniment les litanies de l'amertume. Cette affaire-là ne sera pas facilement liquidée. Quand on a massacré, au nom des principes, six millions d'êtres humains, il faut s'attendre, n'est-ce pas ? À ce que les survivants en parlent pendant un certain temps, dussent-ils agacer ou fatiguer les autres ; bien des années seront encore nécessaires pour que nous revenions de notre stupeur, pour que le mystère de cette haine démentielle soit entièrement élucidé. Nos contemporains jugeront sans doute qu'on parle beaucoup trop de camps de la mort ; et ils souhaiteraient sans doute qu'on n'en parlât plus du tout. Or on n'en parle pas assez, on n'en parlera jamais assez ! Au fait, en a-t-on jamais vraiment parlé ? Ne craignons pas de le dire : c'est aujourd'hui la première fois qu'on en parle. Car l'importance de ce qui est arrivé est bien loin d'être universellement reconnue (...).

Et ainsi quelque chose nous incombe. Ces innombrables morts, ces massacrés, ces torturés, ces piétinés, ces offensés sont *notre affaire à nous*. Qui en parlerait si nous n'en parlions pas ? Qui même y penserait ? Dans l'universelle amnistie morale depuis longtemps accordée aux assassins, les déportés, les fusillés, les massacrés n'ont plus que nous pour penser à eux. Si nous cessions d'y penser, nous achèverions de les exterminer, et ils seraient anéantis définitivement. Les morts dépendent entièrement de notre fidélité... Tel est le cas du passé en général : le passé a besoin qu'on l'aide, qu'on rappelle aux oublieux, aux frivoles et aux indifférents, que nos célébrations le sauvent sans cesse du néant, ou du moins retardent le non-être auquel il est voué ; le passé a besoin qu'on se réunisse exprès pour le commémorer : car le passé a besoin de notre mémoire... Non, la lutte n'est pas égale entre la marée irrésistible de l'oubli qui, à la longue, submerge toutes choses, et les protestations désespérées, mais intermittentes de la mémoire ; en nous recommandant l'oubli, les professeurs de pardon nous conseillent donc ce qui n'a nul besoin d'être conseillé : les oublieux s'en chargeront d'eux-mêmes, ils ne demandent que cela. C'est le passé qui réclame notre pitié et notre gratitude : car le passé, lui, ne se défend pas tout seul comme se défendent le présent et l'avenir, et la jeunesse demande à le connaître, et elle soupçonne que nous lui cachons quelque chose ; et en effet nous ne savons pas toujours comment lui révéler ces terribles secrets dont nous sommes porteurs : les camps d'extermination, les pendaisons de Tulle, le massacre d'Oradour. En évoquant les jours de la colère, de la calamité et de la tribulation, nous protestons contre l'œuvre exterminatrice et contre l'oubli qui complèterait, scellerait cette œuvre à jamais ; nous protestons contre le lac obscur qui a englouti tant de vies précieuses »¹⁴⁴.

144 JANKELEVITCH V., *L'imprescriptible - Pardonner ? Dans l'honneur et la dignité*, Paris, Seuil, 1986, pp. 55 - 61.

MÉTHODOLOGIE DESCRIPTIVE
DES PHÉNOMÈNES INCONSCIENTS
Références théoriques et épistémologiques

Deuxième partie

LE CAS CLINIQUE

Kigali - Rwanda, le 06 avril 1994 :
« Opération Kibonumwe »¹⁴⁵ !

*Un peuple pris au « piège de l'histoire »*¹⁴⁶

145 Kibonumwe : littéralement, ce mot composé de la langue Kinyarwanda signifie « ce qui ne peut être vu que par un seul témoin ». Ainsi, dans le langage courant et du point de vue métaphorique, « kibonumwe » signifie « étoile filante ».

146 BERTRAND J., *Rwanda Le piège de l'histoire*, Paris, Karthala, 2000.

RÉFLEXION DE SYNTHÈSE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de notre parcours de recherche sur le Rwanda, depuis ma thèse de Doctorat, nous pouvons résumer les résultats de nos observations en quatre points :

Premièrement, le problème des violences collectives au Rwanda serait lié avant tout à une véritable crise identitaire. Dès la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, les crises politiques au sommet de l'État préfigurèrent ce qui allait se passer presque un siècle plus tard. C'est ainsi que la « révolte » de 1910 - 1912, menée par Lukara et Ntungutse contre le roi Musinga, aura constitué un véritable « prélude » du génocide au Rwanda de 1994. Lors de cette crise « identitaire » qui a déclenché les violences collectives en 1910 - 1912, Lukara représentait déjà la « rébellion » de l'idéologie de la masse des Hutu, Ntungutse représentait le « legs » ancestral du respect de la succession au trône de père en fils, tandis que Musinga était l'exemple vivant de l'idéologie Tutsi : le pouvoir appartient au plus fort ! En effet, Musinga s'était fait introniser par la force, en 1896, son clan ayant assassiné l'héritier officiel au trône et toute sa famille, le roi Mibambwe Rutarindwa.

En 1994, la même « guerre des chefs » s'est reproduite : J. Habyarimana en lieu et place du roi Musinga, P. Kagame en lieu et place du prince exilé Ntungutse, et A. Kanyarengwe en lieu et place du « héros » en errance Lukara !

Deuxièmement, en fixant les frontières actuelles du Rwanda, en 1911, les grandes puissances coloniales ont créé des problèmes insolubles dans toute la région des Grands-Lacs d'Afrique : les Rwandais qui se sont retrouvés exclus de leur pays par de nouvelles frontières n'ont jamais été reconnus comme citoyens à part entière ni en Ouganda, ni au Congo Kinshasa (actuelle République Démocratique du Congo). Pour se dédouaner de cette responsabilité historique, les pays limitrophes du Rwanda et la communauté internationale ont toujours assimilé ces « Rwandais exilés malgré eux » aux réfugiés politiques qui ont quitté le Rwanda dans les années 30 et après 1959.

Ainsi, il serait grand temps de régler, de manière définitive, le problème des frontières dans la région des Grands-Lacs d'Afrique. Certes, le Rwanda a une certaine responsabilité dans la survenue des conflits armés récurrents dans la région en question. Cependant, il conviendrait de rappeler que lors des différentes conférences internationales qui ont fixé les frontières actuelles, à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, le Rwanda n'y était pas représenté ! C'est pour cette raison d'ailleurs que « le respect des frontières héritées du colonialisme » en Afrique n'engage que ceux qui l'ont décrété et ceux qui y trouvent un certain avantage. Ce qui n'est pas le cas des Rwandais. « Le respect des frontières coloniales » en Afrique, voilà enfin « le Grand-Bien » que nous aurions hérité du colonialisme ! Pour ma part, l'Union Africaine devrait prendre ses responsabilités et organiser une nouvelle Conférence Internationale sur la région des Grands-Lacs d'Afrique : cette nouvelle conférence aurait pour objectif de fixer de nouvelles frontières de chaque pays de la région, en corrigeant les erreurs du passé. Dans le cas contraire, toutes les autres solutions actuelles ne sont que de « la poudre aux yeux » !

Troisièmement, il existe un problème des richesses naturelles dans la région des Grands-Lacs d'Afrique, problème qui est directement lié à celui des frontières ci-dessus présenté. En effet, les frontières actuelles entre le Rwanda et ses voisins du Nord et de l'Ouest ont, non seulement séparé des populations qui partageaient autrefois une même histoire et une même culture, mais aussi, ces nouvelles frontières ont découpé en morceaux un territoire qui regorge de richesses naturelles ! Or, sous la pression des « prédateurs » de tous les horizons, les pays concernés de la sous-région n'arrivent pas à s'entendre au sujet du partage des mêmes richesses naturelles. Plus particulièrement, il existe une certaine injustice économique et historique : comment pourrait-on admettre qu'un pays puisse exploiter et bénéficier tout seul des richesses d'un territoire qui, il y a un siècle, appartenait au Rwanda ?

Enfin, au cours du 20^{ème} siècle, le Rwanda aura été d'abord victime du colonialisme - comme tant d'autres pays dans le monde -, puis, victime de sa situation géopolitique compte tenu des effets de la « guerre froide » qui opposait les grandes puissances de ce monde. De ce point de vue, il appert clairement que la fameuse « Révolution » de la majorité des Hutu, en 1959, fut un véritable coup d'État contre une monarchie intransigeante et insoumise vis-à-vis de l'administration coloniale belge. Car, les leaders de l'idéologie monarchiste revendiquaient l'indépendance immédiate du pays et sans conditions. Par la suite, lorsque les leaders Hutu essayèrent de rallier l'idéologie du « Socialisme africain » de J. Nyerere, ils furent lâchés par leurs parrains occidentaux au profit de la nouvelle génération : le coup d'État de 1973, qui s'inscrit dans la vague des coups d'États militaires en Afrique pour écarter du pouvoir les leaders indépendantistes des années 60, aura permis de renverser le président G. Kayibanda au profit du Général-Major J. Habyarimana. En fin de compte, dès lors que la menace de l'idéologie socialiste n'existait plus, J. Habyarimana sera aussi renversé par les descendants de la monarchie d'autrefois ! Encore une fois, ces changements tragiques furent accompagnés par des massacres, plus particulièrement le génocide de 1994 au Rwanda.

En résumés, les les « méchants Tutsi » d'autrefois sont devenus des « victimes », et les « héros Hutu » de 1959 sont devenus des « bourreaux » !

Telle est, en conclusion, l'étiologie historique des violences récurrentes au Rwanda.

Je terminerais ma recherche par une conviction personnelle : il n'existe aucune excuse pour justifier un génocide. Car, il existe d'autres moyens de se faire entendre sans recourir à la violence pour répondre à une autre violence réelle ou supposée. Cela vaut pour tous les Rwandais, quelle que soit leur appartenance idéologique et/ou communautaire. Néanmoins, compte tenu des événements historiques que j'ai présentés depuis ma thèse de Doctorat jusqu'à cette troisième partie complémentaire, une réalité historique s'impose : ceux qui allaient commettre le génocide au Rwanda, on est allé les chercher ! Dans cette perspective, certains individus, sous l'influence d'une « suggestion à longue échéance » ravivée par les circonstances du moment, sont passés à l'acte par « autosuggestion ».

C'est ainsi que pendant le génocide au Rwanda de 1994, c'est mon hypothèse, les « petits exécutants » sont passés à l'acte par « autosuggestion » et ont « planifié » le génocide en le faisant.

Terminons notre parcours, encore une fois, par l'extrait du texte magnifique de V. Jankélévitch :

« Et ainsi quelque chose nous incombe. Ces innombrables morts, ces massacrés, ces torturés, ces piétinés, ces offensés sont *notre affaire à nous*. Qui en parlerait si nous n'en parlions pas ? Qui même y penserait ? Dans l'universelle amnistie morale depuis longtemps accordée aux assassins, les déportés, les fusillés, les massacrés n'ont plus que nous pour penser à eux. Si nous cessions d'y penser, nous achèverions de les exterminer, et ils seraient anéantis définitivement. Les morts dépendent entièrement de notre fidélité... Tel est le cas du passé en général : le passé a besoin qu'on l'aide, qu'on rappelle aux oublieux, aux frivoles et aux indifférents, que nos célébrations le sauvent sans cesse du néant, ou du moins retardent le non-être auquel il est voué ; le passé a besoin qu'on se réunisse exprès pour le commémorer : car le passé a besoin de notre mémoire (...) »¹⁴⁷.

147 JANKELEVITCH V., *L'imprescriptible - Pardonner ? Dans l'honneur et la dignité*, op. cit., *ibid.*